Agreste Franche-Comté n° 184 - Septembre 2013

Agreste Franche-Comté

Numéro 184 - Septembre 2013

L'agriculture franc-comtoise en 2010

recensement agricole 2010

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri-Rol Tanguy - TSA 70007

93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Téléphone : 01 49 55 85 05

site internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-Luc LINARD

Directeur de la publication : Florent VIPREY

Rédaction : Françoise Boudon, Laurence Desobry, Jean-Claude Farigoule, Kristina Fretiere, Florent Maire, Florent Viprey

Conception : Marie-Claire Petit-Maire

Composition : Marie-Claire Petit-Maire

Cartographie : Françoise Boudon, Monique Marion

Photographies : Xavier Lacroix, Albert Petit-Maire, SRISE

Impression : Estimprim

Agreste Franche-Comté est une publication de la

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique et Économique

191, rue de Belfort

25043 BESANÇON CEDEX

Tél : 03 81 47 75 50

Fax : 03 81 47 75 05

Courriel : srise.draaf-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr

Dépôt légal : A parution

ISSN : 0246-1803

Prix : 20 euros

AVANT-PROPOS

Le recensement agricole – RA, conduit tous les 10 ans dans l'ensemble des exploitations agricoles nationales, a été réalisé, en 2010, pour la première fois de manière dématérialisée à l'échelon régional. Cette enquête phare du service statistique du ministère en charge de l'agriculture permet, grâce à la richesse des informations recueillies, de dresser le portrait de l'agriculture à un instant donné et d'en suivre les évolutions. Des comparaisons entre les régions françaises et les différents pays européens sont ainsi rendues possibles.

Les premiers résultats du RA 2010 ont été diffusés de manière globale aux échelles régionales et départementales précédant des analyses thématiques par secteur d'activité. De nombreuses fiches géographiques multi-échelles sont disponibles sur le site Internet de la DRAAF : http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/.

Le présent ouvrage présente de manière synthétique les principaux thèmes abordés par le RA 2010 et clôt la campagne de diffusion, même si des analyses particulières peuvent encore être réalisées, à la demande, y compris par comparaison avec des données plus anciennes remontant à 1970.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Franche-Comté s'attache à objectiver l'importance et la richesse de l'activité agricole de la région et cherche à contribuer, au travers de ce document de référence, aux différentes réflexions sur l'avenir de l'agriculture régionale. Les thèmes abordés sont multiples : les hommes, les structures, les cultures, les cheptels, l'agriculture biologique ou les signes de qualité…. Si l'élevage laitier, orientation économique dominante en Franche-Comté, est bien évidemment traité au travers des différents chapitres, les autres orientations qui illustrent la diversité de l'agriculture comtoise telles la viticulture, le maraîchage, l'élevage ovin ou équin ne sont pas oubliées.

Cette opération d'envergure exceptionnelle n'aurait pu être réalisée sans la collaboration de nombreux acteurs. Je tiens donc à remercier plus particulièrement, aux cotés des agents du service régional de l'information statistique et économique, mesdames et messiers les Maires des communes qui nous ont aidé à dresser la liste des exploitations, les 65 enquêteurs qui ont sillonné la région pour collecter les données et, bien entendu, les 9 740 exploitants agricoles qui ont donné de leur temps pour renseigner le plus précisément possible le formulaire d'enquête.

Jean Luc LINARD

Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Franche-Comté

SOMMAIRE

L'agriculture dans le territoire

La place de l'agriculture dans le paysage franc-comtois 5
Les spécificités de l'agriculture départementale 6

La population agricole

L'emploi dans l'agriculture 10
Portrait des exploitants 12
Les femmes en agriculture 14
Les salariés et les saisonniers 15

Les structures

L'OTEX 16
L'agrandissement des exploitations 18
Les statuts juridiques 20
Les modes de faire valoir 22
L'installation et la succession 24
Les petites exploitations 26
Les structures collectives 27

L'utilisation du sol

La mise en valeur de la SAU 28
Les grandes cultures et le travail du sol 30
Les surfaces fourragères 32
Le vignoble 33
Le maraîchage, les cultures fruitières et l'horticulture 34

Les cheptels

Le cheptel franc-comtois 36
Les bovins 37
Les porcins 40
Les équidés 42
Les ovins 44
L'aviculture 45
L'apiculture 46

La différenciation

L'agriculture biologique 48
Les signes de qualité 50
La commercialisation en circuit court 52
Les activités de diversification 54

Annexes

Le déroulement du recensement agricole 2010 56
La définition de l'exploitation agricole 59
La classification des exploitations 60
Définitions 61

Chaque terme défini est renvoyé dans le texte par un *

UNE AGRICULTURE QUI CONTRIBUE A LA RENOMMÉE DE LA FRANCHE-COMTÉ

La Franche-Comté ne contribue qu'à hauteur de 1,6% de la richesse créée par l'agriculture nationale. Cependant, ce secteur d'activité, qui fournit l'équivalent de 14 000 emplois dans la région, façonne les paysages et participe largement à sa renommée au travers de ses produits.

40% de la superficie de la Franche-Comté mise en valeur par les agriculteurs

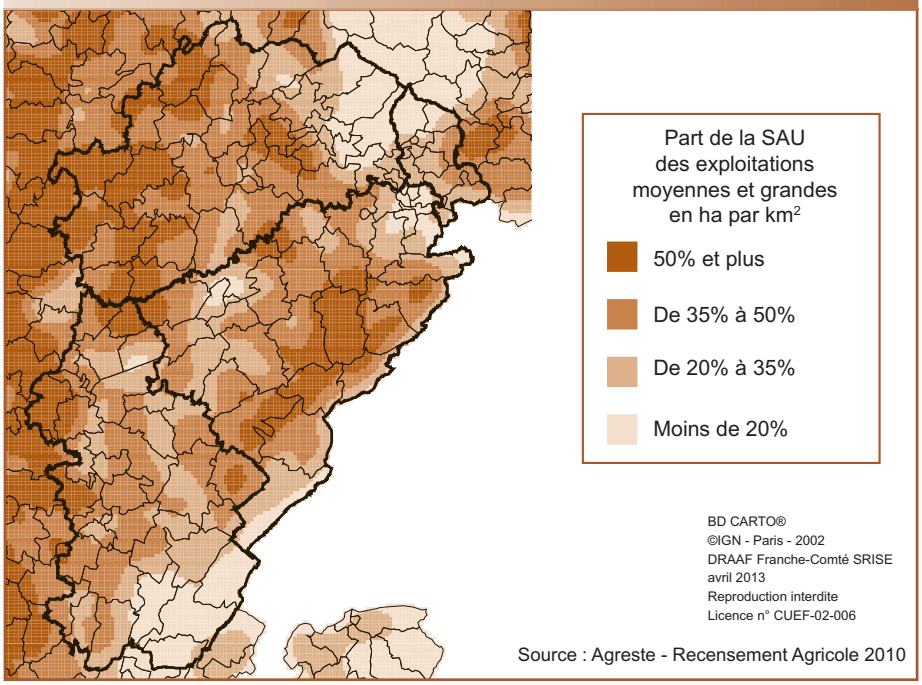

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

La Franche-Comté est une petite région de 16 308 km², soit 3% de la superficie métropolitaine. A l'image de son territoire, l'agriculture comtoise pèse peu au plan national. Seules 6 270 exploitations moyennes et grandes ont leur siège dans la région soit 2% des exploitations françaises. La surface agricole des exploitations agricoles ne représentent que 2,5% de la SAU* nationale. Enfin, avec seulement 1,6% du produit brut standard, son poids économique est faible.

Néanmoins, 9 400 exploitants et plus de 1 500 salariés travaillent régulièrement sur les exploitations. En y ajoutant les aides familiaux, les doubles actifs ou les retraités qui exploitent une petite surface, le travail saisonnier et celui fournit par les entreprises de travaux agricoles, l'agriculture franc-comtoise pourvoit l'équivalent de 14 000 emplois permanents. Le secteur agricole fournit ainsi 3,1% des emplois contre 2,9% en métropole. En y ajoutant les industries de l'agroalimentaire dont l'activité est fortement liée aux productions agricoles (industrie laitière, industrie des viandes, vins…), la filière offre 5% des emplois régionaux.

Afin de rester compétitif, le secteur agricole se restructure. Le nombre respectif d'exploitations et d'agriculteurs ont respectivement baissé de - 19% et - 12%. Cette évolution se traduit par une professionnalisation des structures agricoles de plus en plus souvent sous forme sociétaire et un développement du travail salarié qui vient compenser la diminution de l'aide familial.

Une agriculture qui façonne le paysage

Preuve du dynamisme de l'agriculture régionale, la SAU des exploitations moyennes ou grandes augmente de quelques centaines d'hectares. En y ajoutant les 30 000 ha exploités par de petites unités et les 75 000 ha de superficies toujours en herbe hors exploitation, les terres à vocation agricole sont le premier poste d'occupation du territoire (44%).

Surtout, parce que la Franche-Comté est une terre d'élevage extensif où la SAU est composée à près de 70% d'herbe, l'agriculture renvoie une image d'une activité respectueuse de l'environnement. Enfin, l'agriculture, grâce à ses nombreuses productions placées sous signe de qualité (fromages et vins sous AOP*, charcuterie sous IGP*) contribue à la renommée de la région. ■

La Franche-Comté pèse peu dans l'agriculture française

	Franche-Comté		France		Part Franche-Comté /France
	2010	Evolution 2010/2000	2010 (milliers)	Evolution 2010/2000	
Exploitations agricoles	6 270	- 19,2%	312	- 19,2%	2,0%
dont Gaec et EARL	*2 850*	*+ 11,8%*	*120*	*+ 16,7%*	*2,4%*
Superficie agricole (hectares)	631 400	+ 0,1%	25 300	- 1,0%	2,5%
Produit brut standard (milliers d'€)	795 050	- 2,7%	50 275	- 3,1%	1,6%
Exploitants agricoles	9 380	- 12,2%	423	- 12,6%	2,2%
Salariés permanents	1 550	+ 32,5%	148	- 5,2%	1,0%
Main d'œuvre agricole (UTA)	12 530	- 18,2%	615	- 24,4%	2,0%
Effectifs bovins	594 800	- 2,9%	18 609	- 2,6%	3,2%
Effectifs vaches laitières	196 450	- 6,2%	3 699	- 10,9%	5,3%
Effectifs porcins	116 250	- 1,2%	13 795	- 6,9%	0,8%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 — Champ : moyennes et grandes exploitations

L'AGRICULTURE DU DOUBS RÉSOLUMENT ORIENTÉE VERS LA PRODUCTION LAITIÈRE

Malgré les restructurations qui s'opèrent, l'agriculture du Doubs reste résolument tournée vers la production laitière. Conséquence de cette spécialisation dans l'élevage, les structures gardent un caractère familial et la population agricole est jeune.

En 2010, 2 500 exploitations moyennes ou grandes, soit 40% des structures franc-comtoises sont implantées dans le Doubs. A l'image de l'agriculture française, celle du Doubs se restructure. En 10 ans, près de 600 exploitations ont cessé leur activité. Si cette baisse se fait au même rythme qu'à l'échelon national, l'agriculture du Doubs semble mieux résister. En effet, le nombre d'exploitants a baissé de - 9,9% contre une moyenne régionale de - 12,2%. Le nombre de grandes exploitations de plus de 100 000 € de Produit brut standard (PBS*) s'est accru de plus de 100 unités et la Surface agricole utilisée (SAU*) par les exploitations moyennes ou grandes est resté stable.

L'agriculture du Doubs reste spécialisée dans l'élevage bovins lait. La bonne valorisation du lait via les productions fromagères sous signe de qualité (comté, morbier, mont d'or) n'incite pas les agriculteurs à se diversifier. Huit exploitations moyennes ou grandes sur dix sont ainsi spécialisées bovins-lait et près de neuf sur dix produisent du lait. Les élevages bovins lait réalisent aussi 77,5% de la PBS du département et mettent en valeur 83,5% de la SAU. Le Doubs est ainsi un des département français le plus spécialisé et celui où la production agricole est la plus dépendante du lait de vaches.

Cette prédominance laisse peu de place aux autres productions. La SAU est composée à 87% de surfaces fourragères destinées à l'alimentation du bétail. A elles seules, les prairies permanentes en couvrent près des trois quarts. La sole de céréales ne représente que 11% de la SAU contre 22% au niveau régional. Malgré la valorisation de la viande porcine sous IGP*, le troupeau bovin fort de 234 000 têtes représente 90% des UGB* du département. Ce troupeau est essentiellement laitier, 94% des vaches sont élevées pour leur lait.

L'orientation bovins lait prédomine sur les plateaux et le Haut-Doubs

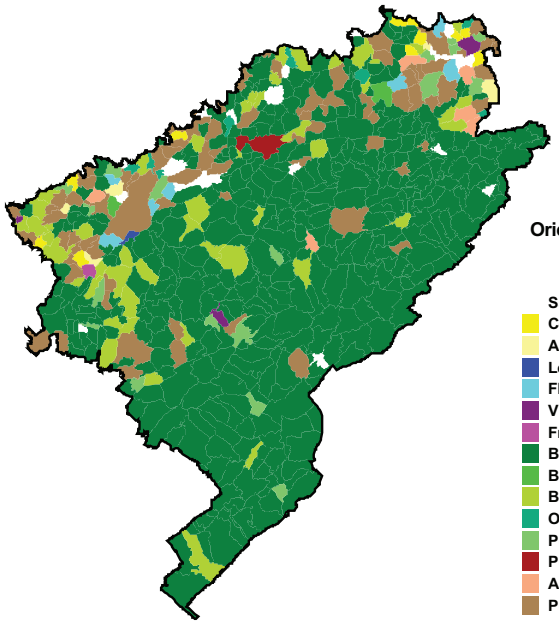

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

La population d'exploitants la plus jeune de France

Preuve de l'attrait pour l'élevage mais aussi conséquence de la politique en faveur de l'installation menée dans le Doubs, la population agricole est la plus jeune de France. 32% des exploitants ont moins de 40 ans contre une moyenne nationale de 23%. Parce que dans l'orientation bovins-lait, le travail nécessaire au fonctionnement des élevages est fourni quasi exclusivement par les exploitants et les membres de leur famille, l'agriculture du Doubs conserve un caractère familial malgré l'agrandissement des structures. En effet, 93% du travail peut-être qualifié de familial. ■

Quatre exploitations franc-comtoises sur dix implantées dans le Doubs

	Doubs		Franche-Comté		Part Département /Région
	2010	Evolution 2010/2000	2010	Evolution 2010/2000	
Exploitations agricoles	2 480	- 18,7%	6 270	- 19,2%	39,6%
dont Gaec et EARL	*1 130*	*+ 14,8%*	*2 850*	*+ 11,8%*	*39,6%*
Superficie agricole (hectares)	211 000	+ 0,2%	631 400	+ 0,1%	33,4%
Produit brut standard (milliers d'€)	270 200	- 4,2%	795 050	- 2,7%	34,0%
Exploitants agricoles	3 790	- 9,9%	9 380	- 12,2%	40,4%
Salariés permanents	450	+ 54,3%	1 550	+ 32,5%	29,0%
Main d'œuvre agricole (UTA)	5 010	- 18,8%	12 530	- 18,2%	40,0%
Effectifs bovins	234 300	- 2,5%	594 800	- 2,9%	39,4%
Effectifs vaches laitières	92 200	- 10,7%	196 450	- 6,2%	46,9%
Effectifs porcins	51 300	- 7,5%	116 250	- 1,2%	44,1%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

DES SIGNES DE QUALITÉ QUI FONT LA DIVERSITÉ DE L'AGRICULTURE DU JURA

Malgré une forte présence de l'élevage laitier, notamment dans la zone haute, l'agriculture du Jura est diversifiée. Au gré de la topographie et des zones d'appellation, les exploitations ont des spécialisations bien différentes qui font la diversité de son agriculture.

En 2010, 1 875 exploitations moyennes ou grandes, soit 30% des structures agricoles franc-comtoises ont leur siège dans le Jura. La zone AOP* du comté et du morbier incluant tout le département, son agriculture est principalement orientée vers la production laitière. Près de deux exploitations sur trois élèvent des vaches laitières et près de la moitié sont spécialisées bovins-lait. Ces dernières ne réalisent cependant que 42% du Produit brut standard (PBS*). En effet, si le Haut-Jura et les plateaux sont dominés par l'élevage laitier, le reste du département est plus diversifié. Au sud, l'élevage de bovins pour la viande ou d'autres herbivores côtoient l'élevage laitier. Dans le Revermont, 240 exploitations viticoles mettent en valeur plus de 2 000 ha de vigne en zone AOP. Cette production pèse pour près d'un quart de la PBS.

Des spécialités différentes selon les régions agricoles

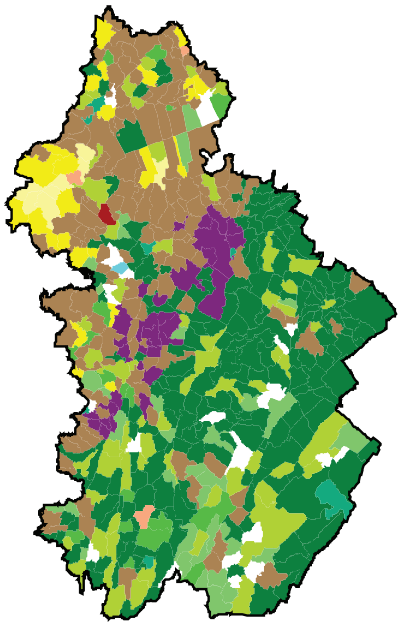

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

À l'ouest, la Bresse, le val d'Amour et la plaine doloise sont des zones de polyculture-polyélevage. Près de 300 exploitations polyvalentes réalisent ainsi 15% de la production agricole du Jura. Enfin, 220 exploitations spécialisées en grandes cultures, essentiellement localisées dans le Finage, réalisent 9% de la PBS.

Malgré cette diversité de production, la SAU* est composée à 70% de surfaces fourragères, au trois quarts des prairies permanentes. Essentiellement semées en céréales, les grandes cultures couvrent 22% de la SAU. Dans le Finage, avant la fermeture de la conserverie de Ciel (71), début 2013, 700 ha étaient cultivés en légumes. Malgré la valorisation de la viande porcine sous IGP* et l'inclusion de la frange ouest du département dans la zone AOP volaille de Bresse, le troupeau bovin, fort de 148 000 têtes, représente 90% des UGB*. Ce troupeau est essentiellement laitier, 85% des vaches sont élevées pour leur lait.

Un potentiel de production intact

La restructuration de l'agriculture jurassienne se traduit par un agrandissement et une professionnalisation des exploitations. Si en 10 ans, plus de 600 exploitations ont cessé leur activité, le nombre d'exploitations de plus de 100 000 € de PBS et celui des exploitations sous forme sociétaire se sont respectivement accrus de 40 et 50 unités. De plus, en hausse de 20%, le travail salarié se développe. Le potentiel productif reste intact puisque la SAU des exploitations est restée stable et la PBS n'a baissé que de 1,7% depuis 2000. Caractéristique des zones d'élevage, la population des exploitants agricoles est jeune. 27% des exploitants ont moins de 40 ans soit quatre points de plus que la moyenne nationale. ■

Le Jura pèse pour 30% dans l'agriculture franc-comtoise

	Jura		Franche-Comté		Part Département /Région
	2010	Evolution 2010/2000	2010 (milliers)	Evolution 2010/2000	
Exploitations agricoles	1 874	- 18,6%	6 270	- 19,2%	29,9%
dont Gaec et EARL	*865*	*+ 7,5%*	*2 850*	*+ 11,8%*	*30,4%*
Superficie agricole (hectares)	178 600	+ 1,1%	631 400	+ 0,1%	28,3%
Produit brut standard (milliers d'€)	248 180	- 1,7%	795 050	- 2,7%	31,2%
Exploitants agricoles	2 750	- 13,6%	9 380	- 12,2%	29,3%
Salariés permanents	560	+ 21,4%	1 550	+ 32,5%	36,1%
Main d'œuvre agricole (UTA)	3 763	- 17,2%	12 530	- 18,2%	30,0%
Effectifs bovins	148 230	- 2,1%	594 800	- 2,9%	24,9%
Effectifs vaches laitières	50 940	- 5,5%	196 450	- 6,2%	25,9%
Effectifs porcins	26 150	- 14,2%	116 250	- 1,2%	22,5%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

L'AGRICULTURE HAUT-SAÔNOISE S'ORIENTE VERS LES GRANDES CULTURES

Département le plus agricole de Franche-Comté, la Haute-Saône n'échappe pas aux restructurations qui touchent le secteur. Plus qu'ailleurs, elles se traduisent par un agrandissement des structures. L'élevage et notamment l'élevage bovin, perd du terrain au profit des grandes cultures.

Une agriculture à deux visages

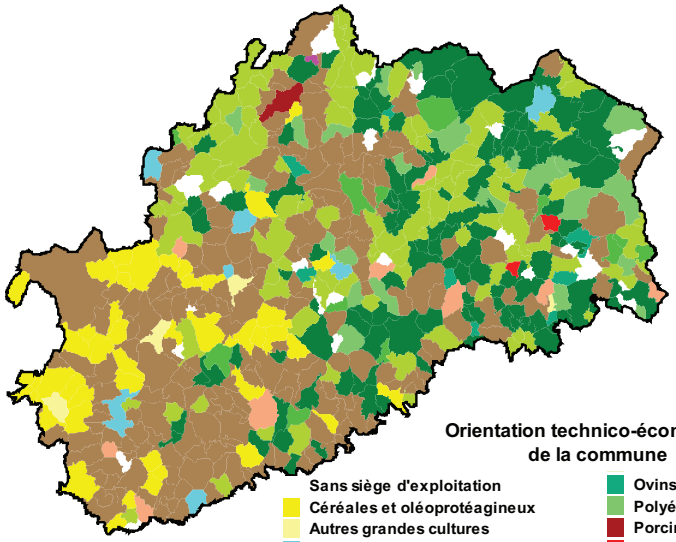

BD CARTO®
©IGN - Paris - 2002
DRAAF Franche-Comté SRISE
avril 2013
Reproduction interdite
Licence n° CUEF-02-006

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

La Haute-Saône est le département franc-comtois dans lequel la part de la SAU* est la plus élevée (47%). Néanmoins, sa tradition industrielle et la forte présence forestière, notamment dans les Vosges, ne permettent pas de le qualifier d'agricole.

En 2010, 1 730 exploitations moyennes ou grandes ont leur siège en Haute-Saône. Comme au plan national, l'agriculture haut-saônoise se restructure. En 10 ans, 20% des exploitations ont cessé leur activité, les exploitations individuelles* cédant la place à des structures sociétaires. Plus qu'ailleurs, ces restructurations se traduisent par un agrandissement des structures. En effet, le nombre d'exploitations de taille moyenne a diminué de 40% alors que celui des exploitations de plus de 100 000 € de production brute standard (PBS*) est resté stable. Ces exploitations représentent 60% des unités et concentrent plus de 80% de la production. En 2010, mille exploitations de plus de 100 hectares mettent en valeur 80% de la SAU. En moyenne, une exploitation haut-saônoise s'étend sur 130 hectares soit 30 hectares de plus que la moyenne régionale.

Parallèlement, son agriculture se réoriente vers les grandes cultures notamment dans la plaine de la Saône. Le nombre d'exploitations céréalières est stable contrairement à toutes les autres spécialisations. Désormais, une exploitation sur cinq est spécialisée céréalière. De plus, 28% des exploitations, moins spécialisées, combinent grandes cultures et élevage. Des élevages d'herbivores font également des grandes cultures à titre secondaire. Ainsi, plus de 80% des exploitations cultivent des céréales et près de 50% des oléagineux. Avec 40% de sa SAU en céréales, en oléagineux ou en protéagineux, soit 95 400 ha, la Haute-Saône concentre plus de la moitié des grandes cultures de la région.

L'élevage recule

En 10 ans, le nombre d'élevages bovins a baissé de 30% et ne représente plus que la moitié des exploitations. L'élevage laitier est le plus touché avec un recul d'un tiers du nombre de fermes et une baisse de 10% du cheptel de vaches laitières. L'élevage pour la viande est moins affecté avec une baisse de 12,5% du nombre d'exploitations et une légère hausse du cheptel. De même, avec une diminution de 20% du nombre d'éleveurs et de 5% du cheptel de brebis, l'élevage ovin est en repli. ■

Un tiers de la SAU franc-comtoise en Haute-Saône

	Haute-Saône		Franche-Comté		Part Département /Région
	2010	Evolution 2010/2000	2010	Evolution 2010/2000	
Exploitations agricoles	1 732	- 20,7%	6 270	- 19,2%	27,6%
dont Gaec et EARL	*777*	*+ 13,6%*	*2 850*	*+ 11,8%*	*27,3%*
Superficie agricole (hectares)	223 800	+ 0,7%	631 400	+ 0,1%	35,4%
Produit brut standard (milliers d'€)	251 850	- 1,4%	795 050	- 2,7%	31,7%
Exploitants agricoles	2 584	- 13,4%	9 380	- 12,2%	27,5%
Salariés permanents	488	+ 31,5%	1 550	+ 32,5%	31,5%
Main d'œuvre agricole (UTA)	3 420	- 17,6%	12 530	- 18,2%	27,3%
Effectifs bovins	194 300	- 3,8%	594 800	- 2,9%	32,7%
Effectifs vaches laitières	48 000	- 8,3%	196 450	- 6,2%	24,4%
Effectifs porcins	35 650	- 26,6%	116 250	- 1,2%	30,7%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

L'AGRICULTURE PEINE A GARDER SA PLACE DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Le Territoire de Belfort étant boisé et relativement urbanisé, l'agriculture occupe une place limitée et a du mal à tenir ses positions dans un contexte économique difficile. Encore dominant, l'élevage laitier recule au profit des grandes cultures.

Le Territoire de Belfort a une superficie modeste de 61 060 ha soit 3,75% du territoire régional. Du fait de la présence du massif vosgien au nord, la forêt couvre 43,5% de sa superficie. De plus, avec une densité de population de 233 habitants/km^2, ce département est le plus urbanisé de la région. Une commune sur six est urbaine et 11% de sa superficie est artificialisé* contre 6,4% en Franche-Comté. Dans ce contexte, les surfaces agricoles ne couvrent qu'un tiers du territoire soit 10 points de moins qu'en moyenne régionale.

En 2010, moins de 200 exploitations moyennes ou grandes, soit seulement 3% des structures franc-comtoises, y ont leur siège. De plus, avec une baisse de 17% du nombre d'exploitants et seulement 23% d'entre eux ayant moins de 40 ans, la profession n'attire guère et peine à se renouveler. Par ailleurs, l'agriculture territortaine évolue, n'échappant pas à l'agrandissement des structures. Depuis 2000, 20% des unités agricoles ont cessé leur activité, soit par morcellement, soit par absorption dans une structure plus grande. Cependant, la SAU* des exploitations est stable à 18 000 ha. Cette superficie est composée à 63% de surfaces fourragères destinées à l'alimentation du bétail, notamment des prairies permanentes. Les grandes cultures, essentiellement des céréales et notamment du blé, progressent de 500 ha grâce à la fin de la jachère réglementaire. En 2010, elles représentent 36% de la SAU.

Une agriculture polyvalente

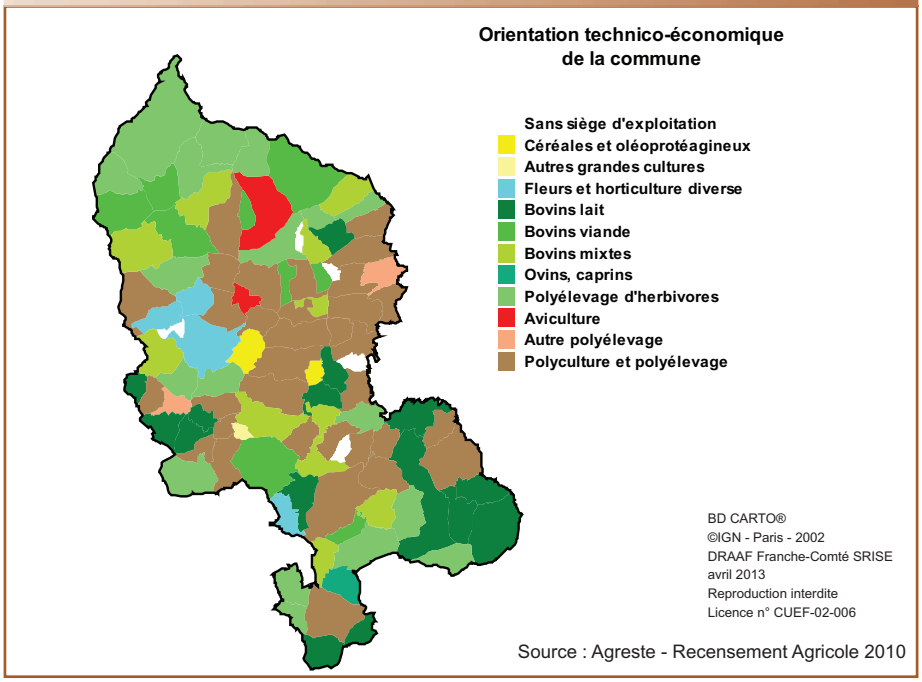

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

L'agriculture du Territoire de Belfort reste dominée par l'élevage bovin. Quatre exploitations sur cinq élèvent des bovins. Exclu de la zone d'appellation d'origine du comté, l'élevage laitier est cependant en perte de vitesse.

L'élevage laitier en perte de vitesse

En 2000, 57% des exploitations élevaient spécifiquement des vaches laitières ou les associaient à des vaches nourrices. Depuis, 50 exploitations ont cessé l'activité laitière et le nombre de vaches a diminué de 10%. En 2010, les élevages laitiers pèsent pour moins de la moitié des exploitations ou du potentiel de production. La fermeture du seul établissement collecteur de lait du département en 2011 pourrait accélérer cette baisse. De ce fait, l'agriculture territortaine se diversifie comme le montre la progression du nombre d'exploitations classées en polyculture-polyélevage. Ces unités de production représentent désormais 20% des exploitations et plus du quart du potentiel économique. D'autres orientations, comme l'élevage de bovins pour la viande ou la grande culture, moins courantes, maintiennent leur potentiel productif. ■

Une agriculture en perte de vitesse

	Territoire de Belfort		Franche-Comté		Part Département /Région
	2010	Evolution 2010/2000	2010 (milliers)	Evolution 2010/2000	
Exploitations agricoles	190	- 19,4%	6 270	- 19,2%	3,0%
dont Gaec et EARL	*70*	*+ 1,4%*	*2 850*	*+ 11,8%*	*2,5%*
Superficie agricole (hectares)	18 000	+ 0,1%	631 400	+ 0,1%	2,9%
Produit brut standard (milliers d'€)	24 825	- 8,5%	795 050	- 2,7%	3,1%
Exploitants agricoles	250	- 17,0%	9 380	- 12,2%	2,7%
Salariés permanents	50	+ 11,4%	1 550	+ 32,5%	3,2%
Main d'œuvre agricole (UTA)	340	- 25,6%	12 530	- 18,2%	2,7%
Effectifs bovins	17 950	- 6,1%	594 800	- 2,9%	3,0%
Effectifs vaches laitières	5 275	- 9,8%	196 450	- 6,2%	2,7%
Effectifs porcins	3 150	- 12,2%	116 250	- 1,2%	2,7%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 — Champ : moyennes et grandes exploitations

L'EMPLOI AGRICOLE SE PROFESSIONNALISE

La force de travail apportée par les exploitants et leurs familles reste la composante principale de la main d'œuvre agricole. L'aide familiale recule sensiblement au profit du salariat. Malgré la concentration de l'emploi agricole dans les grandes structures, les exploitations franc-comtoises continuent de fonctionner avec deux équivalents temps plein en moyenne.

Le Doubs concentre 40% de la main d'œuvre agricole

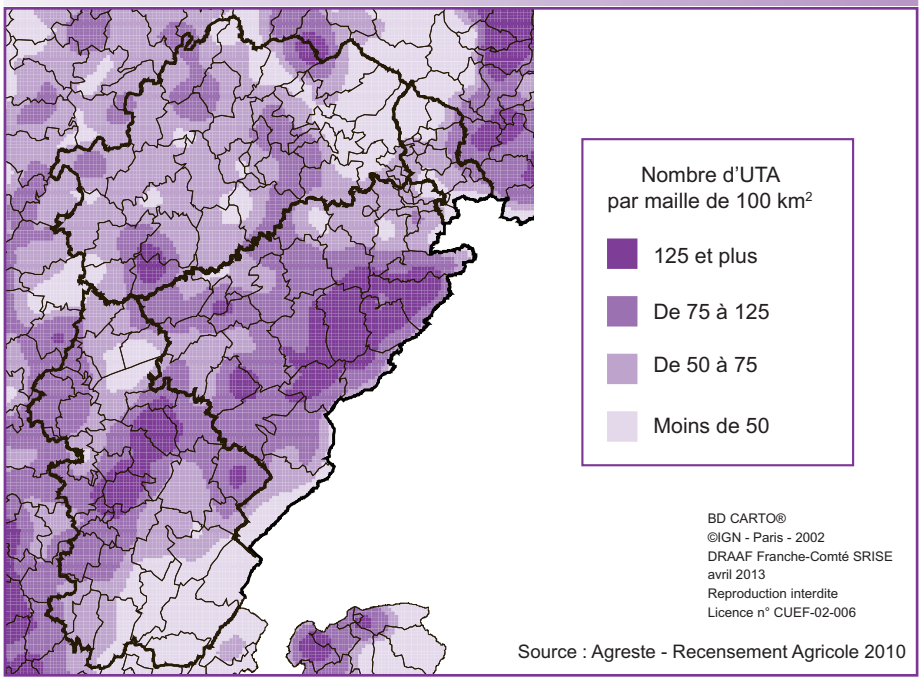

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En 2010, près de 14 800 actifs permanents travaillent régulièrement, à temps complet ou à temps partiel, dans les 6 270 moyennes et grandes exploitations agricoles de Franche-Comté. Cela représente environ 11 700 unités de travail annuel (UTA*). A lui seul, le département du Doubs regroupe 40% de cette force de travail. En 2000, 18 000 personnes apportaient un volume de travail équivalent à 14 400 UTA soit une diminution de - 18% des actifs permanents en dix ans. La situation est néanmoins contrastée selon la taille des exploitations, avec un recul marqué dans les moyennes exploitations (- 38%) et une faible augmentation dans les grandes (+ 3%).

Forte baisse de l'aide familiale

De plus en plus assimilés à des chefs d'entreprise, 9 380 exploitants agricoles se consacrent en très grande majorité à temps complet à leur exploitation. Du fait du développement des formes sociétaires à plusieurs coexploitants (Gaec*, EARL*, SCEA*), certains actifs familiaux, notamment les conjoints, ont pu accéder au statut d'exploitant. Cette évolution explique que le nombre d'agriculteurs diminue moins rapidement que le nombre d'unités de production.
Regroupant conjoints non co-exploitants actifs et autres actifs familiaux, l'aide familiale représente aujourd'hui un quart des actifs permanents. Le plus souvent, ces actifs familiaux travaillent sur l'exploitation à temps partiel. Leur nombre a baissé de - 37% entre 2000 et 2010. Le recul de l'aide familiale traduit à la fois la professionnalisation des structures agri-

L'aide familiale réduite de moitié en dix ans

En unités de travail annuel	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté	Evolution régionale 2010/2000
Chefs et coexploitants	3 620	2 555	2 403	234	8 812	- 12%
Aide familiale	757	468	433	43	1 701	- 49%
Salariés permanents non familiaux	345	430	375	37	1 187	+ 25%
Total actifs permanents	**4 722**	**3 453**	**3 211**	**314**	**11 700**	**- 18%**
Main d'œuvre non permanente	288	310	209	21	828	- 13%
Ensemble des actifs agricoles	**5 010**	**3 763**	**3 420**	**335**	**12 528**	**- 18%**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

coles et le désengagement de l'exploitation des membres de la famille, au profit d'une activité extérieure non agricole.
Enfin, 1 550 salariés, hors cadre familial, viennent compléter la main d'œuvre agricole permanente. Les quelques 400 salariés supplémentaires entre 2000 et 2010 compensent en partie le recul de l'aide familiale. Par ailleurs, 5% du travail est apporté par des actifs non permanents durant une période déterminée par des travailleurs saisonniers ou occasionnels. Enfin, les travaux ponctuels réalisés par les salariés des entreprises de travaux agricoles ou des coopératives d'utilisation du matériel agricole pèsent pour moins de 1% du total.

Des besoins de main d'œuvre variables selon les productions

En 2010, les moyennes et grandes structures franc-comtoises mobilisent au total 12 500 équivalents temps plein. En Franche-Comté, plus encore qu'ailleurs, les exploitants sont les piliers des exploitations. Ils fournissent 70% du travail nécessaire au fonctionnement des structures agricoles de la région contre 57% au niveau national. L'aide familiale ne fournit quant à elle, plus que 14% du travail contre 22% en 2000. En raison du développement des formes sociétaires et de l'agrandissement des structures, les grandes exploitations regroupent désormais la majeure partie du volume de travail des actifs agricoles, avec 61% des UTA, alors qu'en 2000, la répartition était légèrement en faveur des exploitations de taille moyenne. L'apport de l'aide familiale n'est que de 10% dans les grandes exploitations alors qu'il est deux fois supérieur pour les structures de taille moyenne. Ces dernières ne concentrent plus que la moitié du temps de travail fourni par l'aide familiale contre 65% en 2000.
Entre 2000 et 2010, malgré l'agrandissement des exploitations, le nombre moyen d'UTA par exploitation est resté inchangé à deux unités. Cette stabilité montre l'amélioration de la productivité de l'agriculture régionale. Cet indicateur, ainsi que la part de travail fourni par les différentes composantes de la main d'œuvre agricole, varient selon la spécialisation des exploitations. En grandes cultures, les exploitations fonctionnent avec seulement 1,3 UTA en moyenne et le chef d'exploitation apporte à lui seul 80% du temps de travail. Les gains de productivité résultant de la forte mécanisation en grandes cultures expliquent les faibles besoins en main d'œuvre ainsi que le peu d'apport de l'aide familiale. Les exploitations dont l'activité est orientée, tout ou partie, vers l'élevage laitier mobilisent en moyenne 2 à 2,3 UTA. Ce surcroît de main d'œuvre par rapport aux grandes cultures est induit par les tâches quotidiennes nécessaires à la gestion d'un cheptel (traite, soins….). Avec 15% de la force de travail, l'aide familiale y est encore bien présente. Les exploitations tournées vers la viticulture, le maraîchage et l'horticulture sont celles qui utilisent le plus d'UTA. En effet, un certain nombre de tâches sont non mécanisables et nécessitent, parfois, une main d'œuvre occasionnelle importante (entretien des vignes, récoltes…). C'est dans ces spécialisations que le travail saisonnier occupe la part la plus importante, jusqu'à 22% du volume de travail total en viticulture.

Le salariat progresse

En 2010, 13% des moyennes et grandes exploitations franc-comtoises emploient des salariés permanents non familiaux contre 20% au niveau national. Parmi les régions françaises, seule l'Auvergne et le Limousin ont un taux de salariat moins élevé. Le travail salarié représente désormais près de 10% du total des UTA de la région, soit 4 points de plus qu'en 2000. Si des orientations comme l'élevage laitier fonctionnent encore pour partie sur le modèle traditionnel familial, le salariat contribue pour une part importante au volume de travail dans des secteurs d'activité comme le maraîchage (52% du total des UTA), l'élevage hors sol (40%) ou l'horticulture (28%). ■

En 2010, 14 800 actifs agricoles permanents travaillent dans les moyennes et grandes exploitations franc-comtoises contre 18 000 en 2000.

L'activité agricole nécessite en moyenne 2 équivalents temps complet par exploitation.

13% des exploitations emploient au moins un salarié contre 20% au niveau national.

L'aide familiale plus présente dans les élevages

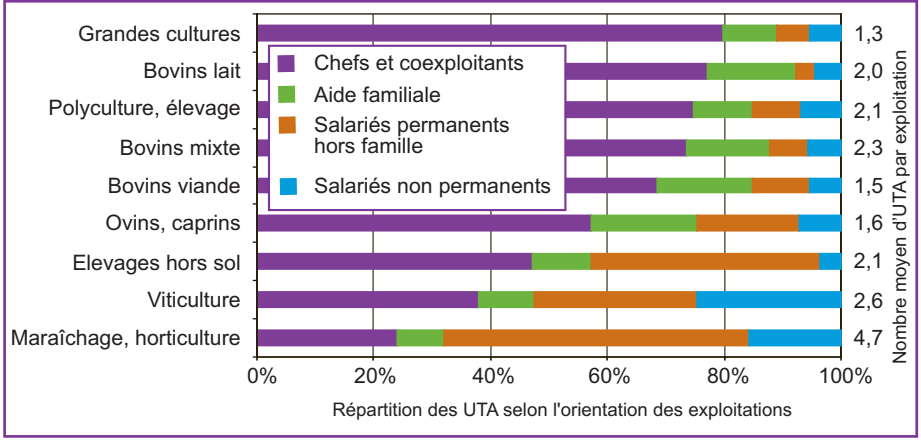

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Petites exploitations : une autre forme d'agriculture

En 2010, un quart des actifs agricoles permanents recensés en Franche-Comté travaillent dans près de 3 500 petites exploitations. Ces 4 750 personnes n'apportent que 10% du temps de travail fourni dans l'ensemble des exploitations de la région. En effet, une très large majorité d'entre eux consacrent moins d'un mi-temps à leur exploitation et moins de 10% travaillent à temps complet. Ces actifs sont soit des retraités, de l'agriculture ou non, soit des doubles actifs ayant une activité principale non agricole.

DES EXPLOITANTS MIEUX FORMÉS ET RELATIVEMENT JEUNES

Les exploitants franc-comtois sont globalement plus jeunes qu'au niveau national. Leur population est cependant vieillissante. Les moins de 40 ans sont désormais moins nombreux que les plus de 50 ans. Le niveau de formation continue de progresser. La part des exploitants ayant une formation au moins équivalente au baccalauréat a gagné près de vingt points entre 2000 et 2010.

Plus de jeunes exploitants dans les zones d'élevage

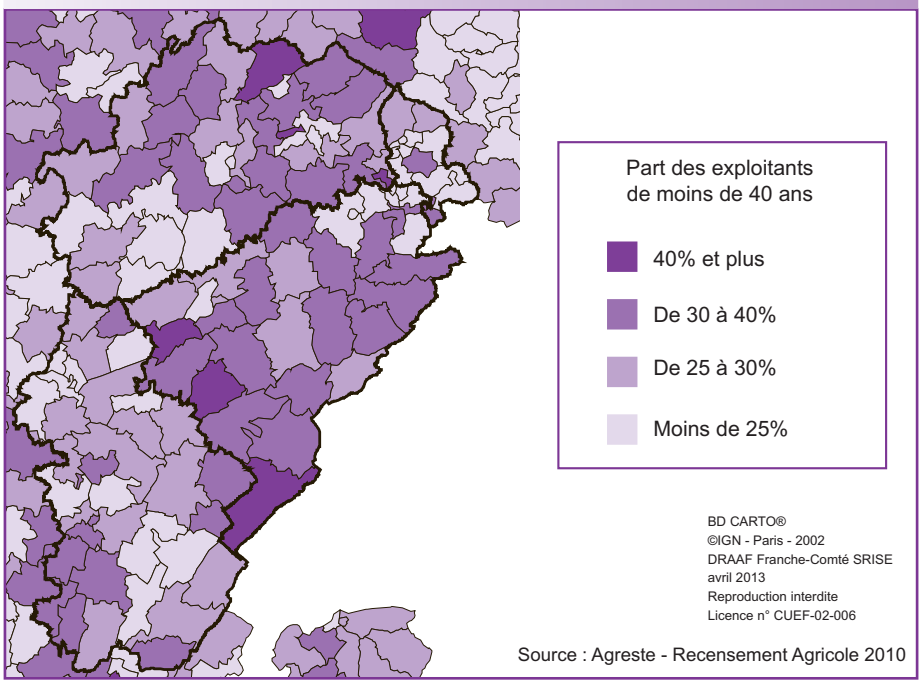

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Les exploitants des moyennes et grandes exploitations de Franche-Comté sont relativement jeunes par rapport à leurs homologues des autres régions. Leur moyenne d'âge est la plus basse de France, moins de 45 ans contre plus de 47 ans en moyenne nationale. Avec 30% des effectifs, les moins de 40 ans sont également plus nombreux qu'ailleurs, sept points de plus qu'au niveau national. Au sein de la région, les exploitants du Doubs sont globalement plus jeunes, avec une moyenne d'âge inférieure de trois ans à ceux du Territoire de Belfort, département où les agriculteurs sont les plus âgés. Ce phénomène s'explique par le poids prépondérant de la spécialisation bovin lait dans l'agriculture de la région, et dans le Doubs en particulier. L'âge moyen des exploitants de cette filière est en effet inférieur à celui des autres productions, tant au niveau national que régional. Ainsi, un éleveur laitier français a, en moyenne, quatre ans de moins qu'un céréalier. De plus, parmi les éleveurs laitiers, les franc-comtois sont en moyenne sensiblement plus jeunes que leurs homologues des autres régions (44 contre 45,5 ans au plan national).

Les exploitants individuels* sont plus âgés que leurs homologues des structures sociétaires. En effet, les jeunes agriculteurs privilégient les Gaec* lors de leur installation. Plus de la moitié d'entre eux y exercent leur profession. Plus globalement, dans les exploitations sous forme sociétaire, 38% des chefs et coexploitants ont moins de 40 ans et à peine un tiers ont 50 ans ou plus. A l'inverse, seulement 22% des exploitants individuels ont moins de 40 ans et 45% ont dépassé la cinquantaine.

Plus de jeunes exploitants dans les Gaec

Même si elle est plus jeune qu'ailleurs, la population des exploitants franc-comtois est néanmoins vieillissante. Leur moyenne d'âge a progressé de près de deux ans depuis 2000 et la moitié d'entre eux ont plus de 46 ans. Les effectifs de la tranche d'âge 30-40 ans ont diminué d'un tiers en dix ans. A l'inverse, la part des 55 ans et plus est passée de 15 à 20%.

Les exploitants des moyennes et grandes exploitations ont un niveau de formation plus élevé que l'ensemble des actifs de la région. Ils ne sont que 8% à ne pas avoir de diplôme alors que près d'un actif sur cinq est dans ce cas. Plus des trois quarts

Plus d'un exploitant sur trois est âgé de 50 ans ou plus

	Age moyen	Part des moins de 40 ans	Part des 50 ans et plus	Formation bac ou plus	Formation supérieure
Doubs	44,2	32,1%	33,1%	48,3%	15,9%
Jura	45,5	27,2%	37,9%	45,8%	17,2%
Haute-Saône	45,0	29,8%	36,8%	41,5%	12,8%
Territoire de Belfort	47,2	22,8%	42,9%	44,5%	18,1%
Franche-Comté	**44,9**	**29,8%**	**35,8%**	**45,6%**	**15,5%**
Franche-Comté en 2000	43,0	39,8%	30,6%	27,2%	8,9%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

des agriculteurs francs-comtois ont suivi une formation secondaire, de cycle court ou long, contre 54% pour l'ensemble des actifs.

Un niveau de formation qui progresse

La complexification de la conduite d'une exploitation et l'évolution du dispositif d'aide à l'installation ont entraîné une hausse du niveau de formation des exploitants agricoles. En 2010, 46% des exploitants des moyennes et grandes exploitations de la région ont un niveau d'études au moins égal au baccalauréat, contre 27% en 2000. La Franche-comté se distingue aussi par une proportion élevée d'exploitants ayant suivi une formation secondaire de cycle long (30% contre 26% au niveau national).

Ce constat est encore plus vrai pour les exploitants de moins de 40 ans. La part des exploitants sans aucun diplôme ou scolarisés jusqu'en primaire s'élève à 35% parmi les 60 ans et plus contre seulement 2% pour les moins de 40 ans. A l'inverse, plus de la moitié des jeunes exploitants ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat contre 12% pour les plus âgés. Cet écart de niveau de formation des exploitants selon leur âge s'explique en grande partie par la modification des critères d'attribution de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). En effet, depuis 1997, son obtention est conditionné par l'obtention au minimum d'un baccalauréat professionnel.

Forte baisse du nombre d'exploitants de moins de 40 ans

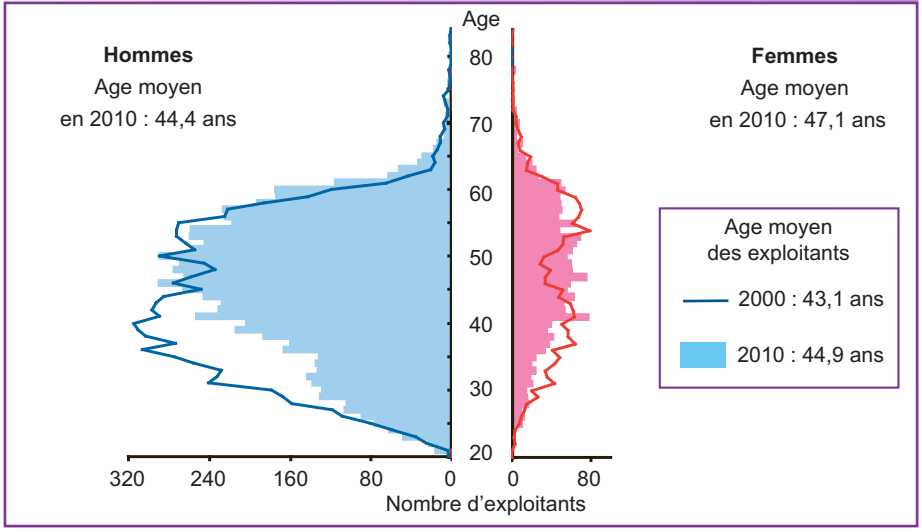

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Moins d'études supérieures chez les éleveurs

La part des jeunes exploitants ayant une formation supérieure atteint près de 30%, niveau proche de celui de l'ensemble des jeunes actifs. Néanmoins, les exploitants franc-comtois sont parmi les moins nombreux à suivre des études supérieures (16% contre 20% au niveau national). Cette différence s'explique par la prédominance de l'élevage dans la région. En effet, les exploitations tournées tout ou partie vers l'élevage comptent moins d'exploitants avec un niveau de formation supérieure. Ce type d'exploitation, de par ses caractéristiques, semble induire une entrée dans la vie active plus précoce que dans des spécialisations comme les grandes cultures ou la viticulture. La Franche-Comté est ainsi l'une des régions, avec l'Auvergne et le Limousin, où la part des exploitants ayant suivi des études supérieures est la plus faible. ■

La moyenne d'âge des exploitants franc-comtois est la plus basse de France : moins de 45 ans contre plus de 47 ans en moyenne nationale.

Entre 2000 et 2010, les effectifs d'exploitants âgés de 30 à 40 ans ont diminué d'un tiers.

46% des exploitants ont un niveau d'étude au moins égal au baccalauréat, contre 27% en 2000.

Forte proportion d'études longues parmi les moins de 40 ans

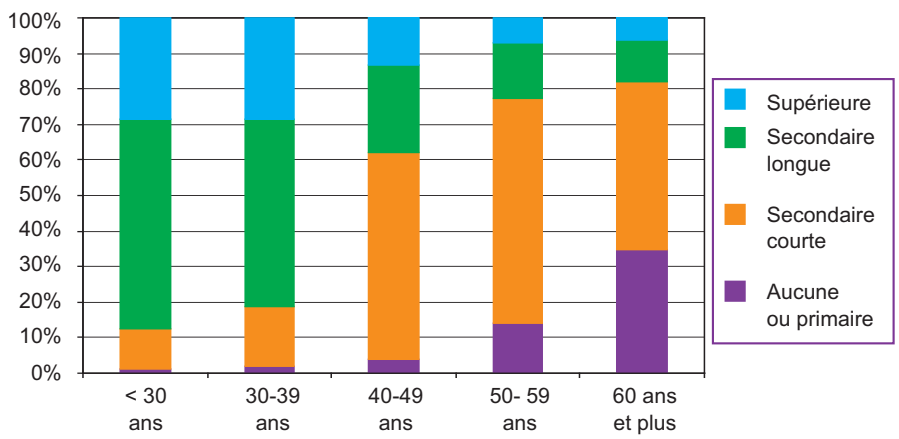

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Des exploitants plus âgés dans les petites exploitations

Les exploitants des petites exploitations sont âgés de 58 ans en moyenne. Près de la moitié d'entre eux ont plus de 60 ans et seulement 10% ont moins de 40 ans. La part de retraités est donc élevée (42%). Seul un exploitant sur cinq considère que l'activité de chef d'exploitation est sa profession principale. A l'inverse, pour près de 60% d'entre eux, c'est une activité secondaire. Les trois quarts d'entre eux ont au mieux suivi une formation secondaire courte.

UNE PROFESSION QUI PEINE À SE FÉMINISER

La main d'œuvre agricole franc-comtoise reste très majoritairement masculine. Le taux de féminisation des exploitants est le plus bas de France. Les exploitantes sont en moyenne plus âgées car elles accèdent plus tard que les hommes à ce statut. Les femmes sont peu nombreuses à avoir suivi une formation agricole.

Peu de femmes dans les zones de grandes cultures

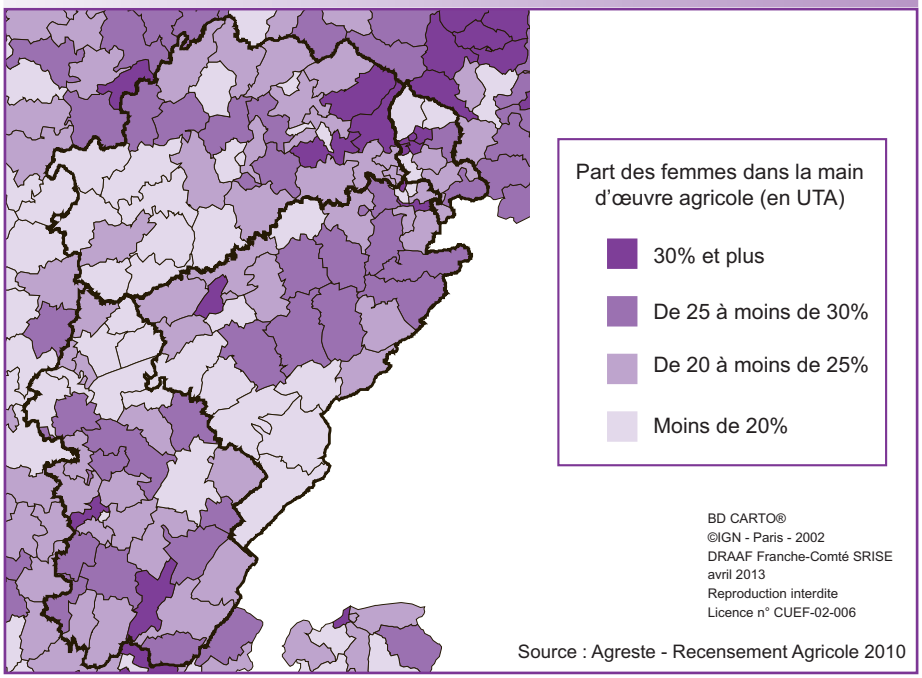

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En 2010, 3 640 femmes travaillent régulièrement dans les exploitations agricoles franc-comtoises. Elles représentent 27% des actifs familiaux permanents contre 31% en 2000. Plus de la moitié d'entre elles n'ont pas le statut d'exploitantes agricoles et ont de plus en plus souvent un emploi extérieur. Elles participent ainsi de moins en moins aux travaux de la ferme et représentent les deux tiers de la diminution du nombre des aides familiaux entre 2000 et 2010. Néanmoins, elles concentrent encore la moitié des effectifs de l'aide familiale. Parmi ces femmes travaillant régulièrement sur l'exploitation en tant qu'aide familiale, 75% sont conjointes d'exploitant. Près de la moitié de ces 1 400 conjointes ont un statut de conjoint collaborateur déclaré à la MSA. Les conjointes consacrent moins d'un mi-temps à l'exploitation dans près de 60% des cas et quatre sur dix exercent une profession non agricole. Elles interviennent majoritairement dans les élevages laitiers, pour aider à la traite notamment. En revanche, elles ne participent quasiment pas au travail des grandes cultures.

La part des femmes parmi les exploitants a légèrement progressé en dix ans. En 2010, près d'un exploitant agricole sur cinq est une femme. Néanmoins, la Franche-comté est la région où le taux de féminisation est le plus bas, six points en deçà de la moyenne nationale. Quand elles sont exploitantes, seulement une sur cinq est à la tête d'une exploitation individuelle*. La plupart sont associées dans une exploitation sous forme sociétaire. Dans les EARL*, 30% des associés sont des femmes.

Une agricultrice sur deux est exploitante agricole

	Femmes actives sur l'exploitation	*dont exploitantes*	*dont conjointes non coexploitantes*	Part des femmes dans les UTA familiales	Part des femmes dans les UTA exploitants
Doubs	1 542	*711*	*603*	23,4%	18,0%
Jura	1 075	*515*	*413*	22,7%	17,6%
Haute-Saône	923	*460*	*345*	21,8%	16,4%
Territoire de Belfort	100	*47*	*30*	23,3%	18,7%
Franche-Comté	**3 640**	***1 733***	***1 391***	**22,7%**	**17,4%**
Franche-Comté en 2000	5 192	*1 789*	*2 635*	27,0%	15,3%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Les femmes accèdent plus tardivement à la tête des exploitations

Les exploitantes franc-comtoises sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins, 47 ans contre 44 ans. Seulement 22% des exploitantes ont moins de 40 ans contre un tiers pour les hommes. Surtout, elles deviennent chefs d'exploitation plus tardivement. Les exploitantes ne sont que 38% à avoir pris la direction de leur première exploitation avant 30 ans contre 82% pour les hommes. Ainsi, elles ont en moyenne 36 ans quand elles accèdent à cette fonction contre 26 ans pour les hommes. Parce qu'elles prennent souvent la suite de leur conjoint lors de son départ en retraite, 19% des femmes prennent la direction de leur première exploitation après 50 ans contre seulement 1% des hommes. Cette pratique explique également que plus de la moitié des exploitantes n'aient aucun diplôme agricole. ■

UNE AGRICULTURE PEU UTILISATRICE DE MAIN D'ŒUVRE SALARIÉE

La main d'œuvre salariée non familiale contribue deux fois moins au fonctionnement des exploitations en Franche-Comté qu'au niveau national. Les exploitations employant des salariés en ont rarement plus d'un seul. Le salarié type est un homme jeune et peu qualifié.

Peu de main d'œuvre salariée dans les zones d'élevage

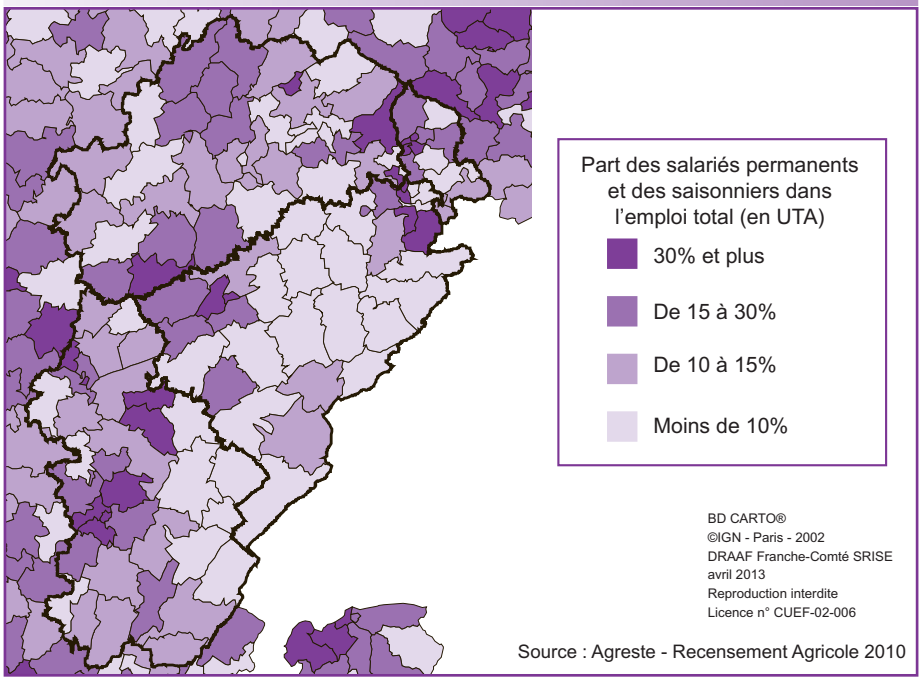

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

La main d'œuvre salariée non familiale, composée essentiellement de salariés permanents et de saisonniers, fournit 16% du volume de travail nécessaire au fonctionnement des moyennes et grandes exploitations franc-comtoises. En 2000, cette part n'était que de 12%. Cette progression traduit à la fois le désengagement des membres de la famille des exploitants et la professionnalisation des structures agricoles. Néanmoins, la contribution de la main d'œuvre non familiale est deux fois moins élevée que la moyenne nationale. En effet, le poids de la main d'œuvre extérieure est très variable d'une activité à une autre. Dans les élevages laitiers, et notamment ceux des filières AOP*, majoritaires en Franche-Comté, le fonctionnement repose encore largement sur le modèle familial. L'apport des salariés se limite ainsi à 8% du volume de travail total. En revanche, cette contribution s'élève respectivement à 68% et 52% dans les secteurs du maraîchage-horticulture et de la viticulture, activités plus marginales dans la région.

En 2010, 13% des exploitations franc-comtoises emploient des salariés permanents non familiaux. Parmi celles-ci, les trois quarts n'ont qu'un seul salarié. Les élevages bovins laitiers emploient 23% des salariés de la région, devant les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture (21%) et la viticulture (14%). Les trois quarts des 1 550 salariés agricoles sont des hommes. Près de la moitié d'entre eux ont moins de 30 ans. Agés en moyenne de 34 ans, ils sont nettement plus jeunes que le reste de la population agricole mais aussi que leurs collègues français, âgés en moyenne de 39 ans. La grande majorité des salariés sont ouvriers agricoles. Seulement 15% d'entre eux occupent un emploi de cadre, d'agent de maîtrise ou de technicien.

9 000 travailleurs saisonniers

Une exploitation sur deux a recours à des saisonniers. En 2010, près de 9 100 personnes ont travaillé temporairement pour un total de 740 emplois équivalents temps plein, soit près de 40% du volume de travail salarié. La quasi totalité des viticulteurs ainsi que les trois quarts des maraîchers et des horticulteurs embauchent des travailleurs occasionnels, en raison de forts besoins de main d'œuvre ponctuels pour les vendanges ou les périodes de récolte. Alors qu'elles ne représentent respectivement que 4% et 2% des exploitations franc-comtoises, les exploitations viticoles et celles spécialisées en maraîchage ou en horticulture concentrent ainsi 20% et 10% du travail saisonnier. La moitié des élevages laitiers utilisent ce type de salariés pour des travaux ponctuels et emploient 40% de la main d'œuvre saisonnière. ■

40% de la main d'oeuvre non familiale provient des saisonniers

en UTA	Salariés non familiaux	Saisonniers	Part dans les UTA totales
Doubs	345	268	12,6%
Jura	430	277	19,7%
Haute-Saône	375	177	17,1%
Territoire de Belfort	37	18	17,2%
Franche-Comté	**1 187**	**740**	**16,1%**
Franche-Comté en 2000	951	883	12,4%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

L'ÉLEVAGE RESTE PRÉDOMINANT DANS L'AGRICULTURE FRANC-COMTOISE

Regroupant les deux tiers des exploitations moyennes et grandes, l'élevage bovin, et notamment l'élevage laitier, reste l'orientation prédominante de l'agriculture franc-comtoise. Cependant, les grandes cultures occupent une place de plus en plus importante. D'autres orientations économiques, plus marginales, résistent et diversifient le paysage agricole régional.

La topographie conditionne la spécialisation des exploitations

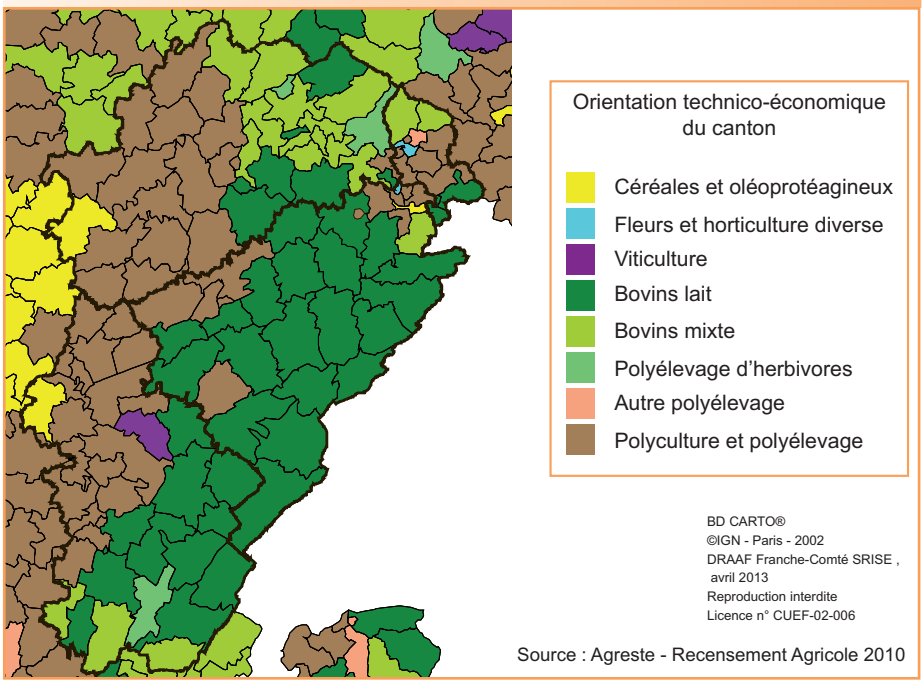

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Malgré les restructurations qui s'opèrent dans le paysage agricole, la Franche-Comté demeure une région d'élevage bovin. Avec 4 160 exploitations en 2010, deux exploitations moyennes et grandes sur trois sont spécialisées dans l'élevage bovin. Plus encore, en y ajoutant les exploitations couplant cultures et élevage, c'est huit exploitations sur dix qui élèvent des bovins dans la région. L'élevage de bovins à vocation laitière est le plus répandu puisqu'il regroupe 3 570 exploitations. Même si leur nombre diminue d'année en année, leur poids reste prépondérant dans l'agriculture régionale puisqu'elles représentent 57% des fermes et plus de la moitié de la surface exploitée ou du potentiel économique. En terme de cheptel, elles élèvent 160 000 vaches laitières, soit 75% de l'effectif total de vaches, auxquelles il faut ajouter autant de jeunes femelles qui assureront le renouvellement du troupeau. Au total, deux bovins sur trois sont élevés dans ces exploitations. Les autres bovins sont élevés dans des exploitations spécialisées viande ou dans des fermes élevant les deux catégories à la fois. Alors que le nombre total de bovins a diminué de 23 000 têtes entre 2000 et 2010, celui des bovins élevés pour la viande est demeuré stable, aux alentours des 50 000 têtes. La part des exploitations spécialisées dans ce type d'élevage a progressé, même si elles restent globalement peu nombreuses.

Moutons, chevaux, cochons, l'autre Franche-Comté

L'élevage franc-comtois ne se résume pas aux seuls bovins. Près de 300 exploitations sont spécialisées dans l'élevage d'ovins, de caprins ou d'autres herbivores (équins essentiellement). Si le nombre de ces élevages a légèrement augmenté sur la décennie, les effectifs de ces cheptels restent néanmoins beaucoup

Plus de la moitié des exploitations spécialisées dans l'élevage laitier

	Ensemble		*dont bovins lait*		*dont autres bovins*		*dont polyculture-polyélevage*		*dont grandes cultures*	
	2010	Evolution 2010/2000	*2010*	*Evolution 2010/2000*	*2010*	*Evolution 2010/2000*	*2010*	*Evolution 2010/2000*	*2010*	*Evolution 2010/2000*
Doubs	2 478	- 18,7%	*2 025*	*- 19,6%*	*134*	*- 26,0%*	*82*	*- 26,1%*	*45*	*+ 40,6%*
Jura	1 874	- 18,6%	*885*	*- 25,7%*	*147*	*- 11,4%*	*217*	*- 24,9%*	*220*	*- 2,7%*
Haute-Saône	1 732	- 20,7%	*589*	*- 32,5%*	*283*	*- 27,8%*	*353*	*- 13,3%*	*303*	*- 0,7%*
T. de Belfort	187	- 19,4%	*68*	*- 33,3%*	*31*	*- 34,0%*	*37*	*+ 15,6%*	*16*	*- 5,9%*
Franche-Comté	**6 271**	**- 19,2%**	***3 567***	***- 23,9%***	***595***	***- 24,3%***	***689***	***- 17,9%***	***584***	***- 0,7%***

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

moins importants que ceux des bovins. Ces élevages détiennent 24 000 ovins, 3 400 caprins et plus de 6 000 équins.

Traditionnellement, l'agriculture franc-comtoise pratique l'élevage de porcins et de volailles. Complémentaire de l'élevage bovin pour une consommation familiale, une part non négligeable de porcs et de volailles est encore élevée dans des ateliers de taille modeste. Avec 175 unités en 2010, le nombre d'exploitations spécialisées en élevage hors sol est réduit et diminue sur la décennie. Seulement 80 élevages spécialisés en porcins ont été recensés en 2010, soit 50 de moins qu'il y a dix ans. La taille de ces ateliers a néanmoins augmenté de plus de moitié, passant de 730 à 1 150 places en moyenne. Les élevages hors sol de volailles spécialisés sont encore plus rares (une soixantaine) et sont pour la plupart de taille modeste pour cette filière.

Les céréales ont la cote

Si l'élevage bovin lait reste prédominant, l'agriculture franc-comtoise tend à se diversifier notamment en plaine où les grandes cultures occupent une place de plus en plus importante. Parce que les contraintes sont moindres, parce qu'avec la hausse des cours, la rentabilité est meilleure, sur la dernière décennie, plus de 150 exploitations ont arrêté ou diminué leur atelier élevage pour se consacrer principalement aux grandes cultures. Ce mouvement explique en partie la décapitalisation du troupeau bovin de 11 000 têtes mais aussi la hausse de près de 7 000 hectares de l'assolement en céréales ou en oléagineux. Avec près de 600 exploitations moyennes et grandes dans la région, l'orientation grandes cultures représente près de 10% des exploitations aujourd'hui, soit deux points de plus qu'il y a dix ans. Les exploitations spécialisées en grandes cultures font partie des structures les plus étendues de la région (136 hectares) avec un fort potentiel économique.

A l'inverse, les 700 exploitations plus polyvalentes, qui associent cultures et élevage, si elles sont également étendues, sont moins nombreuses. En moyenne, avec 150 hectares de surfaces exploitées et 170 000 € de potentiel économique, elles dépassent d'un tiers le potentiel régional de référence.

La viticulture diversifie l'agriculture franc-comtoise

D'autres spécialisations comme la viticulture font la richesse de l'agriculture franc- comtoise. Aux mains d'un nombre important d'exploitants, 2 100 hectares de vigne sont situés dans la zone AOP* des vins du Jura. Le reste, soit 150 hectares sont en zone IGP* « vins du pays de Franche-Comté ». Cette production sous signe de qualité assure la stabilité du vignoble franc-comtois. Depuis 1979, sa surface a augmenté de 300 hectares. Dans le même temps, le vignoble français a perdu 300 000 hectares dont 100 000 durant la dernière décennie. En 2010, 250 exploitations viticoles moyennes ou grandes ont cultivé 2 050 hectares de vignes pour une production de 80 000 hl de vin. Cultivant de petites surfaces (12 hectares en moyenne), ces exploitations viticoles disposent d'un potentiel économique (235 000 € en moyenne) deux fois supérieur à la moyenne régionale. Elles se distinguent également des autres orientations par l'emploi d'une main d'œuvre, certes saisonnière, mais nombreuse.

Essentiellement implantés en milieu urbain, le maraîchage et l'horticulture sont également présents. Avec environ 130 exploitations spécialisées, leur nombre est stable. Ces structures atypiques pour la région se distinguent des autres exploitations par leur taille réduite (7,1 ha en moyenne) et par un nombre d'emplois proportionnellement plus élevé.

La géographie fait l'orientation

La topographie de la Franche-Comté mais aussi le zonage des appellations d'origine conditionnent la spécialisation des exploitations agricoles. Sur les plateaux et en montagne, en zone d'appellation fromagère (Comté, Morbier, Mont d'or, Bleu de Gex, Munster), l'élevage bovin lait prédomine. Par contre, si l'agriculture de la petite montagne jurassienne ou de la partie franc-comtoise du massif vosgien est aussi tournée vers l'élevage, elle est moins spécialisée. Dans les prairies de ces régions montagneuses, les bovins élevés pour la viande ou d'autres herbivores côtoient plus souvent les vaches laitières. Dans le Revermont jurassien en zone d'appellation des vins du Jura, notamment autour d'Arbois, la viticulture domine. Dans les plaines les plus fertiles de la région, le Finage et le Graylois, les exploitations sont spécialisées en grandes cultures. Sur le reste du territoire, c'est à dire dans le Sundgau, la trouée de Belfort ainsi que toute la partie occidentale de la région, l'agriculture est moins spécialisée, les grandes cultures étant souvent couplées à différents types d'élevage. ■

Plus d'une exploitation franc-comtoise sur trois est spécialisée dans l'élevage bovin lait

150 exploitations de plaine ont abandonné l'élevage pour se spécialiser dans les grandes cultures

La viticulture fait vivre plus de 250 exploitations moyennes ou grandes sur un vignoble demeuré intact au fil de ces dernières années

Davantage de diversité pour les petites exploitations

Contrairement aux exploitations de plus grande taille, l'élevage bovin lait n'est pas l'orientation première des petites exploitations franc-comtoises. Moins de 500 petits élevages sont spécialisés en bovin. Parmi ceux-ci, huit sur dix élèvent des bovins pour la viande. Par contre, 1 200 exploitations, soit une sur trois, sont spécialisées dans l'élevage d'ovins, de caprins ou d'autres herbivores. La seconde orientation en terme de nombre d'exploitations est la grande culture. Un millier de petites exploitations s'y consacrent soit principalement pour la moitié, soit en complément d'un atelier d'élevage pour l'autre moitié. Enfin, la viticulture tient une place importante dans le panorama agricole des petites exploitations. Avec 450 unités, elles constituent les deux tiers de cette spécialisation. Elles cultivent cependant moins de 150 hectares de vigne sur les 2 300 que compte la région.

UN AGRANDISSEMENT INEXORABLE

Parallèlement à la diminution de leur nombre, les exploitations agricoles franc-comtoises continuent de s'agrandir. Aujourd'hui, les grandes structures exploitent les deux tiers de la SAU et emploient plus de la moitié de la main d'œuvre agricole régionale. Cette évolution est néanmoins plus ou moins rapide, selon l'orientation économique.

Les plus gros potentiels économiques sont dans les plaines de l'ouest de la région

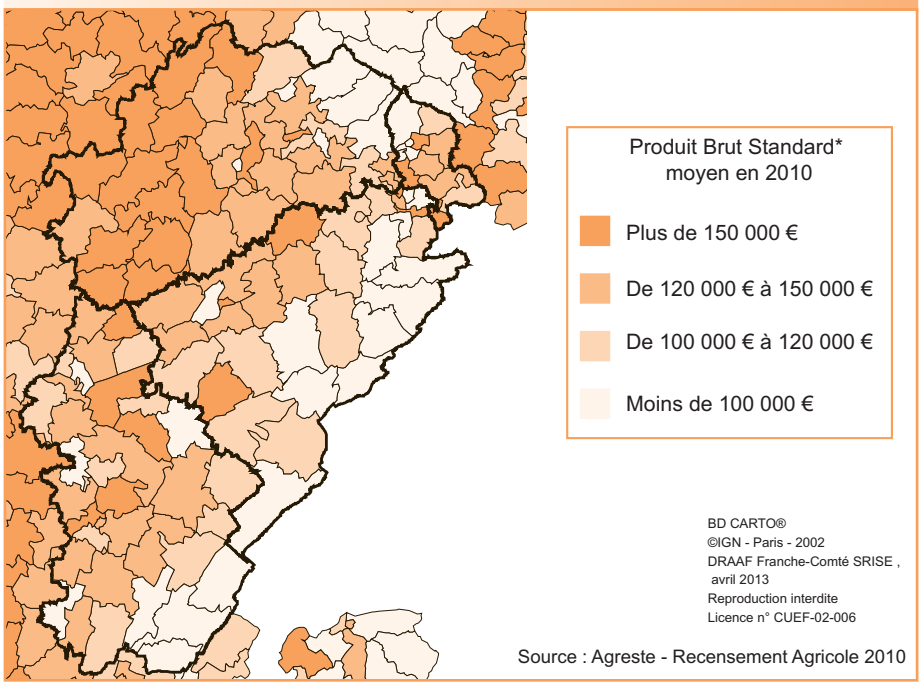

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En 2010, l'agriculture franc-comtoise compte 6 275 moyennes ou grandes exploitations, soit 1 500 unités de moins qu'il y a 10 ans. Cette baisse globale s'accompagne d'un phénomène d'agrandissement des structures agricoles, que ce soit en terme de potentiel économique ou de surfaces utilisées. Le nombre d'exploitations ayant un potentiel économique supérieure à 100 000 € augmente ainsi de 130 unités et celui des structures exploitant plus de 100 hectares atteint 2 550 soit 440 de plus qu'en 2000.

Les grandes exploitations entraînent la production agricole

Durant les dix dernières années, les grandes structures ont progressé sur tous les plans. Elles ont gagné 76 000 hectares de terres agricoles quand, dans le même temps, la SAU* régionale baissait de 5 500 hectares[1]. De même, leur potentiel économique a crû de 16% quand celui de l'ensemble du secteur agricole régional diminuait de 4%. Aujourd'hui, avec une moyenne de 144 hectares de SAU, un troupeau moyen de 161 bovins, dont 59 vaches laitières, les grandes exploitations pèsent pour environ deux tiers du potentiel économique agricole franc-comtois. L'agrandissement des exploitations induit également la mise en place d'autres méthodes de travail. S'apparentant de plus en plus à des entreprises, les grandes exploitations en adoptent leurs méthodes. Elles se distinguent ainsi significativement

Des exploitations toujours plus grandes

	Moyennes exploitations					Grandes exploitations				
	Nombre 2010	SAU moyenne 2010 (en ha)	Evolution 2010/2000 (en ha)	PBS moyenne 2010 (en €)	Evolution 2010/2000 (en €)	Nombre 2010	SAU moyenne 2010 (en ha)	Evolution 2010/2000 (en ha)	PBS moyenne 2010 (en €)	Evolution 2010/2000 (en €)
Doubs	1 493	60	+ 5,2	68 904	+ 1 168	985	124	+ 18,3	169 873	+ 15 919
Jura	929	63	+ 6,1	63 750	- 1 081	945	127	+ 19,8	199 953	+ 20 827
Haute-Saône	700	70	+ 6,5	62 008	- 967	1 032	169	+ 22,7	201 981	+ 25 879
Ter. de Belfort	101	58	+ 3,7	58 591	- 1 657	86	141	+ 29,6	219 846	+ 19 610
Franche-Comté	**3 223**	**63**	**+ 5,5**	**65 598**	**+ 31**	**3 048**	**141**	**+ 19,8**	**191 480**	**+ 20 315**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

des autres exploitations par l'utilisation de l'informatique. Elles sont les deux tiers à utiliser Internet et 40% à utiliser des logiciels de gestion technique.

Aujourd'hui, en Franche-Comté, en-dessous de 100 000 € de potentiel économique ou de 100 hectares de SAU, le nombre d'exploitations diminue pour toutes les catégories d'exploitations. En deçà de cette taille, les exploitations sont soit éclatées lors de la cessation d'activité de l'exploitant, soit fusionnent pour donner naissance à une forme sociétaire, soit encore sont absorbées par une structure déjà existante.

Un phénomène plus ou moins rapide selon l'orientation

Ce phénomène général d'agrandissement des exploitations n'est cependant pas uniforme. Son intensité varie en effet selon la localisation géographique ou de l'orientation technico-économique* des exploitations. En bovin lait, les élevages de moins de 100 000 € de potentiel économique restent majoritaires. Néanmoins, avec 1 860 unités de cette taille, le nombre d'exploitations a fondu de - 40% en 10 ans. Cette forte diminution du nombre d'exploitations a permis aux unités pérennes de reprendre des surfaces et de développer leur troupeau. Ainsi, dans le même temps, le nombre d'élevages de taille supérieure a augmenté de + 13% pour atteindre 1 700 unités. La situation diffère entre les élevages bovins lait situés en zone AOP* Comté et ceux des zones de plaine. Les premiers, grâce à un prix du lait attractif, peuvent générer un revenu correct sur des exploitations de moins de 100 hectares avec une quarantaine de vaches laitières. Ainsi, 68% des exploitations laitières situées en zone Comté ont une surface inférieure à 100 hectares, proportion qui atteint 75% sur les plateaux moyens et supérieurs du Jura. Les seconds, qui ne bénéficient pas d'un prix de lait aussi rémunérateur (en moyenne d'un quart inférieur), doivent élever un troupeau laitier plus important avec une surface plus étendue. Hors zone AOP Comté, seule la moitié des exploitations utilisent une surface inférieure à 100 hectares et le troupeau de vaches laitières approchent les 50 têtes.

En élevage spécialisé bovin viande, 60 exploitations de moins de 100 hectares ont disparu entre 2000 et 2010. Parallèlement, le nombre d'exploitations de 100 hectares et plus a progressé de plus de 30 unités. La SAU moyenne des élevages spécialisés bovins viande a ainsi progressé de 17 hectares en une décennie. Dans les autres orientations d'élevage bovin, ce seuil de viabilité est encore plus flagrant. Pour les exploitations classées en bovins mixtes ou en polyculture-polyélevage, la diminution respective de 170 et 150 exploitations se fait uniquement au dépens de celles qui exploitant moins de 100 hectares. Surtout, la surface agricole utilisée a augmenté en moyenne respectivement de 42 et 33 hectares en une décennie.

En grandes cultures ou en viticulture, le phénomène est moins rapide. En effet, la stabilité du nombre d'exploitations de ces deux orientations s'accompagnent d'une faible augmentation de la part des grandes exploitations. En viticulture, la surface moyenne reste même quasiment stable. En grandes cultures, dans le Finage, la plaine grayloise ou la région des plateaux de Haute-Saône, l'agrandissement se fait essentiellement au profit de très grandes structures de plus de 200 hectares. De ce fait, la SAU moyenne d'une exploitation céréalière augmente de 10% pour atteindre 136 hectares en 2010.

L'agrandissement des exploitations ne profite pas à l'emploi agricole

Avec près de 2 700 équivalents temps plein en moins en 10 ans, l'agrandissement des exploitations est synonyme de gains de productivité. Avec 2,5 équivalents temps plein, la force de travail moyenne utilisée par chaque grande exploitation est restée stable sur la période intercensitaire en dépit de l'augmentation de leur dimension économique. Par contre, la disparition d'un nombre important d'exploitations de taille moyenne s'est accompagné d'une forte diminution de la main d'œuvre. En équivalent temps plein, ce sont 3 000 emplois qui ont disparu. Si, en 2000, le fonctionnement des exploitations moyennes nécessitait autant de main d'œuvre (en équivalent temps plein) que les grandes exploitations, dix ans plus tard, elles n'en utilisent plus que 60%. Cette diminution est néanmoins à tempérer par la professionnalisation de la main d'œuvre. En effet, la participation des actifs familiaux non exploitants s'est réduite quasiment de moitié sur une décennie. La part de la main d'œuvre apportée par cette aide familiale s'est ainsi réduite de 23% à 15% du travail total. Elle a été remplacée par une plus grande mobilisation des coexploitants et surtout par une augmentation du nombre de salariés permanents. En 2010, les salariés représentent 11% de l'emploi agricole et une grande exploitation sur cinq emploie au moins un salarié permanent. ■

(1) cf. Agreste Franche-Comté n° 183

Le nombre d'exploitations dépassant les 200 hectares a quasiment doublé en une décennie pour atteindre 550 unités.

En 2010, les grandes exploitations utilisent la moitié de l'emploi agricole et les deux tiers des surfaces agricoles.

Près de 2 000 exploitations de moins de 100 hectares de SAU ont disparu depuis 2000, notamment des exploitation de taille moyenne.

Les petites exploitations rétrécissent

Parce qu'elles sont toujours moins nombreuses, les petites exploitations pèsent de moins en moins dans l'agriculture régionale. De plus, les petites exploitations d'aujourd'hui utilisent moins de surfaces et emploient moins de main d'œuvre qu'il y a dix ans. A la tête d'un cheptel très réduit, hormis pour celui des ovins, la moitié des petites exploitations ont un potentiel économique inférieur à 5 000 €.

DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE A L'ENTREPRISE AGRICOLE

Solution adaptée à l'agrandissement des exploitations, les formes sociétaires, et en particulier les EARL, sont de plus en plus nombreuses en dépit de la baisse du nombre d'exploitations agricoles. A l'inverse, si les exploitations individuelles restent majoritaires en Franche-Comté, leur nombre continue à diminuer fortement.

Les exploitations individuelles restent majoritaires dans le nord-est de la Franche-Comté

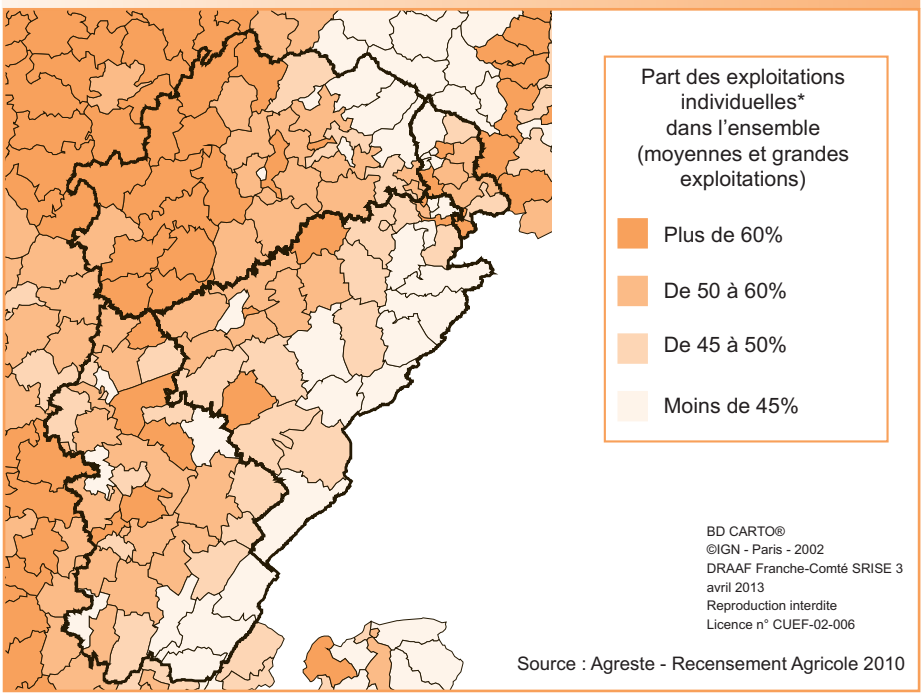

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Entre 2000 et 2010, l'agriculture franc-comtoise a perdu 1 500 exploitations moyennes ou grandes. Cette diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'un développement des formes sociétaires, confirmant une tendance amorcée il y a 30 ans. Créés en 1962, les Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec*), après avoir connu un fort développement dans les décennies précédentes, marquent le pas avec une baisse de -9% de leur nombre depuis 2000. Avec 1 500 unités en 2010, le Gaec reste cependant la forme sociétaire la plus répandue. Conçu afin de permettre l'exploitation commune des terres, le Gaec est la forme sociétaire la plus adaptée à l'exploitation de grandes structures agricoles. De ce fait, ils représentent quasiment la moitié (45%) des grandes exploitations, alors qu'ils ne constituent que 15% des fermes comtoises. Parce qu'un Gaec ne peut fonctionner qu'avec un minimum de deux exploitants, leur main d'œuvre est relativement nombreuse (2,9 équivalents temps plein en moyenne). La mise en commun des moyens expliquent l'étendue des surfaces exploitées (168 ha en moyenne) et l'importance de leur potentiel productif proche de 200 000 €. Cette forme sociétaire est couramment adoptée dans les secteurs de l'élevage bovin-lait ou bovin-mixte et en polyculture-polyélevage. Ils sont ainsi nombreux à être localisés sur les plateaux du Doubs ou du Jura.

Le statut d'EARL a le vent en poupe

Créé en 1982, les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL*) se sont largement démocratisées au

En 2010, les EARL sont presque aussi nombreuses que les Gaec

	Exploitations individuelles		Gaec		EARL		Autres formes juridiques		Ensemble	
	2010	Evolution 2010/2000	2010	Evolution 2010/2000	2010	Evolution 2010/2000	2010	Evolution 2010/2000	2010	Evolution 2010/2000
Doubs	1 260	- 36,1%	647	- 3,0%	486	+ 51,9%	85	- 4,5%	2 478	- 18,7%
Jura	932	- 33,8%	417	- 18,6%	448	+ 52,9%	77	- 12,5%	1 874	- 18,6%
Haute-Saône	875	- 38,3%	392	- 7,1%	385	+ 46,9%	80	0,0%	1 732	- 20,7%
Ter. de Belfort	105	- 30,9%	39	- 13,3%	34	+ 25,9%	9	+ 12,5%	187	- 19,4%
Franche-Comté	**3 172**	**- 35,9%**	**1 495**	**- 9,2%**	**1 353**	**+ 50,0%**	**251**	**- 5,3%**	**6 271**	**- 19,2%**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

cours des deux dernières décennies. Avec 1 350 unités en 2010 en Franche-Comté, les EARL talonnent désormais les Gaec en nombre d'exploitations. Cette forme juridique est en effet parfaitement adaptée à l'exploitation agricole dans un cadre familial. D'une part, elle protège les biens personnels en les séparant du capital de la société et facilite la transmission en permettant à des non exploitants d'être associés. D'autre part, elle permet de donner un statut de coexploitant au conjoint du chef d'exploitation*. Ainsi, en 2010, une EARL sur deux était unipersonnelle et 36% était entre conjoints. Dans la région, une EARL moyenne a des caractéristiques semblables de celles de la ferme comtoise standard avec une SAU* de 100 ha, une main d'œuvre correspondant à 1,9 équivalent temps plein annuels et un potentiel de production de 133 000 €. C'est dans la spécialisation grandes cultures que ce statut rencontre le plus de succès. Ainsi, dans la région agricole céréalière du val d'Amour, une exploitation sur trois a adopté ce statut. Dans le département du Jura, les EARL représentent près d'un quart des exploitations.

A côté des Gaec et des EARL, d'autres formes de sociétés civiles rencontrent un succès croissant. Ainsi le nombre de Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA*) a augmenté de moitié en 10 ans, pour atteindre 130 unités. Deux tiers des SCEA étant des grandes exploitations, les exploitations ayant adoptés cette forme juridique sont celles qui disposent du potentiel productif le plus élevé, 275 000 € en moyenne mais avec une surface conforme à la surface moyenne de la ferme régionale (98 ha). Elles emploient également une main d'œuvre élevée (2,8 équivalents temps plein par exploitation). Ainsi, ramené par exploitant agricole, le potentiel productif s'élève à 135 000 €. A celles-ci s'ajoutent 70 exploitations qui ont un statut de société commerciale ou de coopérative. Ces unités de production se rencontrent principalement dans les ateliers porcins adossés à des fromageries, dans le secteur du maraîchage ou de l'horticulture. L'orientation technico-économique* de ces types d'exploitation explique que ces structures ont un potentiel productif élevé (250 000 € en moyenne), emploient une main d'œuvre nombreuse (4,3 UTA*) mais utilisent une faible surface agricole (28 ha).

Enfin, 28 exploitations ont un statut juridique atypique. Il s'agit d'établissements d'enseignement agricole, de municipalités (serres municipales) ou de communautés (religieuses, prisons, centres d'aide par le travail). Dans tous ces cas, les surfaces mises en culture sont réduites et les potentiels économiques faibles.

A peine une exploitation sur deux est individuelle

En 2010, avec 3 170 unités, les exploitations individuelles* ne représentaient plus qu'une exploitation moyenne ou grande sur deux. En dix ans, 1 800 d'entre elles ont disparu. Pour la majorité, les moyens de production ont été repris par des exploitations existantes lors de l'arrêt d'activité de l'exploitant individuel. Pour d'autres, leur disparition est fictive. Elle peut correspondre soit à l'adoption d'une forme juridique sociétaire (EARL notamment), soit à une fusion pour donner naissance à une structure sociétaire ou encore à une intégration dans une structure déjà existante. Aujourd'hui, les exploitations individuelles ont des caractéristiques moyennes qui représentent environ les deux tiers de la ferme régionale moyenne. Elles exploitent 68 hectares contre 100 ha en moyenne régionale et développent un potentiel économique de 80 000 € contre 126 000 € en moyenne. C'est dans les grandes cultures et dans le Jura que les exploitations individuelles ont le mieux résisté depuis 2000. A l'opposé, l'élevage bovin a perdu près de la moitié de ses exploitations individuelles en dix ans, impactant plus particulièrement les agricultures du Doubs et de la Haute-Saône.

Les exploitations individuelles ne représentent plus que la moitié des fermes franc-comtoises. En 2000, elles en constituaient près des deux tiers.

En légère diminution en nombre, le Gaec reste la forme juridique la mieux adaptée aux grandes exploitations.

Avec 1 350 unités en 2010, les EARL sont presque aussi nombreuses que les Gaec. Leur nombre a progressé de 50% en dix ans.

Des exploitations individuelles nombreuses mais qui pèsent moins que les formes sociétaires

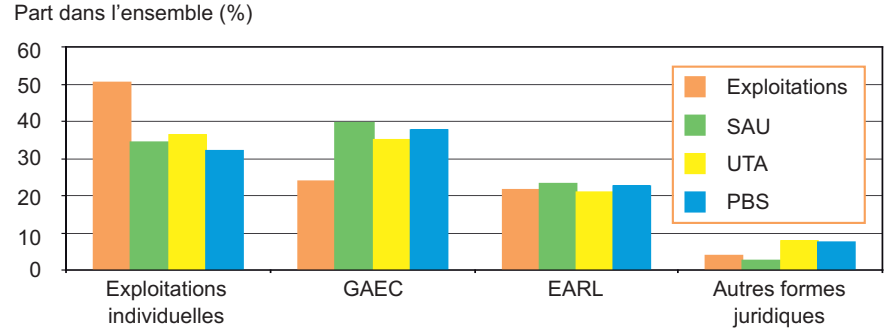

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Les petites exploitations restent sous forme individuelle

Parmi les 3 460 petites exploitations que compte la Franche-Comté, moins de 120 ont adopté un autre statut que la forme individuelle. Parmi celles-ci, 30 sont des EARL. A l'instar des exploitations moyennes et grandes, ces exploitations sous forme sociétaire sont beaucoup plus étendues que leurs homologues individuelles (21,5 ha contre 8,5 ha pour les individuelles), emploient plus de main d'œuvre (respectivement 1,2 UTA contre 0,4 UTA) et disposent d'un plus fort potentiel productif (12 100 € contre 6 700 €).

UNE AGRICULTURE SOUS AFFERMAGE

En 2010, 87% des terres agricoles des exploitations moyennes et grandes sont exploités en fermage. Si les exploitations sous forme sociétaires (Gaec et EARL) sont celles qui affermment le plus, les exploitations individuelles ne détiennent plus en propre qu'un tiers de leur SAU. Le métayage et les locations provisoires restent des pratiques rares.

La location des terres agricoles, une pratique qui se généralise

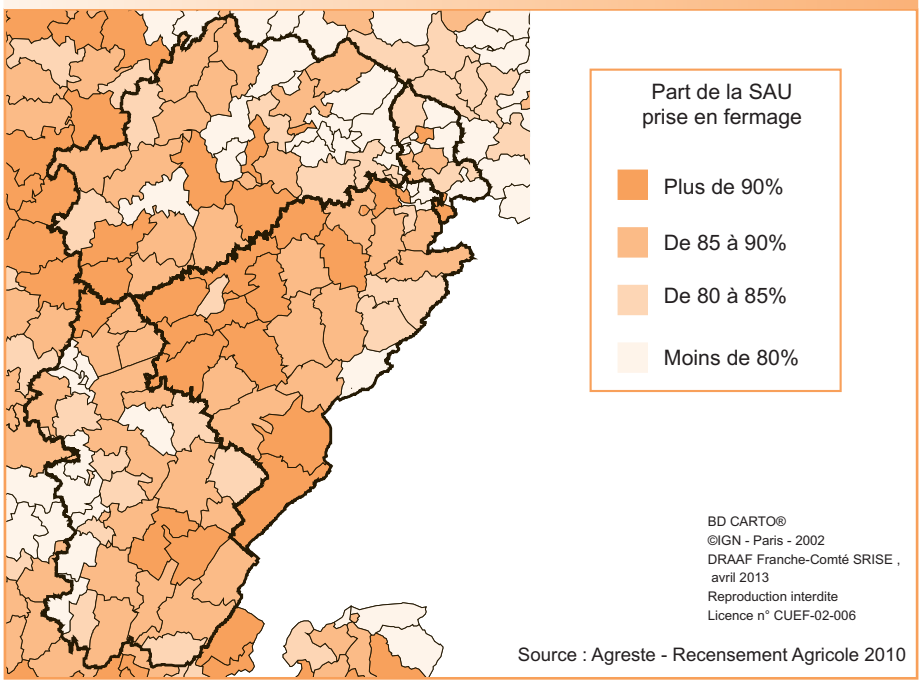

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En 1988, 40% des terres exploitées par les fermes franc-comtoises l'étaient en faire-valoir direct* et à peine plus d'un hectare sur deux était loué. Trente ans plus tard, la situation a complètement changé. Avec 87% de la surface agricole franc-comtoise exploitée en fermage*, ce mode d'exploitation est devenu la règle. Désormais, seuls 12% des terres sont mis en valeur directement par leur propriétaire.

Le développement des formes sociétaires (Gaec*, EARL*…) est la principale explication à la progression du fermage. En effet, ces structures sociétaires ont en général peu ou pas de surfaces en pleine propriété. Sur les 148 000 hectares mis en valeur par les EARL, seulement 7% sont la propriété directe de la structure. Les Gaec ne possédent, quant à eux, qu'à peine 1% des 250 000 hectares qu'ils exploitent. Les associés de ces formes sociétaires peuvent en revanche posséder des terres en pleine propriété et les louer à la structure. En 2010, respectivement 29% et 32% des surfaces prises en fermage par les Gaec et les EARL l'étaient auprès des associés. Le reste des terres exploitées par ces structures est pris en fermage auprès de tiers, soit respectivement 176 000 et 103 000 hectares en 2010.

Le fermage concerne également les autres formes d'exploitations. Les exploitants individuelles louent plus des deux tiers des terres qu'ils mettent en valeur. Depuis 2000, cette proportion est quasiment stable.

Le métayage et les locations provisoires ont quasiment disparu

Le faire-valoir direct des exploitations moyennes et grandes ne représente plus qu'une surface de 80 000 hec-

Dans le Doubs, seul un hectare sur dix est mis en valeur directement par son propriétaire

Surface en hectares	Fermage	*dont terres prises en location de tiers*	*dont terres prises auprès des associés en location*	Faire valoir direct	Autres modes de faire valoir	Ensemble
Doubs	188 201	*152 822*	*35 379*	22 112	676	210 989
Jura	151 907	*121 820*	*30 087*	25 890	800	178 597
Haute-Saône	192 211	*152 222*	*39 988*	30 095	1 504	223 809
Territoire de Belfort	14 799	*12 402*	*2 397*	3 114	65	17 978
Franche-Comté	**547 118**	***439 266***	***107 852***	**81 211**	**3 044**	**631 374**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

Les terres agricoles les plus chères dans le Territoire de Belfort

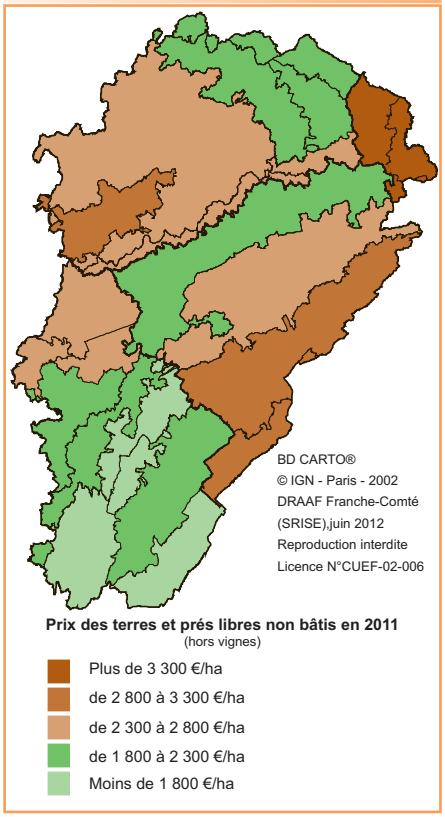

Source : Agreste - Enquête valeur vénale des terres

tares dans la région. Cette surface correspond approximativement aux terres en pleine propriété mis en valeur par les exploitants individuels. Les autres modes de faire valoir, tels que le métayage* ou les locations provisoires*, deviennent rares. Cependant, le métayage est encore pratiqué dans le Jura et les locations provisoires par quelques exploitations haut-saônoises.

Si la raison principale de la diminution des terres mises en valeur directement par son propriétaire réside dans le développement des exploitations en forme sociétaire, d'autres raisons peuvent également expliquer cette évolution. Le manque de terres disponibles à la vente pourrait expliquer la baisse du faire valoir direct. En effet, avec une moyenne de 6 500 hectares échangés chaque année soit 1% de la SAU, le marché du foncier agricole franc-comtois est étroit. Par ailleurs, ce volume d'échange baisse tendanciellement depuis cinq ans.

Les coûts d'installation freinent l'achat des terres par les jeunes agriculteurs

Par ailleurs, le coût élevé de l'installation en agriculture est un frein à l'achat de terres par de jeunes agriculteurs. Contraints de s'endetter lourdement lors de l'installation, les jeunes préfèrent louer les terres que de les acheter afin de minimiser leur taux d'endettement. Ainsi, dans les exploitations dirigées par une personne de moins de 40 ans, ¾ de la SAU* est affermée auprès de tiers. Pour les chefs d'exploitations de plus de 50 ans, soucieux de se constituer un capital, cette part n'est que de 63%. Par contre, la valeur vénale des terres et des prés libres de plus de 70 ares en Franche-Comté dont la dominante varie de 2 000 €/ha dans le Jura à 3 750 € dans le Territoire de Belfort ne semble pas déterminant. En effet, les terres agricoles franc-comtoises sont, les vignes en appellation protégées exceptées, parmi les moins chères de la métropole. Malgré ce différentiel favorable au fermier franc-comtois, la proportion de terres mises en valeur directement n'est pas significativement différente de la moyenne nationale.

547 000 hectares de terres agricoles sont exploités en fermage, soit 87% de la SAU.

Les exploitants individuels ne sont propriétaires que d'un tiers de terres qu'ils exploitent.

Un marché foncier agricole étroit et des coûts d'installation élevés contraignent les jeunes agriculteurs à louer leurs terres

70% de la SAU est en location auprès de tiers

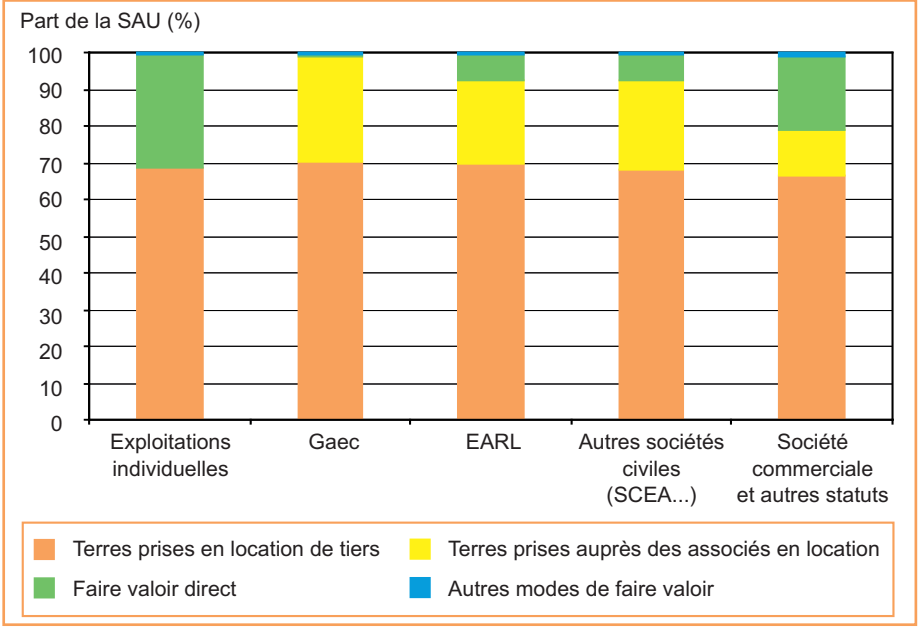

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

Le faire valoir direct reste majoritaire pour les petites exploitations

Le mode de faire-valoir des petites exploitations reste plus traditionnel. Parce qu'elles sont essentiellement individuelles et qu'elles exploitent une surface réduite, les petites exploitations continuent à posséder en propre plus de la moitié de leur surface exploitée . Cette situation n'est cependant que la conséquence de la position ultra-majoritaire des exploitations individuelles dans cette catégorie d'exploitations. En particulier, les retraités agricoles qui ont conservé une petite activité agricole (élevage de moutons, vigne….) sont propriétaires de l'essentiel de la surface qu'ils exploitent. En revanche, pour les petites exploitations en formes sociétaires, certes en nombre limité, la part des terres prises en fermage représente 70% de leur SAU.

LE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITANTS DYNAMISE L'AGRICULTURE RÉGIONALE

Depuis 2000, 1 150 agriculteurs de moins de 40 ans ont pris la tête d'une exploitation en Franche-Comté. En grande majorité, les jeunes qui s'installent bénéficient d'une aide financière, la DJA. Dans les 10 ou 15 ans à venir, près d'une exploitation franc-comtoise sur deux devra faire face au départ en retraite de son chef d'exploitation ou d'un ou plusieurs coexploitants.

Depuis 2000, 1 400 exploitations moyennes ou grandes soit une sur cinq, a changé de chef ou de 1er coexploitant. Même si le renouvellement de la population agricole franc-comtoise reste insuffisant, il insuffle un certain dynamisme dans cette branche d'activité. En effet, ces prises de direction sont souvent synonymes d'arrivée d'une population jeune qui impacte positivement le fonctionnement des exploitations. Ainsi, 1 150 chefs de moins 40 ans ont pris la tête d'une exploitation durant la décennie 2000.

Davantage d'installations en zone de montagne

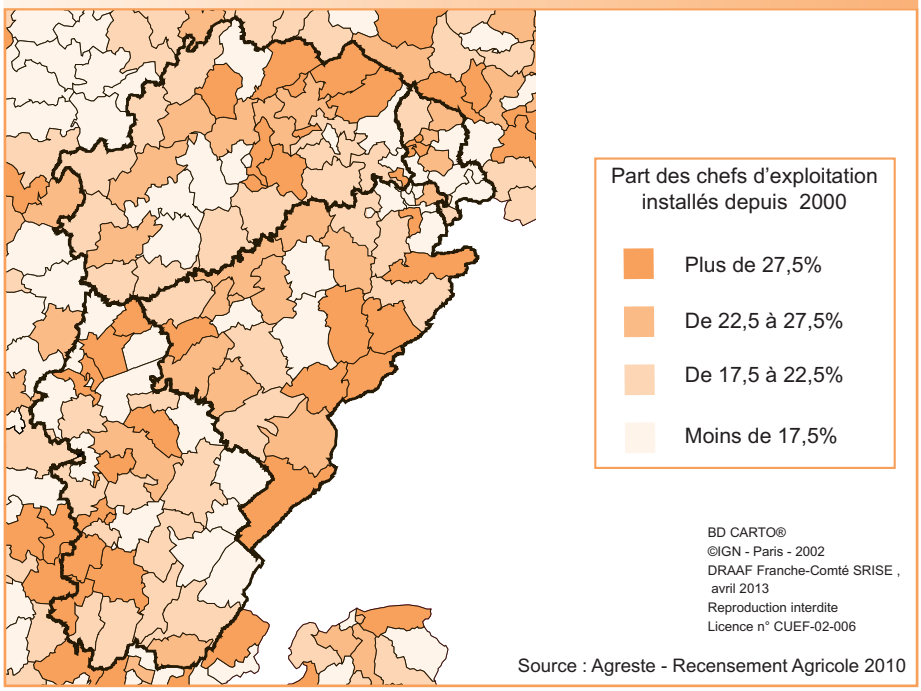

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Cette installation* de jeunes agriculteurs s'accompagne souvent de modifications dans le système de production ou dans la valorisation des produits. Ainsi, 15% des exploitations ayant un chef récemment installé pratiquent une activité de diversification, soit 2 points de plus que la moyenne régionale. L'écart est beaucoup plus marqué pour la commercialisation en circuits courts puisqu'elles sont 17,5% à écouler une partie de leur produit par ce canal alors que la moyenne régionale n'est que de 13%. De même, ces nouveaux exploitants sont davantage tournés vers l'agriculture biologique*. Avec plus de 100 exploitations, ils représentent près du tiers des exploitations moyennes ou grandes franc-comtoises pratiquant l'agriculture biologique.

Des installations nombreuses mais des incertitudes sur les successions

	Installations			Successions		
	Exploitations ayant changé de chef entre 2000 et 2010			Remplacement des exploitants de plus de 50 ans		
	Nombre	Part dans l'ensemble	Surface moyenne (ha)	Successeur connu	Sans successeur connu	Ne sait pas
Doubs	586	23,6%	87	427	92	545
Jura	385	20,5%	79	339	71	492
Haute-Saône	380	21,9%	116	370	64	400
Territoire de Belfort	32	17,1%	70	28	8	61
Franche-Comté	**1 383**	**22,1%**	**93**	**1 164**	**235**	**1 498**

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Fort renouvellement chez les éleveurs d'ovins et de caprins

De façon générale, les exploitations dirigées par un chef récemment installé sont plus petites que la ferme moyenne avec 92,5 ha de SAU et un potentiel de production de 119 000 €, contre respectivement 100 hectares et 127 000 € en moyenne. Outre le montant des investissements nécessaires à l'installation, la spécialisation choisie par ces nouveaux exploitants explique une partie de ces écarts. En effet, c'est dans les orientations viticulture et ovins-caprins-autres herbivores que le renouvellement des chefs d'exploitations est proportionnellement le plus fort, avec respectivement 31% et 39% des exploitants ayant changé de chef en dix ans. C'est cependant dans l'activité prédominante dans la région (élevage bovin lait) que le nombre d'installations est le plus élevé.

Depuis 1976, les agriculteurs de moins de 40 ans qui s'installent peuvent bénéficier de la dotation jeunes agriculteurs (DJA). Cette aide a pour objectif d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs au profit de jeunes qualifiés, de maintenir une population rurale notamment dans les zones défavorisées ou de montagne par un soutien financier permettant au jeune agriculteur de mettre en œuvre un projet économique viable. En 2010, près de 70% des chefs d'exploitations actuels l'ont perçu lors de leur installation, mais seulement un quart des coexploitants. La proportion de chefs d'exploitation l'ayant obtenu ne cesse cependant de diminuer depuis le début des années 1990, passant de 80% à la fin des années 80 à 63% durant la dernière décennie.

De nombreux exploitants vont partir dans les années à venir

Parce que l'installation en agriculture nécessite du foncier, du matériel et éventuellement un cheptel, les installations ex nihilo sont rares, du moins pour de moyennes ou grandes exploitations. Le plus souvent, elles se font en remplacement d'un exploitant à l'occasion de sa cessation d'activité. En 2010, 2 300 chefs d'exploitations moyennes ou grandes étaient nés en 1960 ou avant. En y ajoutant les coexploitants, la population des exploitants agricoles potentiellement concernée par un départ en retraite dans les 10 ans dépasse 3 350 personnes, soit plus du tiers de cette population. Ces 3 350 départs potentiels, pour raison d'âge, sont à mettre en parallèle avec les 2 000 exploitants et coexploitants faisant fonctionner les exploitations ayant changé de chef ces 10 dernières années. Au total, dans les 10 ou 15 ans à venir, le remplacement du chef d'exploitation ou d'un ou plusieurs co-exploitants va se poser pour près d'une exploitation agricole franc-comtoise moyenne ou grande sur deux.

Le démantèlement d'un certain nombre d'exploitations semble d'ores et déjà programmé tout simplement parce que le chef d'exploitation ne sera pas remplacé. Relativement peu nombreuses (moins de 250), ces exploitations sont de taille modeste (64 ha de SAU pour 75 500 € de PBS en moyenne) et représentent moins de 3% du potentiel économique de l'agriculture régionale.

Peu de successions préparées

Dans 40% des cas, les exploitants ont dès à présent préparé leur départ. Le plus souvent, leur successeur est un membre de la famille ou est déjà sur l'exploitation comme coexploitant. Plus rarement, le successeur n'appartient pas à la famille. Dans tous ces cas, l'exploitation perdurera au départ du chef (ou du plus âgé des coexploitants). Néanmoins, lorsque le successeur est déjà coexploitant, le recours à un salarié agricole sera éventuellement nécessaire afin de conserver une force de travail suffisante. Les exploitations dans ce dernier cas de figure sont de grosses structures, en majorité spécialisée en bovin lait, développant 163 hectares en moyenne pour 195 000 € de production brute standard et employant une main d'œuvre de 3 équivalents temps plein par exploitation.

Plus de la moitié des exploitants de 50 ans ou plus ne se sont pas encore préoccupé de leur succession*. Ils sont près de 1 500 dans ce cas mais ne forment pas une population homogène. En effet, l'indécision diminue avec l'âge. Ainsi, 61% des 1 075 chefs d'exploitation âgés de 50 et 54 ans ne savent pas qui va leur succéder et 49% des 840 exploitants âgés de 55 à 59 ans ne le savent pas non plus. Si on peut penser que pour ces exploitants, la question ne s'est pas encore posée car l'heure de la retraite n'est pas d'actualité, pour les plus âgés, cette méconnaissance de l'avenir de leur exploitation est cependant inquiétante. Plus encore, 47% des 367 exploitants de 60 ans ou plus ne connaissent toujours pas le nom de leur successeur alors que leur départ est pour demain. ■

Depuis 2000, 22% des exploitations moyennes ou grandes ont changé de chef d'exploitation ou de 1er coexploitant

Proportionnellement, de moins en moins de nouveaux chefs d'exploitation obtiennent la DJA

Dans les 10 à 15 ans à venir, le remplacement du chef d'exploitation ou du 1er coexploitant va se poser pour près de la moitié des exploitations

Moins d'installations et une part de bénéficiaires de la DJA en baisse

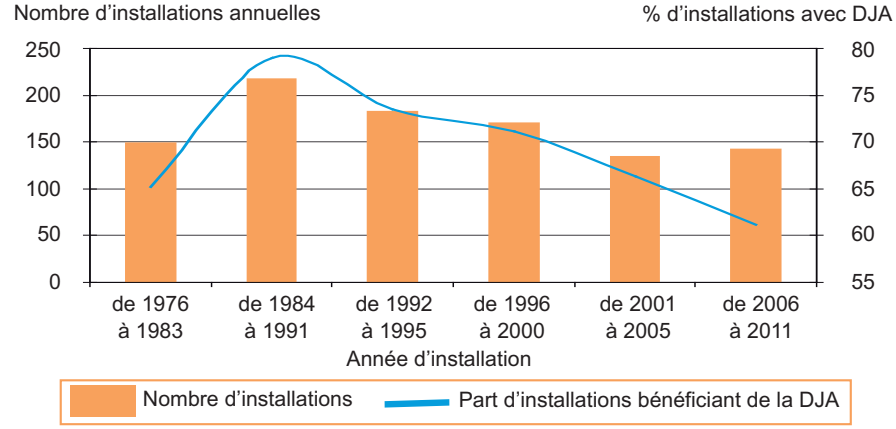

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 — Champ : moyennes et grandes exploitations

De nombreuses petites exploitations vont disparaître avec l'arrêt d'activité de leur chef

Si, comme pour les grandes structures, les petites exploitations profitent d'un certain renouvellement de leurs exploitants, l'avenir apparaît relativement sombre pour ce type d'exploitation. En effet, 750 petites exploitations sur les 2 500 ayant un chef de 50 ans ou plus semblent promises à la disparition faute de repreneur. Seuls 400 exploitants âgés de 50 ans ou plus ont d'ores et déjà un successeur connu. Pour les autres, soit l'heure du choix n'est pas encore venue, soit la recherche d'un successeur s'avère délicate. Dans tous les cas, la poursuite des disparitions des petites exploitations semble inéluctable.

3 500 PETITES EXPLOITATIONS DIVERSIFIENT LE PAYSAGE AGRICOLE FRANC-COMTOIS

Si leur nombre ne cesse de diminuer, avec moins de 3 500 unités en 2010, les petites exploitations continuent de jouer un rôle important en zone péri-urbaine et dans certaines spécialisations nécessitant peu de surfaces. Elles contribuent ainsi à la diversification de l'agriculture franc-comtoise.

Les petites exploitations sont encore bien présentes au nord est et au sud ouest de la région

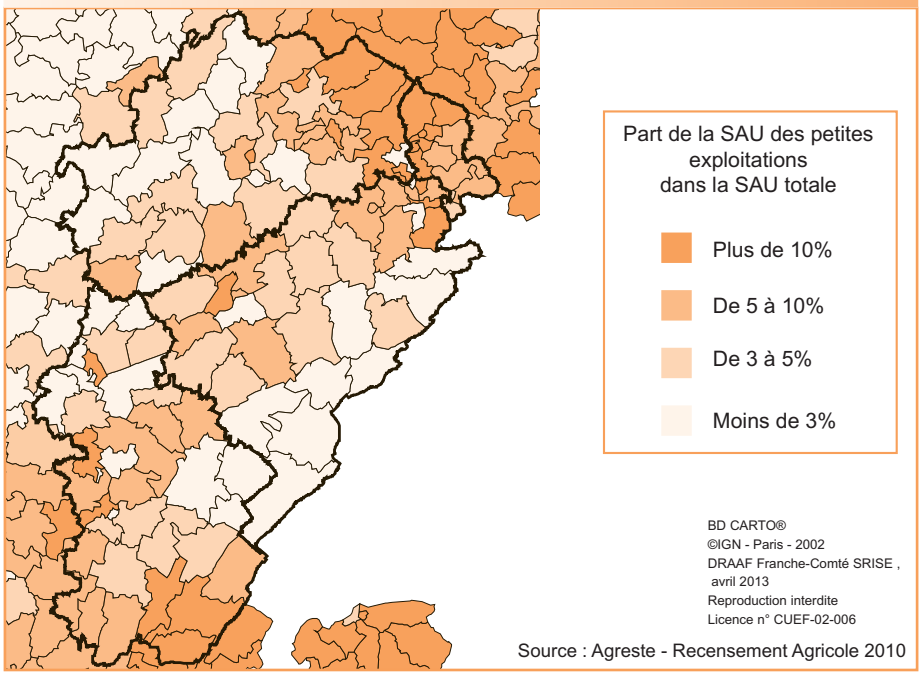

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En 2010, l'agriculture franc-comtoise ne compte plus que 3 465 petites exploitations. En 10 ans, leur nombre a diminué d'un tiers. Alors qu'elles représentaient encore 40% de l'ensemble des exploitations régionales en 2000, elles n'en forment plus qu'un gros tiers aujourd'hui. La disparition de ces petites exploitations, avec le plus souvent des retraités, anciens exploitants ou non, à leur tête ou dirigées par des doubles actifs, s'est accompagnée d'une perte de surface utilisée de 6 000 hectares et d'une diminution de 575 équivalents temps plein. Néanmoins, en 2010, les petites exploitations franc-comtoises mettent encore en valeur 30 000 hectares et nécessitent l'utilisation de 1 500 équivalents temps plein pour leur fonctionnement.

Si les petites exploitations n'ont qu'un très faible poids dans l'agriculture régionale puisqu'elles utilisent moins de 5 % de la SAU* totale et génèrent moins de 3% de la PBS*, leur rôle est cependant loin d'être marginal dans certains territoires ou secteurs agricoles de la région.

Un tiers du cheptel ovin mais seulement 2% des bovins

Les petites exploitations conservent une place importante dans les espaces péri-urbains, dans lesquels la pression foncière est forte, comme dans le Territoire de Belfort. Alors que dans les autres départements de la région la part des petites exploitations est inférieure à 40%, elles sont largement majoritaires, en nombre, dans l'agriculture terrifortaine. Au nombre de 258, elles représentent 58% des fermes du département, mettent en valeur 11% de la SAU et utilisent 25% de la main d'œuvre agricole.

Les petites exploitations sont également sur-représentées dans les activités agricoles qui demandent peu d'investissements ou peu de surfaces. Elles sont ainsi particulièrement présentes dans les cultures fruitières, en maraîchage-horticulture ou en viticulture. Dans le Jura, 670 petites exploitations viticoles utilisent 6% du vignoble d'appellation d'origine protégée. Elles sont également nombreuses dans l'élevage ovin ou caprin. Plus de 1 000 petites exploitations se consacrent à ces élevages. Elles détiennent à elles seules 33% du cheptel ovin régional et 21% du troupeau caprin. A l'inverse, elles ont quasiment disparu dans l'élevage bovin lait et tiennent une place secondaire en bovin viande. Aujourd'hui, elles ne détiennent plus que 2% du cheptel bovin franc-comtois. ■

Faible poids des petites exploitations dans l'agriculture franc-comtoise hormis dans le Territoire de Belfort

	Nombre d'exploitations		SAU (en ha)		UTA	
	2010	Part dans l'ensemble	2010	Part dans l'ensemble	2010	Part dans l'ensemble
Doubs	866	25,9%	8 620	3,9%	366	6,8%
Jura	1 281	40,6%	9 749	5,2%	553	12,8%
Haute-Saône	1 060	38,0%	10 083	4,3%	510	13,0%
Ter. de Belfort	258	58,0%	2 237	11,1%	109	24,5%
Franche-Comté	**3 465**	**35,6%**	**30 689**	**4,6%**	**1 538**	**10,9%**

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

5 000 BOVINS PACAGENT COLLECTIVEMENT LA MONTAGNE FRANC-COMTOISE

En 2010, 78 structures collectives ont été recensées dans la région. De taille modeste, constituées majoritairement de prairies productives, elles mettent en valeur collectivement la montagne franc-comtoise. En été, elles accueillent plus de 5 000 bovins qui pacagent les estives du massif jurassien.

Les pacages collectifs présents uniquement dans le massif jurassien

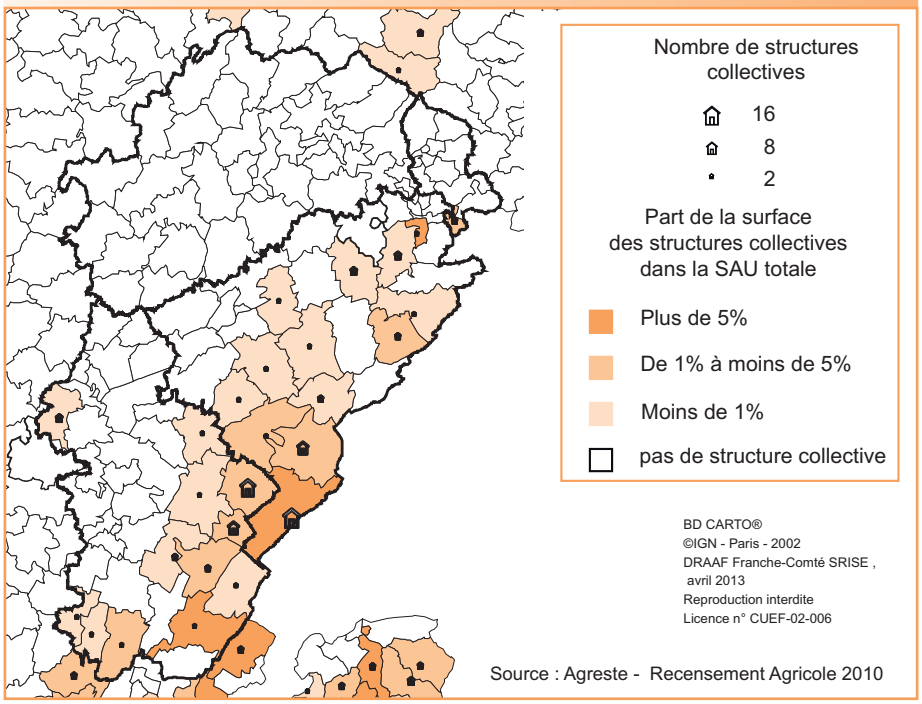

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

A l'image des régions de montagne, la Franche-Comté accueille sur son territoire des structures agricoles collectives*.

Avec 78 unités en 2010, la Franche-Comté accueille 5,5% des structures collectives métropolitaines, pour seulement 2% des exploitations. Elle se situe, cependant, très loin des autres régions montagneuses, telles PACA (332 collectifs), Midi-Pyrénées (284) ou Rhône-Alpes (244). En terme de surfaces exploitées collectivement, les 5 100 ha pacagés collectivement en Franche-Comté ne représentent que 0,8% des surfaces exploitées et 1,4% de la superficie toujours en herbe régionale. En Midi-Pyrénées cette proportion dépasse 10% et atteint même 34% en région PACA. En effet, avec une moyenne de 66 hectares, les structures agricoles collectives franc-comtoises sont huit fois plus petites que la moyenne nationale.

Une offre fourragère de qualité

Les structures collectives franc-comtoises servent exclusivement au pacage des animaux. De ce fait, leur surface agricole est constituée uniquement d'herbe. Elles compensent leur taille modeste par une offre fourragère de qualité. Avec 2 800 ha, les prairies productives y sont majoritaires, le reste étant constitué de prairies peu productives*. A l'inverse, les structures pyrénéennes ou alpines, très étendues, n'offrent que de très faibles espaces productifs. Par exemple, 96% de la SAU* des collectifs de la région PACA est constitué de prairies peu productives.

Pour la plupart localisés sur les plateaux supérieurs et la montagne du Jura, les collectifs franc-comtois servent essentiellement à l'estive bovine. En 2010, ils ont accueilli plus de 5 000 bovins, auxquels il faut ajouter une cinquantaine d'équins et près de 1 000 unités gros bovins* non différenciées. Compte-tenu de l'altitude et du climat, l'estive comtoise s'étale de début mai à mi-novembre. Cette activité saisonnière génère peu d'emploi. Au total, le travail des responsables de ces collectifs et de la dizaine de salariés ne correspond qu'à 18 emplois équivalent temps pleins sur l'année.

Les structures collectives régionales ont perçu, en 2010, environ 275 000 € d'aides européennes dont 200 000 € au titre de la prime herbagère agro-environnementale (soit 1% de la prime totale versée aux exploitations franc-comtoises) et 60 000 € au titre de mesures agro-environnementales territorialisées.

Les structures collectives en Franche-Comté

Données 2010	Nombre	SAU (en ha)	*dont prairies productives (en ha)*	Bovins ayant pâturé (têtes)	PHAE (en €)	Aides totales (en €)
Doubs et Territoire de Belfort	43	2 696	*1 550*	*3 242*	120 365	147 506
Jura	35	2 428	*1 217*	*2 019*	81 335	131 464
Franche-Comté	**78**	**5 124**	***2 767***	*5 261*	**201 700**	**278 970**

Sources : Agreste - Recensement Agricole 2010, ASP - fichiers des aides 2010

LA FRANCHE-COMTÉ : UNE RÉGION VERTE

Les prairies et les autres cultures fourragères couvrent 70% de la surface agricole franc-comtoise. Utilisées pour alimenter le bétail, ces cultures progressent légèrement depuis dix ans. Avec la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC, les prairies permanentes gagnent du terrain. La fin de la jachère réglementée a permis un accroissement de la sole dédiée aux céréales.

Un paysage agricole modelé par le relief

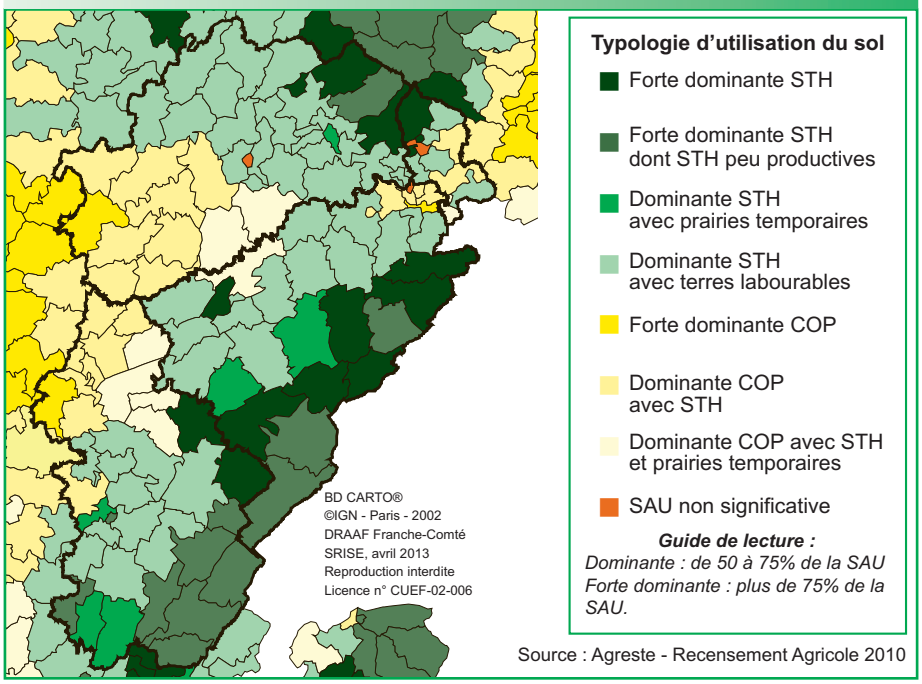

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

La Surface agricole utilisée (SAU*) par les exploitations franc-comtoises moyennes ou grandes s'étend sur 631 380 hectares, soit près de 40% de la superficie du territoire régional. Cette surface est restée stable depuis dix ans. La Franche-Comté étant fortement boisée, cette part se situe six points en dessous du niveau national. Parce que la Franche-Comté est une région d'élevage bovin avec pâturage extensif, les surfaces utilisées pour l'alimentation du bétail occupent une place prépondérante. En effet, sept hectares de SAU sur dix sont occupés soit par des surfaces en herbe, soit par d'autres cultures fourragères. Depuis 2000, ce ratio est resté quasiment stable. La région se positionne après l'Auvergne et le Limousin, d'autres régions d'élevage, pour la part de SAU dédiée aux surfaces fourragères.

Les prairies gagnent du terrain

La part des surfaces toujours en herbe (STH*), premier poste de la SAU franc-comtoise, a progressé de deux points depuis 2000. Elle atteint 55% de la SAU en 2010, une part deux fois plus importante qu'au niveau national. Dans le Doubs, cette proportion atteint 72% de la SAU. Les prairies naturelles ont en général un bon rendement puisqu'elles sont déclarées à 94% comme étant productives. Les prairies peu productives* sont rares dans le Territoire de Belfort et la Haute-Saône. Du fait de la présence d'estives dans la zone haute du massif jurassien, elles représentent respectivement 6% et 12 % des prairies dans le Doubs et le Jura.

L'augmentation des surfaces toujours en herbe s'est faite au détriment des autres cultures fourragères. Cette évolution est particulièrement marquée dans le Doubs qui a perdu un quart de sa sole en autres cultures fourragères depuis 2000. La mise en œuvre du bilan de santé de la Politique agricole commune (PAC*) en 2010 et la redistribution des aides qui en découle profite en effet aux systèmes d'élevage herbager. En particulier, en zone de montagne, cette réforme renforce le soutien aux pâturages permanents. Ainsi, en 2010, parce qu'elles n'ont pas été retournées et ré-ensemencées depuis

Dans le Doubs, 7 hectares de SAU sur 10 sont toujours en herbe

	SAU en hectares	dont part de la surface agricole utilisée en			
		Superficie toujours en herbe	Cultures fourragères	Céréales	Oléagineux Protéagineux
Doubs	210 990	72,2%	14,7%	11,2%	1,6%
Jura	178 600	50,9%	17,7%	22,4%	6,5%
Haute-Saône	223 810	43,8%	12,5%	31,8%	10,8%
Territoire de Belfort	17 980	46,9%	16,5%	32,9%	3,3%
Franche-Comté	**631 380**	**55,4%**	**14,8%**	**22,3%**	**6,3%**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

plus de cinq ans, plus de 14 000 hectares de prairies temporaires*, dont 10 400 hectares uniquement pour le Doubs, ont changé de catégorie et sont désormais classées en prairies permanentes. Désormais, les prairies temporaires ne représentent plus que 16% du total des superficies utilisées pour l'alimentation du bétail soit environ 70 000 hectares. Cependant, ces prairies, ensemencées principalement en mélange de graminées et de légumineuses, représentent encore trois quarts des cultures fourragères autres que la STH. Dans le Jura, cette proportion s'élève même à 87%.

Les prairies artificielles*, ensemencées en légumineuses fourragères pures ou en mélange de légumineuses, couvrent un peu plus de 4 000 hectares, en hausse de 600 hectares depuis 2000. Le reste des autres cultures fourragères, soit le quart, est principalement cultivé en maïs fourrage ou ensilage. Sa sole s'étend sur plus de 19 000 hectares dont près de 11 000 rien qu'en Haute-Saône. En effet, le cahier des charges des AOP fromagères interdit l'utilisation du maïs ensilage pour l'alimentation du bétail.
En Franche-Comté, les surfaces en grandes cultures sont réduites et concentrées en zone de plaine, notamment en Haute-Saône. La sole en céréales, oléagineux, protéagineux et autres cultures annuelles ne représente que 29% de la SAU régionale contre près de 50% en moyenne nationale. En Haute-Saône, cette part atteint 43% mais elle ne dépasse pas 13% dans le Doubs.

Sept hectares sur dix sont destinés à l'alimentation du bétail.

La surface en COP, en hausse, atteint 180 000 hectares en 2010.

La fin de la jachère réglementaire profite aux céréales

La suspension de la jachère* obligatoire en 2008 a libéré 7 000 hectares. Il s'en est suivi une extension des surfaces destinées aux cultures annuelles de près de 8 000 hectares. Ainsi, la part de la surface en COP a progressé de 2 points depuis 2000. En 2010, avec 141 000 hectares, la sole de céréales représente 22% de la SAU régionale, soit près des trois quarts des surfaces consacrées aux cultures annuelles, loin derrière la moyenne nationale qui atteint 35%.

Les oléagineux sont cultivés sur 38 300 hectares en augmentation de plus de 1 000 hectares en dix ans. Malgré sa progression, la sole de protéagineux ne dépasse pas le millier d'hectares. Jusqu'à la fermeture début 2013 de la conserverie de Ciel (71), 700 hectares de légumes de plein champ étaient cultivées dans le Finage jurassien. Les autres cultures sont peu présentes en Franche-comté, terre avant tout d'élevage. Néanmoins le vignoble jurassien, avec ses 2 150 hectares, est reconnu malgré sa petite taille. ■

Stable depuis 2000, la SAU des exploitations moyennes et grandes couvre 40% du territoire franc-comtois.

Les petits exploitants ont perdu 17% de leur SAU en dix ans

La surface agricole utilisée par les 3 465 petites exploitations franc-comtoises s'étend sur 30 700 hectares soit 5% de la SAU totale. En moyenne, chaque unité exploite neuf hectares contre une centaine pour les moyennes et grandes. Parce qu'elles sont de moins en moins nombreuses, qu'elles sont plus souvent situées en zone périurbaine et donc plus touchées par l'artificialisation des terres, la SAU exploitée par les petites exploitations a diminué de 17% depuis 2000. Ces 6 400 hectares de terres agricoles, perdues pour l'agriculture ou reprises par des exploitations plus importantes, se répartissent à 80% en superficies toujours en herbe et à 20% en terres labourables.
Avec 90% de leur SAU, les surfaces dédiées aux cultures fourragères prédominent dans l'assolement des petites exploitations. Ce sont essentiellement des superficies en herbe. Patûrées le plus souvent par des moutons ou des chevaux, moins exigeants que les bovins sur la qualité des fourrages, les prairies peu productives occupent près de 10% de la SAU des petits exploitants. Parce que la culture des céréales nécessite des moyens matériels importants, cette activité est peu présente dans ces petites structures. La sole de céréales n'occupe ainsi que 10% de leur SAU.

Les prairies s'imposent dans le paysage franc-comtois

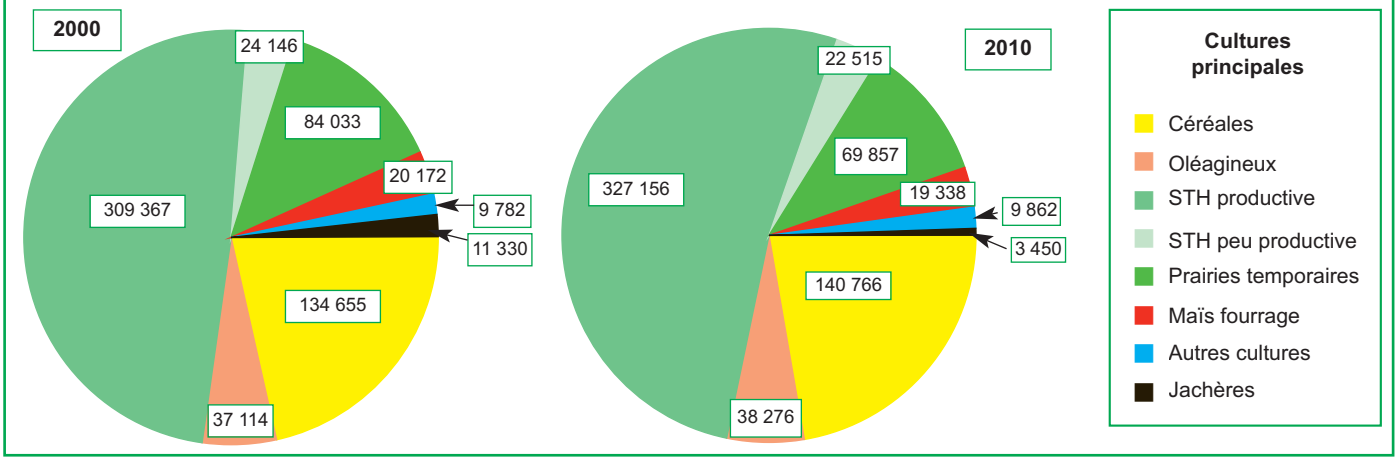

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

LES GRANDES CULTURES GAGNENT DU TERRAIN

La superficie consacrée aux grandes cultures a progressé depuis 2000. Notamment, le blé conforte sa place de première céréale cultivée en Franche-Comté. Utilisés pour l'alimentation du bétail, le triticale et le seigle progressent au détriment de l'orge. Les exploitations franc-comtoises ont, le plus souvent, recours au labour pour mettre en culture en moyenne 47 hectares.

Forte présence des grandes cultures dans les plaines de la Saône

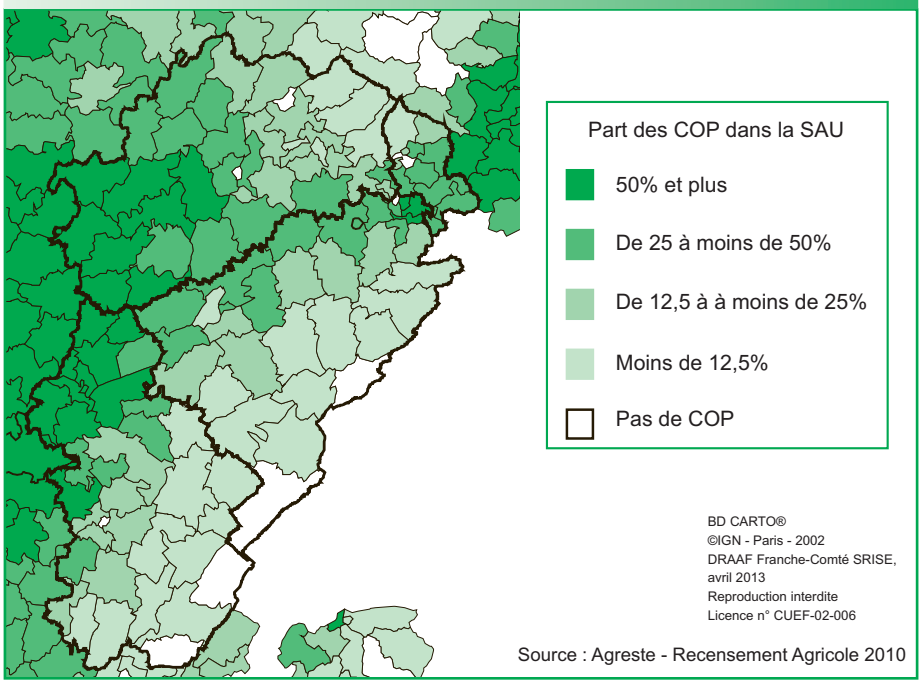

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En dix ans, les semis de Céréales et oléo-protéagineux (COP) en Franche-Comté progressent de 8 000 hectares pour atteindre 180 000 ha en 2010. Cette hausse est la conséquence de la fin de la jachère obligatoire en 2008 qui a permis de mettre en culture 7 000 hectares supplémentaires. Malgré cet essor, les céréales et oléoprotéagineux couvrent moins de 30% de la SAU* régionale et ne pèsent que pour 1,6% des surfaces nationales en grandes cultures. Concentrées à l'ouest de la région, la moitié des surfaces en COP sont cultivées en Haute-Saône. Dans les régions de plaine, la part des surfaces en COP peut dépasser 50% de la SAU. A l'inverse, en montagne et sur les plateaux, la présence des cultures annuelles est rare.

Les oléagineux, une affaire de spécialistes

En 2010, 3 850 exploitations moyennes ou grandes, soit plus de 60% d'entre elles, font des grandes cultures sur une superficie moyenne de 47 ha. Elles étaient 2 000 de plus il y a dix ans pour une sole moyenne de 30 ha. Parmi ces exploitations, seules 580 fermes sont spécialisées en grandes cultures et 650 autres, classées en polyculture-polyélevage, associent de l'élevage. Ces exploitations concentrent 65% des surfaces en céréales. Les oléagineux et les protéagineux sont encore plus l'affaire de ces spécialistes qui sèment 87% des surfaces de ce type de culture. Le reste des grandes cultures est cultivé par des éleveurs bovins. Notamment, plus de la moitié des élevages laitiers cultivent des céréales. Les espèces cultivées étant essentiellement destinées à l'alimentation du bétail, l'assolement des éleveurs est différente de celui des céréaliers. Les élevages cultivent ainsi 80% des surfaces en triticale ou en seigle ou encore la moitié de celles en orge. A l'inverse, ils ne cultivent que respectivement 28%, 20% et 10% des surfaces en blé, en maïs ou en oléagineux.

La moitié des cultures annuelles en Haute-Saône

Surfaces en hectares	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
Céréales	23 720	39 925	71 200	5 920	140 765
dont blé tendre	*8 490*	*19 035*	*38 770*	*2 730*	*69 025*
dont maïs grain	*4 150*	*9 685*	*12 420*	*2 175*	*28 430*
dont orge, escourgeon	*6 530*	*8 065*	*14 920*	*675*	*30 190*
dont triticale	*2 925*	*2 145*	*3 250*	*280*	*8 600*
Oléagineux	3 140	11 190	23 385	560	38 275
dont colza	*2 135*	*5 465*	*19 670*	*560*	*27 830*
dont tournesol	*470*	*3 080*	*2 415*	*0*	*5 965*
dont soja	*495*	*2 615*	*1 160*	*0*	*4 270*
Protéagineux	160	270	480	40	950

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Première céréale régionale, le blé progresse encore

Les céréales couvrent 22% de la SAU franc-comtoise, loin de la moyenne nationale qui atteint 35%. En progression depuis plus de vingt ans, le blé tendre confirme sa place

de première céréale cultivée en Franche-Comté. Avec près de 70 000 ha ensemencés en 2010, soit 8 500 ha de plus qu'il y a dix ans, elle occupe la moitié de la sole en céréales. Bien que le triticale ne soit que la 4ème céréale la plus semée, les surfaces qui lui sont consacrées ont presque doublé passant de 4 500 ha à 8 600 ha. Cette céréale, idéale en rotation, a plusieurs atouts. Elle combine la productivité du blé et la rusticité du seigle, résistant au froid et aux maladies. Utilisée pour l'alimentation du bétail, elle est cultivée aussi bien dans les régions d'élevage que dans les zones céréalières. La surface en seigle a également progressé de plus de 80% en dix ans. Avec 1 600 ha en 2010, sa sole reste cependant restreinte. La progression de ces deux céréales compense la diminution des surfaces en orge, principalement utilisée dans la région pour nourrir le bétail. Depuis vingt ans, sa sole a régressé d'un tiers. Avec plus de 30 000 hectares semées, elle reste cependant la seconde céréale cultivée en Franche-Comté. Avec 1 800 ha en 2010, les surfaces en avoine ont également été divisées par deux en dix ans. Les surfaces semées en maïs et récoltées en grain pour la vente peuvent varier fortement. Selon les rendements des autres cultures fourragères, une partie des surfaces peuvent en effet être ensilées pour l'alimentation du bétail. Depuis dix ans, les surfaces récoltées en grain oscillent dans une fourchette de plus ou moins 10% autour de 30 000 hectares.

Depuis 2000, les surfaces consacrées aux oléagineux ont progressé. Si la culture du tournesol n'a quasiment pas varié en dix ans en France, celle du colza s'est accrue du fait de son utilisation à des fins énergétiques et de la bonne orientation de son cours. En France, sa sole a gagné 33 000 ha. Dans la région, le colza a gagné 2 350 ha soit une augmentation de 9%. A l'inverse, tournesol et soja régressent. Leurs soles respectives perdent 500 et 800 hectares sur la décennie. La Franche-Comté étant une région d'élevage, les autres cultures annuelles sont rares. Les protéagineux, tels que les pois ou les fèveroles, principalement utilisés dans l'agriculture biologique*, triplent leur surface mais ne dépassent pas les 1 000 ha. Dans le Finage jurassien, les légumes de plein champ* s'étendaient sur près de 700 ha jusqu'en 2012.

Des sols bien protégés en hiver

Durant l'hiver 2009-2010, 70% des surfaces semées en cultures de printemps, soit 30 000 ha, ont profité d'une couverture du sol. La moitié de ces surfaces sont en Haute-Saône. En effet, cette pratique permet de limiter l'infiltration des reliquats d'azote dans la plaine de Gray qui est classée en zone vulnérable nitrates. De plus, elle réduit les risques d'érosion. La première méthode pratiquée sur un peu plus de la moitié des surfaces concernées, consiste à laisser les résidus végétaux du précédent cultural. Le semis de Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN), essentiellement du ray grass ou de la moutarde, est utilisé sur un tiers des sols protégés. Ces plantes absorbent l'azote présent dans le sol et évitent son infiltration dans les nappes phréatiques, lors des pluies hivernales. Sur les surfaces restantes sont implantées des cultures dérobées. Avec le même objectif d'absorber l'azote, les cultures dérobées sont récoltées pour servir de fourrage, à la différence des CIPAN qui sont enfouies dans le sol.

Pour travailler le sol avant la mise en place des cultures, le labour reste la méthode la plus utilisée dans la région. Deux tiers des surfaces sont labourées avant l'implantation de la culture. Trois hectares sur dix ne subissent qu'un travail superficiel dit de conservation. Cette technique consiste à incorporer les résidus végétaux à la couche superficielle du sol sans retournement. Le reste des semis se font directement sans aucun travail du sol. Les parcelles en culture annuelle font généralement l'objet d'une rotation. Seulement 11 400 ha ont reçu la même culture, souvent du maïs, durant les trois dernières campagnes. ■

En 2010, plus des trois quart des 181 500 hectares de grandes cultures ont été semés en céréales.

Avec 70 000 hectares cultivés en 2010, le blé tendre est la première culture franc-comtoise.

Encouragée pour son utilisation à des fins énergétiques, la sole de colza progresse de 9%.

Les grandes cultures moins présentes sur les petites exploitations

Parce que leur effectif s'est réduit d'un tiers en dix ans, les petites exploitations ont perdu près de 6 500 hectares de SAU dont plus de 1 000 hectares de grandes cultures, essentiellement des céréales. Ainsi, en 2010, environ 500 petites exploitations ont mis en culture 3 600 hectares, soit moins de 2% de la sole régionale en COP. Réservée à des spécialistes, la culture d'oléagineux représente moins de 15% de l'assolement des petits exploitants. En fait, ces petites structures cultivent essentiellement, du blé, du maïs et de l'orge, ces trois espèces représentant près des trois quarts de leur semis annuels.

Le blé tendre gagne du terrain

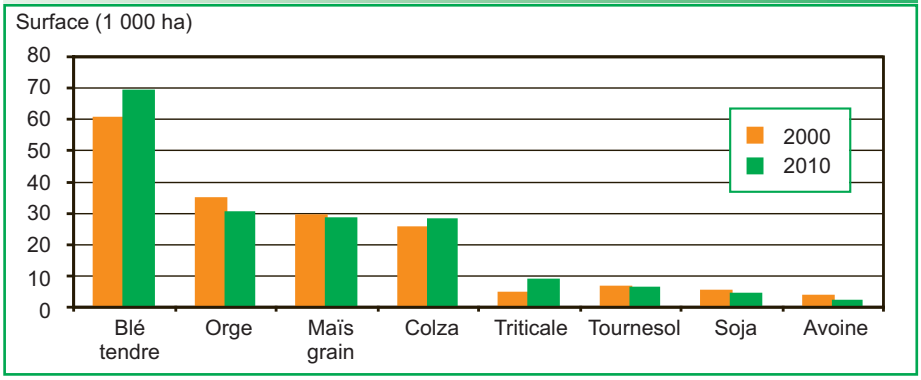

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

LES PRAIRIES VERDISSENT LA FRANCHE-COMTÉ

Région d'élevage oblige, les surfaces fourragères sont la principale utilisation des surfaces agricoles. Les prairies permanentes progressent suite à la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC. Semées en plaine, les autres fourrages sont peu cultivés.

La Franche-Comté étant une région d'élevage, neuf exploitations sur dix ont des surfaces fourragères. En hausse de 2 000 ha en dix ans, 443 350 ha, hors pacages collectifs*, sont destinés à l'alimentation du bétail. Ces surfaces représentent 70% de la SAU des moyennes et grandes exploitations. La Franche-Comté est, après le Limousin et l'Auvergne, d'autres régions d'élevage, la région ou la part des surfaces fourragères dans la SAU* est la plus élevée. Dans le Doubs, cette part s'élève à 87% et dépasse 90% dans les massifs du Jura et des Vosges.

Des prairies productives

Les prairies permanentes composent 80% des surfaces fourragères. De qualité, ces prairies sont, à 94%, déclarées productives. En 2010, ces Surfaces toujours en herbe (STH*) ont produit 1,9 million de tonnes en équivalent matière sèche (t MS). Près de 70 000 autres hectares ont été ensemencés depuis moins de cinq ans en mélange de graminées et de légumineuses. Ces prairies temporaires* ont produit en moyenne 7 t MS/ha, soit 1,5 tonne de plus qu'une permanente. Plus des trois quarts de ces prairies sont semées dans le Doubs et le Jura, notamment sur les premiers plateaux. Utilisées pour produire du foin, aliment de base du bétail l'hiver, les prairies sont également pâturées à titre principal ou secondaire. Plus de 80% des prairies ont ainsi servi au pâturage en 2010. Généralement, les animaux sortent au pré début avril et y restent jusque mi-novembre.

Les surfaces fourragères dominent le paysage agricole des régions montagneuses

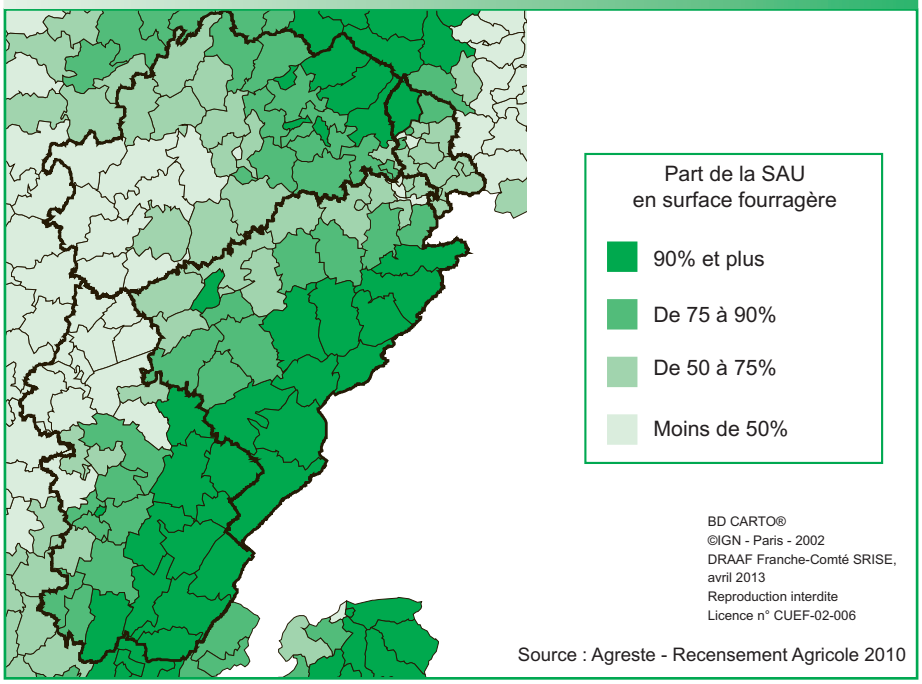

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En progression de trois points, la part de la STH dans la SAU atteint 55%, une part deux fois plus importante qu'au niveau national. La mise en œuvre du bilan de santé de la Politique agricole commune (PAC*) en 2010 a profité aux systèmes d'élevage herbager. En montagne, cette réforme renforce le soutien aux pâturages permanents. Ainsi, parce qu'elles n'ont pas été ré-ensemencées depuis plus de cinq ans, plus de 14 000 ha de prairies ont changé de catégorie et sont désormais classées en permanentes.

En hausse de 15%, 4 000 ha de prairies artificielles*, ensemencées annuellement en légumineuses fourragères complètent le paysage herbager. Elles sont semées en plaine, notamment en Haute-Saône. Ces prairies, dont la récolte est séchée, sont les plus productives avec un rendement de 10 t MS/ha. Avec moins de 20 000 ha, les autres cultures fourragères sont surtout du maïs récolté en vert. Le cahier des charges des AOP* fromagères interdisant l'utilisation du maïs ensilage pour l'alimentation du bétail, près de 60% de ce fourrage est cultivé en Haute-Saône.

Essentiellement des superficies toujours en herbe

Surfaces en ha	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
Maïs fourrage et ensilage	4 110	3 016	10 937	1 274	19 337
Autres fourrages annuels	124	129	65	19	337
Prairies artificielles	731	929	2 313	185	4 158
Prairies temporaires	26 153	27 608	14 617	1 480	6 988
STH productive	142 496	80 288	96 043	8 329	327 156
STH peu productive	9 836	10 662	1 905	111	22 514
Surfaces fourragères	**183 450**	**122 632**	**125 880**	**11 398**	**443 360**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

UN PETIT VIGNOBLE TOURNÉ VERS LA QUALITÉ

Le vignoble franc-comtois, situé à 95% dans le Jura, mise sur la qualité. Six AOP et une IGP couvrent la totalité des surfaces. De plus, une part importante du vignoble est cultivée selon une démarche d'agriculture biologique.

En 2010, 300 moyennes et grandes exploitations franc-comtoises, dont 250 sont spécialisées en viticulture, mettent en valeur 2 100 ha de vignes à raisin de cuve dont 2 000 ha dans le Jura. Depuis 2000, cette surface a progressé d'une centaine d'hectares. Cette hausse contraste avec la baisse de 11% de la superficie du vignoble français. Entre 2000 et 2010, la surface moyenne en vignes a peu évolué, passant de 5 à 7 hectares. Elle reste nettement inférieure à la moyenne nationale de 13 hectares.

Le vignoble jurassien, bénéficie dans sa quasi totalité d' AOP* : quatre AOP terroir (Côtes du Jura, Arbois, Château-Chalon et l'Etoile) et deux AOP produits (Crémant du Jura et Macvin). Aux côtés des vins du Jura, la région produit des vins sous l'IGP* « Vins de Franche-Comté », issus de 80 ha de vignes plantés essentiellement dans les secteurs de Champlitte et Charcenne en Haute-Saône.

Le vignoble franc-comtois essentiellement situé dans le Jura

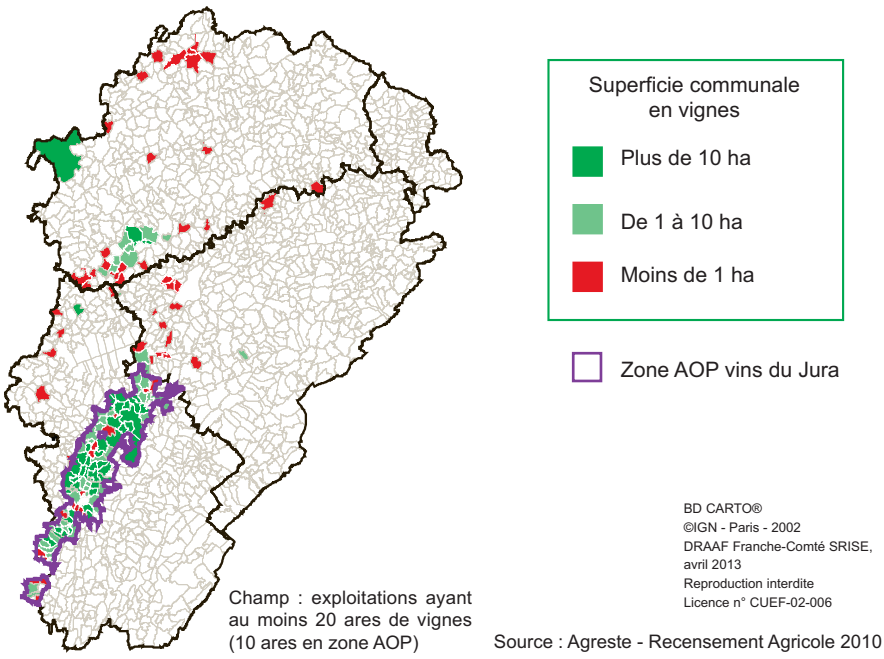

Champ : exploitations ayant au moins 20 ares de vignes (10 ares en zone AOP)

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Par ailleurs, une quarantaine d'exploitations viticoles cultivent 13% du vignoble selon une démarche d'agriculture biologique, soit plus du double de la moyenne nationale.

Le chardonnay, cépage dominant

Près des deux tiers du vignoble sont plantés en cépage dont le raisin est destiné à la vinification en blancs. Le chardonnay et le savagnin, cépage emblématique du vignoble jurassien, occupent respectivement 40% et 20% du vignoble. Le reste est planté en raisins noirs dont les trois principaux cépages sont le pinot noir (14% des surfaces), le poulsard (12%) et le trousseau (7%).

De rendements supérieurs, les vins blancs constituent 68% de la production. Sept exploitations spécialisées sur dix vinifient près des deux tiers du volume en cave particulière. Un quart des exploitations viticoles font vinifier tout ou partie de leur récolte en cave coopérative. Les fruitières viticoles ont ainsi vinifié 23% de la récolte en 2010. Le reste de la récolte est vendu en vendange fraîche. Lorsque les exploitations viticoles commercialisent leur vin, 60% de leurs volumes de vente se fait en vente directe, généralement en bouteilles. Au niveau national, la vente au négoce domine et les ventes en vrac représentent la moitié des volumes.

Peu d'exploitations viticoles hors du Jura

	Nombre d'exploitations ayant de la vigne	*dont spécialisées viticoles*	Surface en hectares			
			Vignes à raisin de cuve	*dont AOP*	*dont IGP*	*dont autres*
Doubs	9	*5*	20	*5*	*9*	*6*
Jura	283	*242*	1 992	*1 977*	*4*	*11*
Haute-Saône	10	*5*	90	*0*	*68*	*22*
Franche-Comté	**302**	***252***	**2 102**	***1 982***	***81***	***39***

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

Cinq cents petites exploitations entretiennent une parcelle de vigne

Avec 500 unités, les petites exploitations représentent près des deux tiers des exploitations ayant de la vigne. Leur nombre a néanmoins baissé de plus de 20% depuis 2000. Avec moins de 30 ares de vignes en moyenne, elles entretiennent seulement 6% des surfaces en vignes. Le vin produit par ces exploitations est essentiellement destiné à l'autoconsommation.

MARAICHAGE, HORTICULTURE ET ARBORICULTURE : DES AGRICULTURES PÉRIURBAINES

Avec moins de 1 000 hectares en culture, le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture sont peu développées en Franche-Comté. Fortement spécialisées, cultivant de petites surfaces et employant une main d'œuvre abondante, ces exploitations sont le plus souvent implantées à proximité des pôles urbains.

La Haute-Saône concentre la moitié des surfaces horticoles et arboricoles

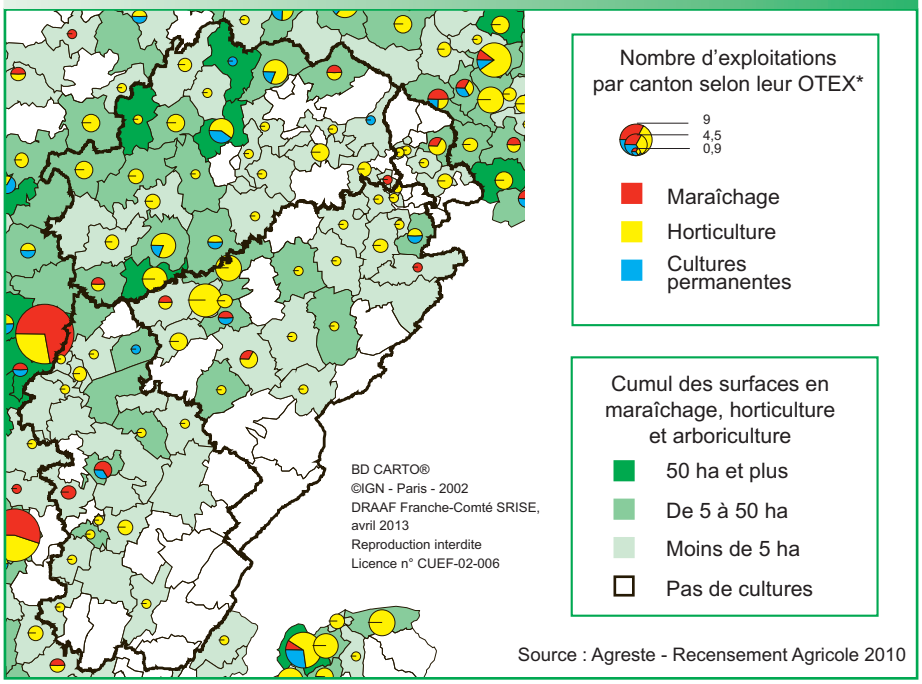

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En 2010, les surfaces portant des cultures maraîchères*, horticoles ou des cultures permanentes* (hors vigne) ne représentent qu'une très faible part de la surface agricole utilisée en Franche-Comté. Avec 875 hectares mis en valeur par des exploitations moyennes et grandes, auxquels on peut ajouter 110 hectares exploités par de petites unités, elles n'occupent en effet que 0,15% de la SAU* régionale.

Avec 450 hectares, les surfaces utilisées par l'horticulture représentent la moitié de cette surface. Les fleurs et les plantes ornementales n'en constituent qu'une petite partie (70 hectares) dont une vingtaine est cultivée sous serre. Les pépinières ornementales, fruitières ou forestières d'une part, et les arbres de Noël d'autre part, occupent respectivement 180 et 150 hectares. Enfin, quelques exploitations agricoles franc-comtoises consacrent quarante hectares aux pépinières viticoles. Quasi absentes du Territoire de Belfort et du Jura, les plantations horticoles sont en revanche bien présentes en Haute-Saône avec 350 hectares mis en culture, essentiellement en arbres de Noël et en pépinières ornementales, fruitières ou viticoles. Le département du Doubs se distingue par une forte présence d'horticulteurs. Il concentre à lui seul plus des deux tiers des 70 hectares cultivés en fleurs ou en plantes ornementales.

En 2010, les cultures permanentes hors vigne couvrent une surface d'environ 350 hectares. Les vergers de fruits à pépins, en particulier les pommiers, sont prédominants. Une trentaine d'exploitations, pour moitié localisées en Haute-Saône, mettent en valeur une superficie de 200 hectares de pommiers. 75 autres hectares plantés en fruits à noyau, cerisiers ou pruniers (y compris mirabelliers et quetschiers), sont là encore cultivés en Haute-Saône. Mise en place récemment dans la région, une quarantaine d'hectares sont plantés en cultures à vocation énergétique, type miscanthus ou switchgrass. Enfin, les surfaces en maraîchage s'étendent sur environ 55 hectares répartis sur l'ensemble

Des surfaces très modestes

Surfaces (en ha)	Maraîchage			Horticulture				Cultures permanentes		
	Surface totale	*dont sous serre*	*dont plein champ*	Surface totale	*dont fleurs*	*dont pépinières ornementales*	*dont arbres de Noël*	Surface totale	*dont fruits à pépins*	*dont fruits à noyaux*
Doubs	16	*4*	*12*	91	*49*	*27*	*15*	32	*25*	*2*
Jura	12	*2*	*10*	13	*3*	*7*	*s*	69	*22*	*3*
Haute-Saône	17	*3*	*14*	341	*15*	*141*	*135*	248	*174*	*68*
Territoire de Belfort	9	*1*	*8*	6	*4*	*1*	*s*	0	*0*	*0*
Franche-Comté	**54**	***10***	***44***	**451**	***71***	***176***	***154***	**349**	***221***	***73***

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 s : secret statistique Champ : moyennes et grandes exploitations

de la région. Moins de dix hectares de légumes sont cultivés sous serre, essentiellement des serres non chauffées.

Des exploitations spécialisées

Les cultures maraîchères, horticoles et permanentes sont le plus souvent cultivées par des exploitations très spécialisées. 95% des surfaces en fleurs ou en plantes ornementales sont mises en culture par des exploitations spécialisées en horticulture. De même, plus des trois quarts des cultures permanentes sont entretenues par des exploitations spécialisées. L'activité de maraîchage fait exception. En effet, plus de 30 exploitations dont l'activité principale est horticole pratiquent également le maraîchage sur une surface totale de 21 ha, soit presque la moitié de la surface toujours cultivée en légumes.

En dépit de leurs différences, ces trois activités présentent de nombreux points communs. En premier lieu, ces exploitations mettent en valeur de petites surfaces. En moyenne, une exploitation maraîchère utilise une surface agricole de 4,6 ha et celle spécialisée en horticulture de 7,5 ha. Les cultures permanentes demandant davantage d'espace, une exploitation spécialisée dans cette orientation s'étend sur 36 ha en moyenne, bien loin cependant des 100 ha de la ferme comtoise moyenne.

Petites en termes de surface, les exploitations spécialisées dans l'horticulture ou en cultures permanentes disposent néanmoins d'un potentiel économique très élevé, aux alentours de 160 000 € par exploitation, soit 26% de plus que la moyenne régionale. Avec un potentiel économique moyen beaucoup plus faible, de 71 000 € par exploitation, le maraîchage fait exception.

Quatre exploitations spécialisées en cultures permanentes sur dix pratiquent l'agriculture biologique*. En maraîchage, c'est plus de huit exploitations spécialisées sur dix qui bénéficient d'une certification biologique pour leurs légumes, soit le taux le plus élevé de l'ensemble des orientations agricoles franc-comtoises. En revanche, les fleurs n'étant pas destinées à la consommation humaine, les horticulteurs ne sont pas, pour l'instant, tournés vers la production biologique puisque seules 6,5% des exploitations disposent d'une telle certification.

Une main d'œuvre abondante

Mais c'est surtout au titre de la main d'œuvre que ces trois activités se singularisent. Si chaque exploitation spécialisée dans le maraîchage emploie, en moyenne, 3,2 équivalents temps plein, une exploitation horticole génère en moyenne cinq emplois. De même, avec 4,4 emplois permanents, l'entretien et l'exploitation des vergers et autres cultures permanentes nécessitent une main d'œuvre conséquente.

Ces activités nécessitant de faibles surfaces, les exploitations spécialisées dans ces trois orientations peuvent facilement s'implanter en milieu urbain* ou dans les couronnes périurbaines. La quasi totalité des maraîchers et des arboriculteurs sont ainsi localisés dans les aires urbaines des grandes villes de la région. Installées près de leurs clients, ces exploitations écoulent une partie de leur production en vente directe. Ainsi, huit arboriculteurs sur dix vendent directement à la ferme une partie de leur production. En maraîchage, ce sont neuf exploitations sur dix qui vendent en circuits courts, combinant vente à la ferme, sur les marchés ou en paniers (type AMAP). Quant aux horticulteurs, s'ils sont une douzaine à être implantés en milieu rural*, la grande majorité est installée à proximité des pôles urbains. ■

Avec 875 hectares cumulés, l'horticulture, le maraîchage et les cultures permanentes (hors vigne) n'occupent que 0,1% de la SAU régionale.

Ces 3 activités, essentiellement concentrées dans des exploitations spécialisées, sont pratiquées par des unités de petite taille mais qui emploient une main d'œuvre abondante.

Ces exploitations sont principalement implantées à proximité des pôles urbains, au plus près de leur clientèle.

Un rôle non négligeable pour les petites exploitations

Contrairement à d'autres secteurs, les petites exploitations jouent un rôle non négligeable dans ces trois orientations technico-économiques. Les petites exploitations sont ainsi quatre fois plus nombreuses à entretenir des cultures permanentes que les moyennes et grandes unités. Elles mettent en valeur un quart de la SAU de l'OTEX et emploient un tiers de la main d'œuvre. Dans le maraîchage, les petites exploitations représentent près de 30% de la main d'œuvre et de la SAU mais guère plus de 10% du potentiel économique. En horticulture, les 47 petites exploitations jouent un rôle moins important. Elles ne mettent en culture que 27 hectares et ne pèsent que pour 3% du potentiel économique de cette spécialisation.

Forte implantation dans les zones urbaines

Nombre d'exploitations	Maraîchage	Horticulture	Cultures permanentes	Total
Communes hors aire urbaine	0	12	1	**13**
Communes appartenant à une aire urbaine de moins de 100 000 habitants	4	29	1	**34**
Communes appartenant à une aire urbaine de 100 000 habitants ou plus	9	63	8	**80**
Ensemble	**13**	**104**	**10**	**127**

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

UN ÉLEVAGE ESSENTIELLEMENT BOVIN

L'agriculture de Franche-Comté est largement tournée vers l'élevage. Constitué à 90% de bovins, le cheptel régional est très spécialisé.
Avec 5% du cheptel régional, l'élevage de porcins arrive en seconde position. L'élevage des autres espèces est encore moins pratiquée.

L'élevage occupe une place importante dans le paysage agricole franc-comtois. Près de 70% du potentiel de production agricole, mesuré par la Production brute standard (PBS*) est assuré par l'élevage. Sur ce critère, la Franche-Comté se place au cinquième rang des régions de France métropolitaine, derrière les grandes régions d'élevage que sont la Bretagne, le Limousin, l'Auvergne et la Basse-Normandie. Malgré cette importance de l'élevage au sein de l'agriculture régionale, l'élevage franc-comtois pèse moins de 3% du potentiel productif français.

L'élevage bovin est largement dominant en Franche-Comté. A l'échelle nationale, le troupeau bovin représente 64% des Unités gros bétail (UGB*), les cheptels porcin et avicole pesant pour 15% chacun. Dans la région, neuf UGB sur dix sont bovines.

Les porcins en seconde position

Seulement 5% des UGB sont porcines et moins de 2% sont avicoles ou équines. Cette situation n'a guère évolué en dix ans. Le Territoire de Belfort se démarque des autres départements franc-comtois par la part plus importante de l'aviculture. Avec 7% des UGB, les volailles comptent plus que les porcins. Cette part a néanmoins baissé de 4 points en dix ans. La production bovine est très spécialisée. 84% des UGB bovines sont ainsi détenues par des exploitations spécialisées bovines, contre 71% au niveau national. Les élevages équin et avicole sont très répandus, puisqu'une exploitation franc-comtoise sur six détient ce type d'animaux. Mais il s'agit là souvent de très petits ateliers, complémentaires à une autre activité ou à usage familial. ■

Près de la moitié des porcins sont élevés dans le Doubs.

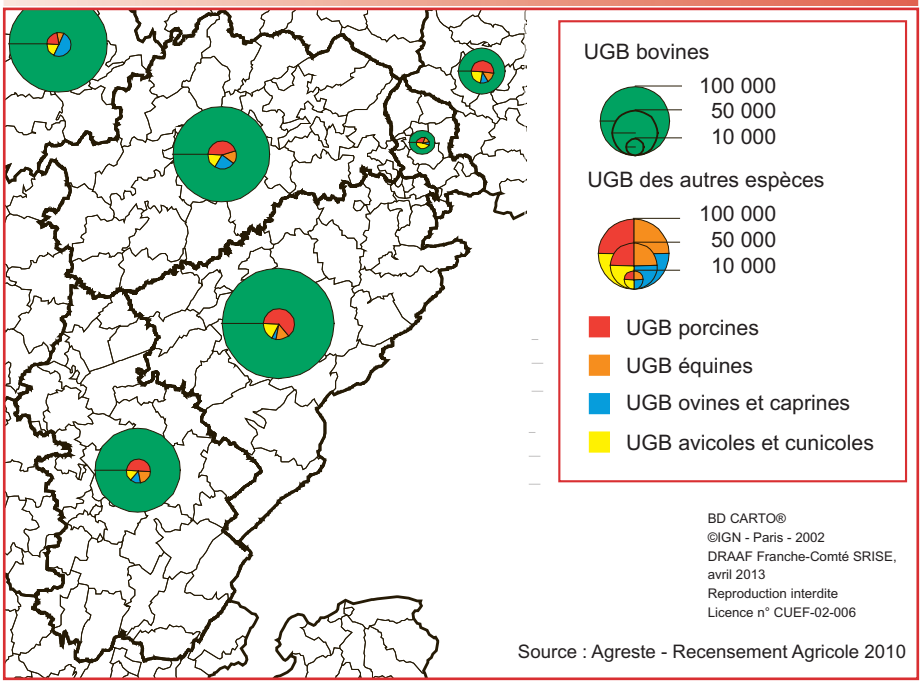

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Les bovins laissent peu de place aux autres espèces dans l'élevage régional

		Bovins	Porcins	Equins	Ovins	Volailles	Caprins	Lapins
Doubs	N	2 280	167	497	116	490	75	343
	UGB	230 861	15 661	3 347	722	4 014	801 (1)	
Jura	N	1 311	78	280	102	288	69	139
	UGB	142 109	7 506	2 760	1 469	1 903	778	
Haute-Saône	N	1 359	78	277	183	275	37	151
	UGB	175 640	9 263	2 936	4 218	3 282	488	
Territoire de Belfort	N	151	11	41	22	40	5	19
	UGB	16 810	1 090	483	255	1 318	180	
Franche-Comté	N	**5 101**	**334**	**1 095**	**423**	**1 093**	**186**	**652**
	UGB	**565 420**	**33 520**	**9 526**	**6 664**	**10 517**	**2 247**	

N = exploitations en ayant (1) : les UGB caprines et cunicoles sont regroupées afin de respecter le secret statistique
Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Les petites exploitations pèsent plus en productions équine et ovine

L'essentiel du cheptel régional est détenu par des unités de production moyennes et grandes. Les petites exploitations détiennent à peine 3% des UGB de la région. Leur poids est particulièrement faible dans le cas des élevages bovin, porcin et avicole. Pour les autres espèces, la part des petites exploitations varie entre 20% et 35%. Le Territoire de Belfort se caractérise par une contribution plus élevée des petites exploitations à l'élevage départemental. Dans ce département, les petites exploitations détiennent 7% des UGB.

UN ÉLEVAGE BOVIN, LAITIER, EXTENSIF ET HERBAGER

Nettement orienté vers la production laitière, l'élevage bovin franc-comtois résiste mieux qu'à l'échelle nationale.
L'agrandissement des structures est modéré.
Le mode d'élevage, largement influencé par le caractère montagneux de la région et l'importance des appellations d'origine protégées fromagères, est extensif et herbager.

Un élevage extensif

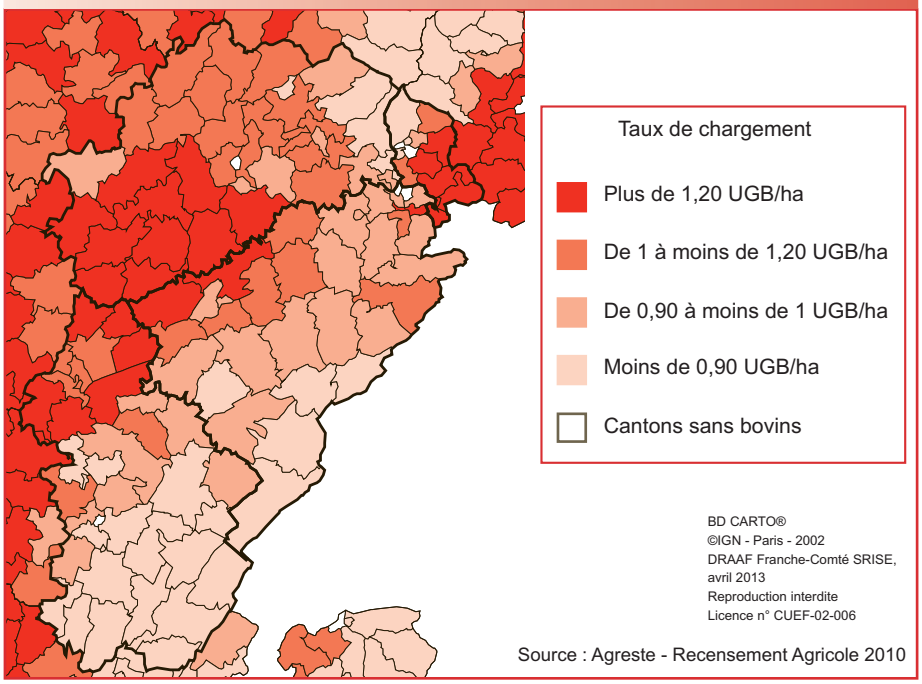

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

L'élevage bovin est largement dominant en Franche-Comté. En effet, neuf Unités gros bétail (UGB*) sur dix sont bovines. Par ailleurs, avec quatre vaches sur cinq qui sont laitières, l'élevage bovin est principalement orienté vers la production laitière.

En France, les vaches laitières, qui étaient majoritaires en 2000, sont désormais un peu moins nombreuses que les vaches allaitantes. La production laitière a en effet réalisé d'importants gains de productivité, liés entre autres au progrès génétique, ce qui permet de produire autant de lait avec moins de vaches. En Franche-Comté, l'élevage bovin résiste mieux qu'à l'échelle nationale, avec une baisse de - 6% du nombre de vaches laitières contre - 11% en moyenne nationale, et un cheptel de vaches allaitantes en progression d'un millier de têtes. La proportion de vaches allaitantes a ainsi légèrement progressé. Il faut néanmoins distinguer la dynamique du Doubs et du Jura, où le cheptel laitier est ultra dominant, des départements de plaine, Haute-Saône et Territoire de Belfort, où plus d'un tiers des vaches sont allaitantes. C'est en Haute-Saône que l'élevage allaitant est le plus présent et se développe le plus.

La montbéliarde est de très loin la race dominante en Franche-Comté, son berceau d'origine. Trois quarts des vaches, soit 180 000 têtes, sont des montbéliardes. De plus, le cheptel régional représente 27% de l'ef-

Quatre exploitations franc-comtoises sur cinq détiennent des bovins

	Doubs		Jura		Haute-Saône		Territoire de Belfort		Franche-Comté	
	2010	Evolution 2000/ 2010	2010	Evolution 2000/ 2010	2010	Evolution 2000/ 2010	2010	Evolution 2000/ 2010	2010	Evolution 2000/ 2010
Exploitations										
ayant des bovins	2 280	- 20%	1 311	- 24%	1 359	- 25%	151	- 25%	5 101	- 23%
ayant des vaches laitières	2 183	- 20%	1 105	- 27%	961	- 30%	112	- 27%	4 361	- 25%
ayant des vaches allaitantes	363	- 15%	347	- 8%	706	- 13%	69	- 22%	1 485	- 13%
Effectifs										
de bovins	234 308	- 3%	148 229	- 2%	194 295	- 4%	17 965	- 6%	594 797	- 3%
de vaches laitières	92 227	- 5%	50 938	- 5%	48 020	- 8%	5 272	- 10%	196 457	- 6%
de vaches allaitantes	5 698	- 1%	9 017	+ 5%	25 877	+ 3%	2 161	- 3%	42 753	+ 3%

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

fectif national. Race mixte, elle est principalement élevée pour son lait. En effet, pour la fabrication du comté, le cahier des charges de l'Appellation d'origine protégée (AOP*) exige un lait de vache de race montbéliarde ou simmental française.

En Franche-Comté, plus de quatre vaches laitières sur cinq se trouvent dans des exploitations spécialisées lait, et une sur dix dans les exploitations de polyculture-polyélevage. Le département du Doubs pèse de façon importante dans cette répartition. En effet, près de la moitié des vaches laitières franc-comtoises sont élevées dans le Doubs, où neuf vaches laitières sur dix sont détenues par des éleveurs spécialisés lait. En Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort, l'élevage laitier est de plus en plus associé aux grandes cultures. Dans la zone de plaine formée par ces deux départements, l'orientation polyculture-polyélevage est la seule orientation technico-économique* où l'effectif de vaches laitières progresse en valeur absolue en dix ans. L'élevage bovin allaitant est moins spécialisé que l'élevage laitier. Plus d'un tiers des vaches nourrices régionales se trouvent dans des élevages spécialisés bovin viande, un quart dans des exploitations de polyculture-polyélevage et un cinquième dans des exploitations bovins mixtes. La Haute-Saône rassemble 60% des vaches allaitantes franc-comtoises.

Plus de la moitié des ateliers laitiers comptent entre 16 et 45 vaches. Ils détiennent quatre vaches laitières sur dix. Il y a peu de petits troupeaux. Si la majorité des troupeaux laitiers restent à taille humaine, ce sont les troupeaux de plus de 45 vaches qui deviennent plus nombreux et qui gagnent en effectifs. L'agrandissement est donc bien présent mais plus modéré que celui observé à l'échelle nationale. En dix ans, les élevages français ont gagné 13 vaches laitières, alors que le troupeau moyen franc-comtois ne s'est accru que de 9 vaches pour atteindre 45 têtes. En bovin allaitant, la taille moyenne du troupeau passe de 24 vaches nourrices à 29 vaches. Elle reste inférieure à la moyenne nationale, qui est de 34 vaches. Le phénomène de concentration est plus marqué dans les exploitations bovins mixtes et de polyculture-polyélevage que dans les exploitations spécialisées.

L'agrandissement des structures s'accompagne d'une évolution des formes juridiques. De moins en moins d'exploitations sont sous statut d'exploitant individuel, en particulier en production laitière. L'élevage bovin reste cependant une affaire de famille. Ainsi, près de 90% des bovins se trouvent sur des exploitations dont l'ensemble des exploitants sont apparentés.

Des exploitations à caractère familial

Pour les exploitations élevant des bovins, plus de 90% de la main d'œuvre est fournie par les exploitants et leur famille. Cependant, la part du travail réalisé par la main d'œuvre familiale hors exploitants est passé de 24% à 15%. En moyenne, chaque exploitation mobilise deux Unités de travail annuel (UTA*), un chiffre presque identique à celui de 2000. Pourtant les troupeaux se sont agrandis. En 2000, on comptait vingt vaches par UTA. A présent ce ratio s'élève à 24 vaches par UTA. L'élevage laitier est plus gourmand en temps que l'élevage allaitant. Une unité de travail permet de s'occuper de 37 vaches dans les exploitations allaitantes, contre seulement 23 dans les exploitations laitières.

L'élevage bovin franc-comtois est basé sur l'utilisation majoritaire de fourrages. Si cet usage est courant en élevage allaitant, il est plus inhabituel en élevage laitier. La Superficie agricole utilisée (SAU*) des élevages spécialisés laitiers est ainsi composée à 87% de surfaces fourragères. Il s'agit principalement d'herbe, le maïs fourrage ne représentant que 3% de leurs surfaces fourragères. La Franche-Comté, de par la nature de ses sols, son climat et sa topographie, se prête difficilement à la culture du maïs. Surtout, l'utilisation du maïs en-

De plus en plus de troupeaux de plus de 45 vaches laitières

Part des exploitations et des effectifs de vaches laitières par tranche de taille

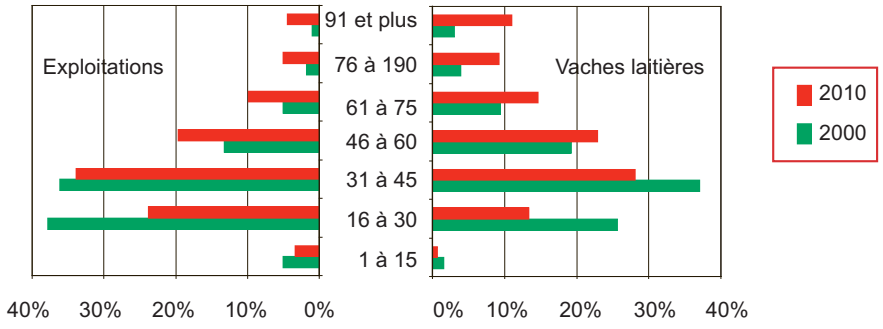

champ : moyennes et grandes exploitations ayant des vaches laitières

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Encore beaucoup de petits troupeaux de vaches allaitantes

Part des exploitations et des effectifs de vaches allaitantes par tranche de taille

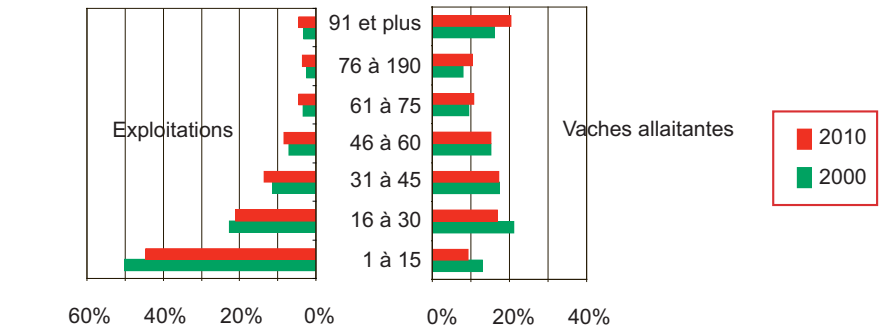

champ : moyennes et grandes exploitations ayant des vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

silage est interdite dans les cahiers des charges des AOP fromagères régionales. Parmi les autres régions où l'élevage laitier tient une place importante, seule l'Auvergne présente les mêmes caractéristiques. En Basse-Normandie et en Bretagne, le maïs représente environ 30% des surfaces fourragères des exploitations spécialisées laitières. Enfin, les éleveurs laitiers franc-comtois ont peu recours à de l'herbe « cultivée » (prairie artificielle* et temporaire*). 82% des prairies qu'ils exploitent sont des superficies toujours en herbe*. Ainsi, la SAU des exploitations laitières régionales est composée à 70% de prairies naturelles, contre 37% en moyenne nationale.

Un élevage extensif

L'élevage bovin franc-comtois peut donc être caractérisé d'extensif. Le taux de chargement régional calculé sur les exploitations ayant des bovins s'élève à 1 UGB par hectare de surface fourragère, contre 1,31 au niveau national. La conduite extensive des troupeaux résulte essentiellement de l'importance des AOP fromagères franc-comtoises. Elles imposent en effet un taux de chargement maximal de 1,30 UGB/ha en comté et/ou une surface minimale en herbe de 1 hectare par vache en comté, morbier, mont d'or et bleu de Gex. En conséquence, avec 0,90 UGB/ha, le taux de chargement des exploitations du Doubs et du Jura, où ces AOP sont très présentes, est inférieur à celui des exploitations de Haute-Saône et du Territoire de Belfort (1,15 UGB/ha).

Cet écart traduit aussi le faible développement de l'engraissement en Franche-Comté. Dans la région, on compte 22 places de gros bovins en engraissement et 4 places de veaux de boucherie pour 100 places de vaches. En France, ces ratios s'établissent respectivement à 30 et 10 places.

Un mode de logement typique des régions de montagne

Trois places de vaches sur dix se trouvent en stabulation entravée, contre moins de deux sur dix en France. Plus des trois quarts de ces places, soit 60 000, se trouvent dans les exploitations spécialisées laitières. L'importance de la stabulation entravée en production laitière est typique des régions de montagne. Ainsi, un tiers des places de vaches des exploitations laitières franc-comtoises sont en stabulation entravée, 30% en Rhône-Alpes et jusqu'à 40% en Auvergne. Dans la région, cette forte proportion s'explique par l'ancienneté du parc de bâtiments bovins. Un sur deux a été construit avant 1980. Dans ces bâtiments anciens, les stabulations entravées n'ont pas été remplacées par des stabulations libres. En effet, elles conservent mieux la chaleur, ce qui constitue un avantage indéniable, tant pour le confort des bêtes que des hommes en région de montagne. Et la taille des troupeaux, plus petite en altitude qu'en plaine, reste compatible avec les contraintes de ce mode de logement. ■

Quatre vaches sur cinq sont laitières. Trois quarts des vaches sont de race montbéliarde.

Au sein des exploitations spécialisées laitières, les surfaces toujours en herbe couvrent sept hectares sur dix.

Le troupeau allaitant moyen compte 29 vaches, le troupeau laitier moyen 45 vaches.

60% des vaches nourrices sont en Haute-Saône

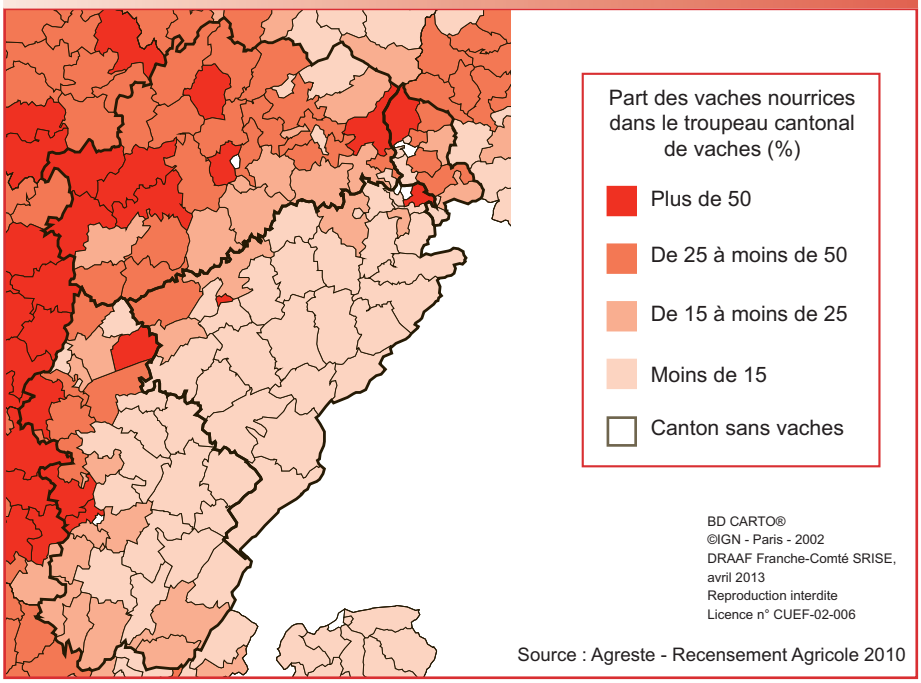

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Surtout de l'élevage allaitant dans les petites exploitations

Une petite exploitation sur cinq détient au moins un bovin. Ces 760 petites exploitations représentent 13% de l'ensemble des exploitations régionales détenant des bovins mais seulement 2% des bovins. Alors que les exploitations moyennes et grandes ayant des bovins font presque systématiquement de l'élevage, une petite exploitation sur cinq ne détient aucune vache et se cantonne à de l'engraissement.

La production laitière est rarement pratiquée par les petites exploitations. La détention d'un quota, le coût d'une installation de traite et la nécessité de trouver un collecteur sont autant d'obstacles difficiles à surmonter pour les petites exploitations, dont les trois quarts des exploitants sont double actifs ou retraités. En revanche, un quart des exploitations franc-comtoises ayant des vaches allaitantes sont des petites exploitations. Mais seulement 8% du cheptel régional de vaches allaitantes y loge. En effet, trois quarts de ces exploitations ont moins de dix vaches allaitantes.

LA CONCENTRATION DE L'ÉLEVAGE PORCIN SE POURSUIT

L'implantation historique des porcheries auprès des fromageries conditionne encore aujourd'hui en grande partie le fonctionnement de la filière porcine franc-comtoise. Réalisée majoritairement hors sol, elle s'inscrit largement dans des démarches sous signe officiel de l'origine. L'élevage porcin régional n'échappe pas au phénomène de concentration de la production.

Plus de 40% des porcins sont dans le Doubs

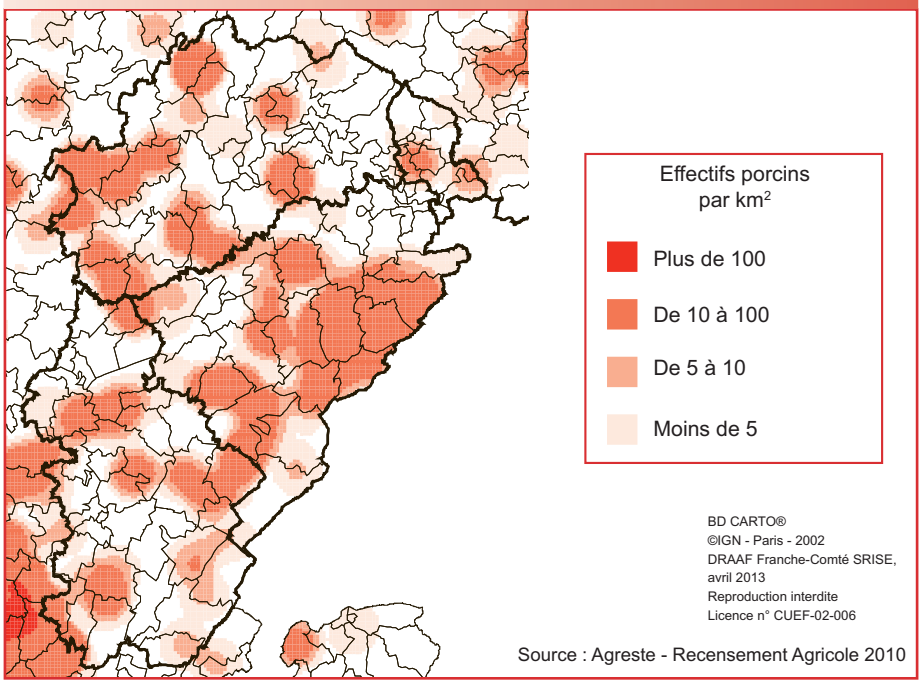

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

L'espèce porcine est la deuxième espèce d'élevage en Franche-Comté. Cependant, elle ne représente que 5% des Unités gros bétail (UGB*) et elle arrive loin derrière l'élevage bovin, ultra dominant. Cette situation n'a guère évolué en dix ans. Avec 116 200 porcins, la Franche-Comté représente moins de 1% des effectifs français. Depuis 2000, le nombre de porcins* dans les exploitations franc-comtoises a baissé de - 1,2%. Cependant, le recul des effectifs porcins, qui s'élevait à - 11% entre 1988 et 2000, est freiné. Cette tendance à la baisse est également moins marquée qu'à l'échelle nationale (- 7%).

Les exploitations franc-comtoises ayant des porcins en détiennent en moyenne 350, soit 1,8 fois plus qu'en 2000. Les ateliers se sont donc agrandis, mais moins qu'à l'échelle nationale. En France, le cheptel moyen des ateliers porcins a plus que doublé en dix ans. Il est de 725 en 2010.

Cette moyenne masque l'existence de deux catégories d'élevage. D'un côté, un peu plus de 150 petits élevages, dont la taille moyenne est de 4 porcins. Il s'agit d'ateliers d'appoint ou d'élevages familiaux dans des exploitations agricoles souvent laitières. Cet élevage est marginal en terme de volume de production (0,6% des effectifs porcins).

La majorité des effectifs porcins se trouvent dans les exploitations spécialisées porcines

	Doubs		Jura		Haute-Saône		Territoire de Belfort		Franche-Comté	
	2010	Evol.	2010	Evol.	2010	Evol.	2010	Evol.	2010	Evol.
Exploitations ayant des porcins										
exploitations	167	- 46%	78	- 32%	78	- 41%	11	- 71%	334	- 44%
porcins (têtes)	51 308	- 7%	26 154	- 14%	35 651	+ 27%	3 129	- 13%	116 242	- 1%
Exploitations ayant plus de 20 porcins ou plus de 5 truies										
exploitations	92	- 42%	38	- 45%	43	- 17%	5	- 17%	178	- 38%
porcins (têtes)	50 984	- 7%	25 984	- 14%	35 505	+ 27%	3 105	- 11%	115 578	- 1%
effectif moyen (1)	554	+ 54%	684	+ 53%	826	+ 54%	621	+ 6%	649	+ 55%
dont spécialisées porcines	*46*	*- 22%*	*19*	*- 61%*	*18*	*- 18%*	*Pour ces 5 lignes, les données du Territoire de Belfort ont été regroupées avec celles de la Haute-Saône afin de respecter le secret statistique.*		*83*	*- 36%*
porcins (têtes)	*43 902*	*- 3%*	*22 620*	*- 23%*	*29 068*	*+ 44%*			*95 590*	*+ 1%*
dont naisseurs	*3*		*3*		*9*				*15*	*- 64%*
dont naisseurs-engraisseurs	*10*		*12*		*16*				*38*	*- 16%*
dont engraisseurs	*79*		*23*		*23*				*125*	*- 35%*

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 — Champ : moyennes et grandes exploitations

Evol. = évolution 2000-2010 (1) effectif moyen calculé uniquement sur les exploitations ayant des porcins le jour du passage de l'enquêteur

De l'autre côté, 180 porcheries dont la production peut être considérée comme significative (plus de 20 porcins ou plus de 5 truies). Près de la moitié se trouvent dans des exploitations spécialisées porcines et détiennent plus de 80% des porcins. **C'est uniquement à ces 180 élevages que s'intéressera la suite de l'article.**

Ils sont une centaine de moins qu'il y a dix ans mais la taille moyenne de leur cheptel est passée de 420 à 650 porcins. En fait, les effectifs se concentrent dans les ateliers de plus de mille têtes. Ces porcheries représentent un quart des ateliers et deux tiers du cheptel. En 2000, un atelier sur huit se classait dans cette tranche et leurs effectifs porcins cumulés représentaient moins de la moitié de l'ensemble.

Une majorité d'engraisseurs

L'élevage porcin* franc-comtois s'est historiquement développé à proximité des fromageries. Il permet en effet de valoriser le lactosérum, plus communément appelé «petit lait», coproduit de la fabrication des fromages, par l'engraissement des porcs charcutiers. La production porcine régionale est donc principalement tournée vers l'engraissement. Les engraisseurs représentent en Franche-Comté 70% des élevages et deux tiers des porcs à l'engrais, contre 50% des élevages et un tiers des porcs en France. La localisation des fromageries en zone haute explique que deux tiers des porcs en engraissement franc-comtois se trouvent en zone de piémont ou de montagne. En revanche, l'activité de naissage est majoritairement localisée en zone de plaine, où sont élevées les trois quarts des truies. Cette activité s'est développée plus récemment à l'initiative de la filière porcine, structurellement déficitaire en porcelets. Depuis dix ans, les effectifs de porcs à l'engrais et de truies reproductrices ont décliné dans le Doubs et le Jura. Au contraire, ils augmentent en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort.

Le lien historique avec les fromageries explique aussi une forte proportion d'exploitations sans Surface agricole utilisée (SAU*). En effet, initialement, les porcheries sont hors sol puisque destinées à valoriser le lactosérum. En 2010, une soixantaine d'exploitations soit un tiers de celles ayant une activité porcine significative n'ont pas de SAU. Elles élèvent 60% des porcs charcutiers. C'est le plus fort taux des régions françaises. Au niveau national, moins d'une exploitation sur dix fonctionne ainsi, correspondant à 15% des porcs. Dans la région, ces structures sans SAU sont toutes des exploitations porcines spécialisées. Les trois quarts sont localisées en zone de piémont ou de montagne. Dans ces zones, la culture de céréales, nécessaires à l'alimentation porcine, est peu pratiquée. Sans surfaces, ces exploitations « exportent » la totalité de leurs effluents, qui sont épandus par les exploitations voisines, au premier rang desquelles les élevages laitiers.

L'utilisation du lactosérum dans l'alimentation des porcs charcutiers, typique de la Franche-Comté, constitue un des points clefs des Indications géographiques protégées (IGP*) de la région en produits porcins. Les cahiers des charges des IGP porc de Franche-Comté et saucisses de Morteau et de Montbéliard imposent une alimentation des porcs à base de lactosérum (15% à 35% de la ration en équivalent extrait sec). Ces démarches contribuent à une meilleure valorisation de la production porcine régionale. Près de 70 élevages y sont engagés, dont une quinzaine également en label rouge*. Ces élevages représentent plus de 60% des places de porcs en engraissement.

Au sein des 180 exploitations ayant une activité porcine significative, les 83 élevages spécialisés porcins se distinguent par la nature de leur main d'œuvre. Un chef d'exploitation sur cinq y est salarié. Près de la moitié du travail est fourni par des salariés, contre 11% pour les autres exploitations franc-comtoises. En moyenne, chaque exploitation spécialisée porcine nécessite le travail de 1,5 Unité de travail annuel (UTA*). C'est moitié plus qu'il y a dix ans. Cette augmentation s'explique par l'agrandissement des exploitations. La productivité du travail, mesurée en nombre de porcins par UTA, a peu évolué en dix ans. En 2010, à 764 porcins par UTA, elle est identique au ratio national. ■

70% des porcheries de taille significative sont spécialisées dans l'engraissement

Un tiers des exploitations sont complètement hors sol, le plus fort taux des régions françaises

Les effectifs porcins se concentrent dans les ateliers de plus de mille têtes

Part des exploitations et des effectifs porcins par tranche de taille

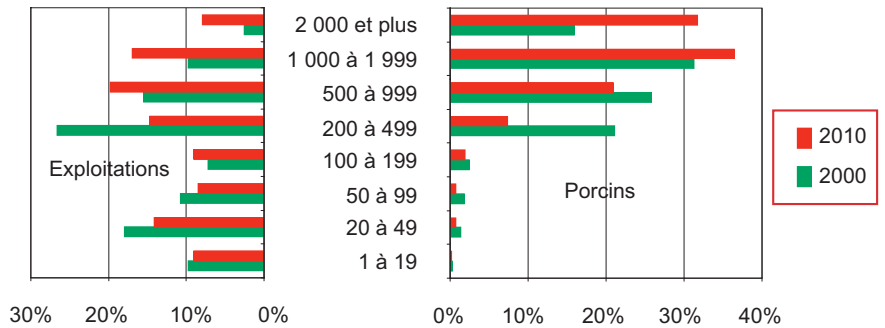

champ : exploitations franc-comtoises ayant plus de 20 porcins ou plus de 5 truies (y compris celles en vide sanitaire partiel ou total)

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

L'élevage porcin n'est pas l'affaire des petites exploitations

Seules une cinquantaine de petites exploitations détiennent des porcins, pour environ 250 têtes soit 0,2 % du cheptel régional. Encore plus que pour les moyennes et grandes exploitations, les ateliers porcins des petites exploitations sont des unités d'engraissement. Neuf porcins sur dix présents dans ces ateliers sont des porcs à l'engrais, contre deux tiers sur les moyennes et grandes exploitations.

LES RACES LOURDES TRÈS PRÉSENTES DANS L'ÉLEVAGE ÉQUIN FRANC-COMTOIS

Dans le berceau du cheval comtois, plus de la moitié des juments sont de race lourde. Mais l'élevage de chevaux de selle est aussi très répandu en Franche-Comté et deux mondes cohabitent : celui du cheval d'agrément et celui du cheval destiné à la boucherie. Tous deux sont souvent l'affaire de passionnés qui n'ont que quelques bêtes.

La moitié des éleveurs de juments de trait sont dans le Doubs

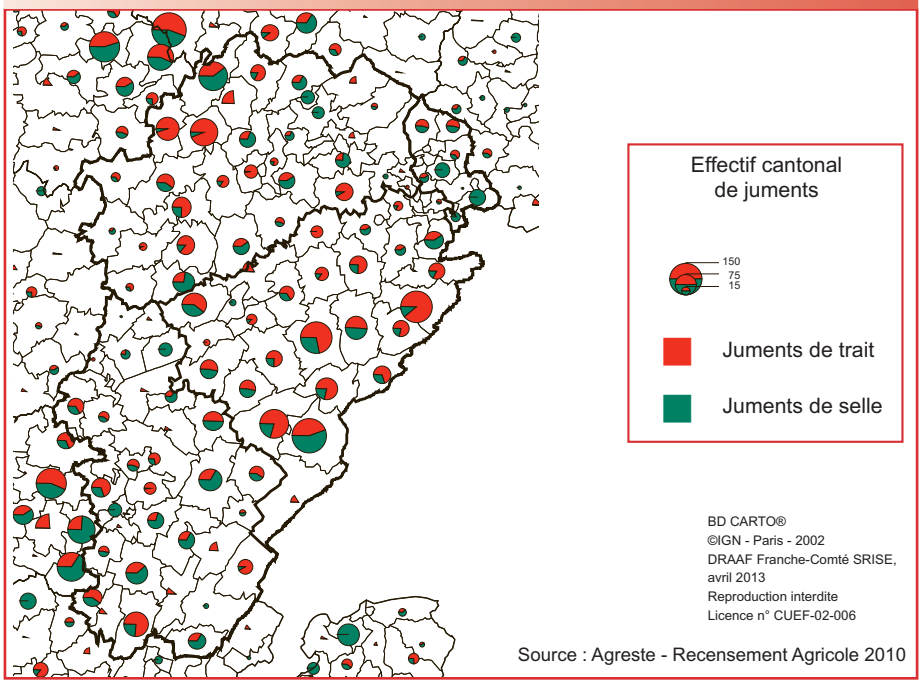

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Environ trois quarts des 18 000 équidés* franc-comtois appartiennent à des exploitations agricoles. Le quart restant, essentiellement des chevaux de loisirs, appartiennent à des particuliers ou des centres équestres, qui ne font ni reproduction, ni engraissement. Ils ne sont ainsi pas considérés comme des unités de production agricole. Le présent article ne traite que des équidés présents sur les exploitations agricoles.

Peu d'exploitations spécialisées

En Franche-Comté, 17% des exploitations moyennes ou grandes détiennent des équidés. C'est le plus fort taux des régions françaises, juste devant la Basse-Normandie. Près de 1 100 exploitations élèvent ainsi 10 200 équidés. Mais seules 200 sont spécialisées dans l'élevage équin. Elles ne représentent que 3,4% des exploitations régionales mais seules trois régions françaises ont une plus forte proportion de ce type d'exploitations. Bien que peu nombreuses, ces exploitations spécialisées élèvent 60% des équins. Elles ont en effet les plus grands troupeaux. Une centaine d'entre elles dé-

Plus d'un millier d'exploitations franc-comtoises ont des équidés

	Doubs		Jura		Haute-Saône		Territoire de Belfort		Franche-Comté	
	2010	Evol.	2010	Evol.	2010	Evol.	2010	Evol.	2010	Evol.
Nombre d'exploitations										
ayant des équidés	497	- 15%	280	- 19%	277	- 8%	41	- 21%	1 095	- 15%
ayant des juments de selle	137	- 23%	108	- 19%	95	- 12%	20	- 5%	360	- 18%
ayant des juments de trait	272	- 11%	106	- 1%	125	+ 2%	12	- 43%	515	- 8%
ayant des chevaux de selle	149	- 22%	127	- 28%	103	- 23%	23	- 15%	402	- 24%
ayant des chevaux de trait	148	- 21%	77	- 18%	79	- 9%	5	- 38%	309	- 18%
Effectifs										
juments de selle	582	+ 1%	715	+ 28%	587	+ 31%	148	+ 131%	2 032	+ 24%
juments de trait	982	+ 8%	496	+ 21%	700	+ 26%	53	- 18%	2 231	+ 15%
chevaux de selle	1 136	- 6%	1 066	+ 34%	1 162	+ 6%	256	+ 6%	3 620	+ 8%
chevaux de trait	733	+ 12%	518	+ 74%	555	- 14%	43	+ 153%	1 849	+ 25%
ânes, mulets, bardots	114	- 8%	221	+ 37%	116	+ 57%	4	- 71%	455	+ 22%
Total équidés	**3 547**	**+ 2%**	**3 016**	**+ 36%**	**3 120**	**+ 11%**	**504**	**+ 25%**	**10 187**	**+ 14%**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

Les exploitations spécialisées équines rassemblent moins du tiers des juments de trait

Effectifs d'équidés par orientation technico-économique

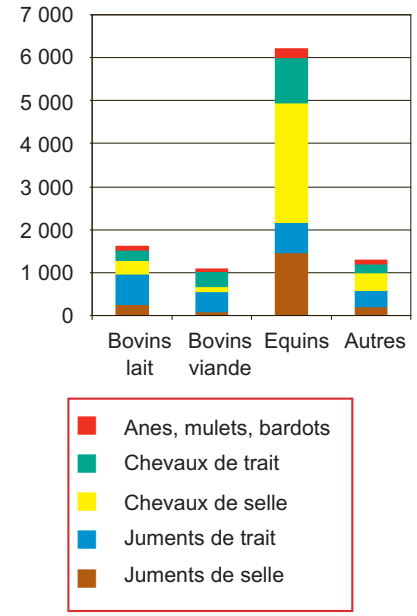

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010
Champ : moyennes et grandes exploitations

tiennent plus de 25 équidés, contre seulement une quinzaine dans les autres Orientations technico-économiques (OTEX*). Par ailleurs, près de la moitié des exploitations détentrices d'équidés sont des exploitations spécialisées laitières, et 10% sont des exploitations bovins mixtes. Ces OTEX détiennent un quart du cheptel régional d'équidés.

Beaucoup de petits troupeaux

En fait, il existe deux catégories d'élevage. D'un côté, les petits troupeaux, qui constituent des ateliers complémentaires ou des élevages de loisir, sur des exploitations agricoles souvent laitières. Une exploitation avec équidés sur cinq ne détient qu'un seul équidé, et une sur deux détient trois équidés ou moins. De l'autre côté, des élevages de plus grande taille, où sont souvent présents à la fois des juments et des chevaux, détenus essentiellement par des exploitations spécialisées équines mais aussi bovin viande. Des centres équestres peuvent être comptabilisés dans cette catégorie s'ils font reproduire leurs animaux.

Comme dans les autres productions, l'agrandissement des structures est de mise. Près de la moitié des équidés se trouvent sur les 10% d'exploitations ayant plus de 25 têtes. En 2000, les exploitations dépassant ce seuil détenaient 36% du cheptel.

Un cheptel en progression

En dix ans, l'effectif d'équidés a augmenté d'environ 1 300 têtes, soit près de + 15%. Cette hausse compense largement la réduction de près d'un millier de têtes du nombre d'équidés des petites exploitations. Dans les moyennes et grandes exploitations, les effectifs du département du Jura augmentent de manière plus marquée, de plus d'un tiers.

Le plateau de Maîche dans le Doubs est le berceau du cheval comtois, une des principales races françaises de chevaux de trait. C'est pourquoi la région compte seulement 3% des équidés français mais 10% du cheptel de trait. L'Auvergne et la Franche-Comté sont les deux seules régions françaises où les races lourdes regroupent plus de la moitié des juments, alors que ces races pèsent moins d'un quart du cheptel national. Les exploitations ont tendance à se spécialiser, soit dans l'élevage des chevaux de selle, soit dans celui des chevaux de trait. Seules 12% des exploitations détentrices d'équins élèvent ces deux catégories d'animaux simultanément.

L'élevage équin est donc présent dans le Doubs mais aussi sur tout le territoire régional. Sa présence est toutefois moins marquée sur une bordure ouest de la région entre Dole et Champlitte et sur l'est de la montagne vosgienne. L'élevage de juments lourdes domine dans le Doubs et en Haute-Saône à l'ouest d'un axe Jussey-Vesoul-Saint-Hippolyte. Le reste de la Haute-Saône, le Territoire de Belfort et le Jura sont plutôt le domaine de l'élevage de juments de selle. ■

Les exploitations équines disposent de petites surfaces, essentiellement herbagères

Les quelque 200 structures spécialisées équines exploitent une faible part de la Superficie agricole utilisée (SAU) régionale : un peu plus de 10 000 hectares soit 1,6%. Leur SAU est essentiellement composée de surfaces fourragères. Neuf hectares sur dix sont en prairie naturelle. Moins d'un quart des exploitations cultivent des céréales et des oléoprotéagineux. Ce sont des exploitations plutôt de petite taille, 47 ha en moyenne. Celles qui n'élèvent que des équidés, sans aucune autre espèce animale, exploitent des surfaces encore inférieures, 28 ha en moyenne, mais avec des chargements plus importants.

Les grands troupeaux sont l'apanage des exploitations spécialisées

Part des exploitations et des effectifs d'équidés par tranche de taille et par OTEX

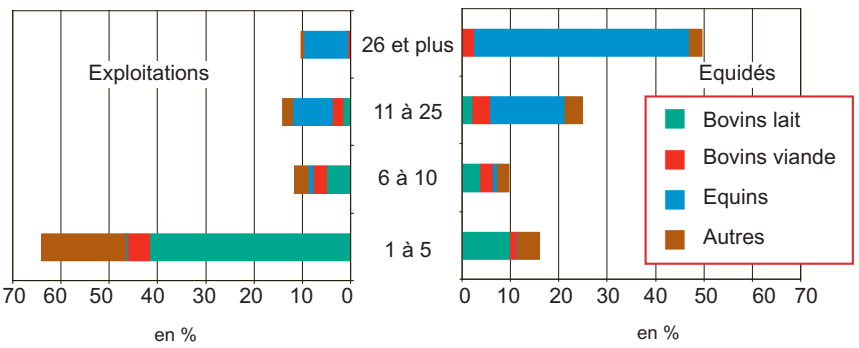

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010
Champ : moyennes et grandes exploitations

De petits élevages équins pour le loisir

Près de 850 petites exploitations élèvent des chevaux ou des ânes. Elles représentent plus de 40% des exploitations franc-comtoises ayant des équidés et détiennent plus du quart du cheptel régional. Cette proportion est plus faible qu'à l'échelon national, où le tiers des effectifs se trouvent sur des petites exploitations. Les petites exploitations sont avant tout des élevages pour le loisir, puisque près des trois quarts des troupeaux comptent cinq équidés ou moins.

UNE PRODUCTION OVINE DE MOINS EN MOINS SPÉCIALISÉE

L'élevage ovin régional est destiné à la production de viande. Il est surtout présent en Haute-Saône, où les troupeaux sont les plus grands. En dix ans, le repli du cheptel de souche se limite à 4%.

Comptabilisant 33 000 brebis dont une centaine laitières, l'élevage ovin franc-comtois est destiné à la production de viande. Avec un cheptel de plus de 20 000 brebis, la Haute-Saône concentre près des deux tiers de l'effectif régional. Plus d'un cinquième des brebis sont aussi élevées dans le Jura, notamment dans la petite montagne et au sud du vignoble jurassien.

Avec l'élevage bovin allaitant, l'élevage ovin est la production animale la moins spécialisée de Franche-Comté. Seul un tiers des effectifs de brebis se trouvent sur la trentaine d'exploitations spécialisées ovines. Cette part est en régression depuis l'année 2000, ainsi que l'effectif de brebis dans cette Orientation technico-économique (OTEX*) (- 4 300 brebis). De même, les effectifs de brebis présentes sur les exploitations spécialisées bovin viande sont en recul. La progression des effectifs dans des OTEX non spécialisées ovines (bovin mixte, association ovin-équin, bovin lait et hors sol) compense partiellement la baisse en production spécialisée. En polyculture polyélevage, l'effectif est stable.

Deux tiers des brebis en Haute-Saône

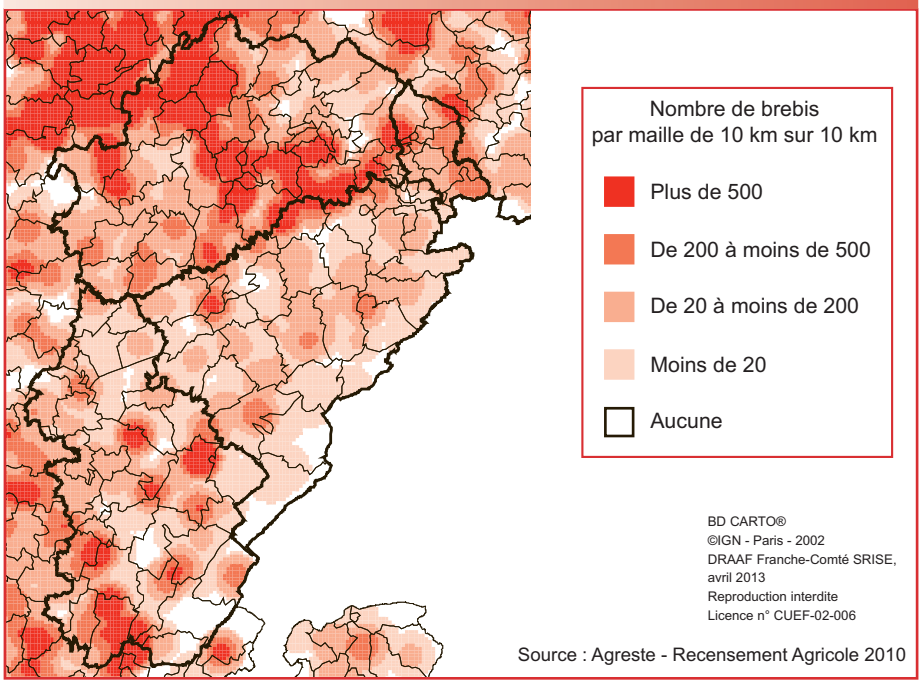

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Une baisse du cheptel limitée

Au final, en dix ans, le nombre d'exploitations détenant des brebis s'est réduit d'un quart, mais l'érosion du cheptel de souche s'est limitée à - 4%. Dans le même temps, le cheptel national de brebis nourrices fondait de - 17%.

La taille moyenne du troupeau augmente d'un quart en dix ans, passant de 65 à 82 têtes. Elle est presque moitié moindre que la moyenne nationale. C'est en Haute-Saône, et dans une moindre mesure dans le Jura, qu'elle est la plus élevée. Un tiers des exploitations ayant des brebis dépassent le seuil des 50 brebis ouvrant droit à l'aide ovine, contre un quart en 2000. Les petits troupeaux, de moins d'une dizaine de têtes, restent toutefois nombreux, notamment dans le Doubs et le Jura. Ils représentent 40% des exploitations régionales ayant des brebis mais seulement 2% des effectifs. ■

Les plus grands troupeaux concentrent deux tiers du cheptel de brebis

	Exploitations ayant des brebis				*dont exploitations ayant plus de 200 brebis nourrices*			
	Exploitations		Brebis (têtes)		*Exploitations*		*Brebis (têtes)*	
	2000	2010	2000	2010	*2000*	*2010*	*2000*	*2010*
Doubs	133	108	3 570	3 568	*7*	*5*	*1 752*	*1 753*
Jura	142	93	7 768	7 415	*12*	*15*	*4 653*	*5 353*
Haute-Saône	226	181	21 898	20 669	*35*	*34*	*13 660*	*13 458*
Territoire de Belfort	20	22	870	1 309	*0*	*3*	*0*	*673*
Franche-Comté	**521**	**404**	**34 106**	**32 961**	***54***	***57***	***20 065***	***21 237***

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

L'élevage ovin, une activité complémentaire pour les retraités

Un peu moins de 900 petites exploitations élèvent des ovins. Elles représentent deux tiers des exploitations régionales ayant des ovins et détiennent un tiers du cheptel, ce qui est une proportion conséquente (12% en France). Trois quarts de ces petites exploitations élèvent moins de vingt brebis. Il s'agit en effet souvent d'une activité d'appoint. Près de la moitié des exploitants sont retraités. Seule une centaine d'exploitants sont agriculteurs à titre principal, sans autre activité.

L'ACTIVITÉ DE PONTE PÈSE DANS L'AVICULTURE FRANC-COMTOISE

Les basses-cours sont très fréquentes en Franche-Comté. Mais une centaine d'élevages concentrent l'essentiel de la production avicole. L'activité de ponte a un poids plus important que dans le reste de l'hexagone. La production cunicole, marginale, est peu spécialisée.

En Franche-Comté, les productions avicole et cunicole sont confidentielles. Leur effectif représente moins de 1% du cheptel français. L'aviculture est moins spécialisée qu'au niveau national. Plus des trois quarts des volailles franc-comtoises se trouvent sur des exploitations avicoles, contre 81% en France. Les volailles pondeuses et de chair sont peu associées entre elles. En revanche, 7% des volailles sont sur des exploitations qui élèvent également des porcs. L'orientation polyculture polyélevage regroupe aussi 14% des volailles, dont la moitié sur des exploitations combinant grandes cultures et granivores.

Avec près de 450 000 têtes, les volailles de chair sont majoritaires. Les poules pondeuses représentent cependant plus de 40% des effectifs, contre un quart seulement en France. Un seul accouveur* est présent en Franche-Comté.

Près de mille exploitations élèvent des poules pondeuses mais la plupart le font dans des basses-cours dont la production est destinée à la consommation familiale.

Basses-cours et ateliers professionnels co-existent

En fait, l'essentiel de la production est réalisée par une vingtaine d'élevages ayant une production avicole significative*. Ils détiennent 95% des poules pondeuses. La Franche-Comté ne compte cependant qu'un seul élevage de plus de 10 000 poules sur les 700 existant en France.

En poulet de chair également, l'existence de nombreuses basses-cours et la taille limitée des ateliers professionnels réduit la moyenne à 750 poulets, soit sept fois moins que la moyenne nationale. Les autres productions de volaille de chair sont peu développées. Seules 130 exploitations élèvent 60 000 dindes et 21 000 pintades. Les célèbres volailles de Bresse, sous AOP*, concernent six élevages et 18 000 têtes.

Environ 10% des exploitations ayant une production avicole significative n'ont pas de surface agricole. Elles sont plus grandes que les autres, en particulier en poules pondeuses. Ainsi, 30% des volailles sont élevées hors sol.

En production cunicole, seules cinq exploitations ont plus de 200 lapines mères. Elles ont en tout un cheptel de 3 200 lapines et 28 600 places en engraissement. En dix ans, leur cheptel se maintient et leur capacité d'élevage s'accroît d'un bon tiers, contrairement à la tendance nationale (- 14%). Près de 1 800 lapines sont élevées dans 500 clapiers familiaux (moins de dix têtes). ■

Moins de volailles sur les plateaux.

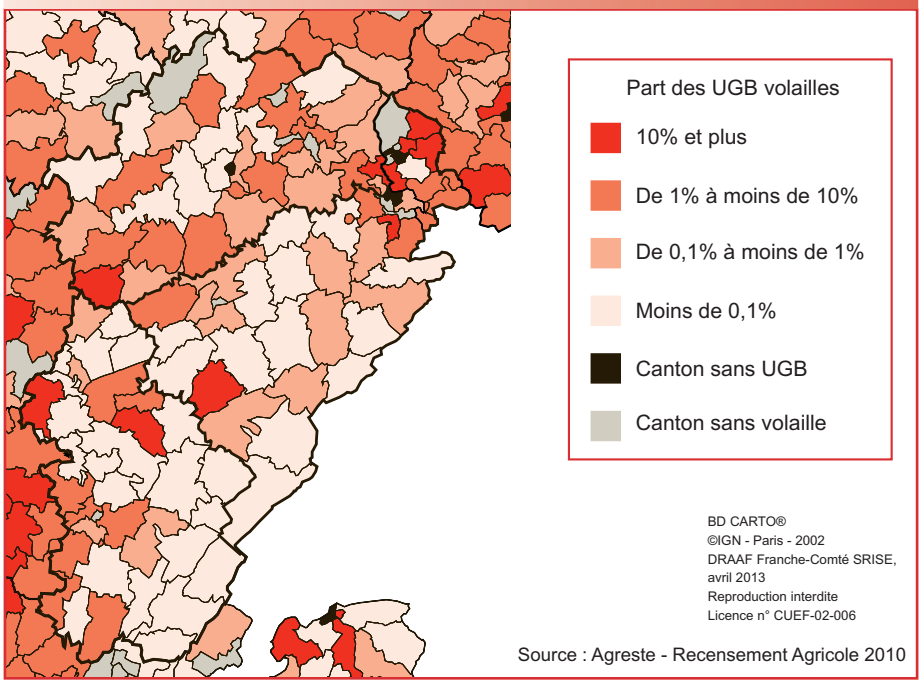

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Les poulets de chair majoritaires

	Expl. en ayant	Cheptel
Effectifs en milliers		
Total volailles	1 093	826
dont pondeuses	*980*	*286*
dont poulets de chair	*457*	*345*
dont dindes et dindons	*90*	*59*
dont pintades	*74*	*21*
Lapines-mères	652	7
Capacités d'élevage		
Pondeuses		448 000 places
Volailles de chair		55 000 m²
Lapins à l'engraissement		34 000 places

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010
Champ : moyennes et grandes exploitations

De nombreux clapiers familiaux

La production avicole réalisée par les petites exploitations est limitée. Elles détiennent 20 000 volailles soit seulement 2% du cheptel régional. En revanche, 600 exploitations élèvent 30% des lapines mères. Il s'agit presque uniquement de clapiers familiaux.

L'APICULTURE EST AUTANT UNE AFFAIRE D'AMATEURS QUE DE PROFESSIONNELS

Le miel est principalement produit dans le Jura et le sud du Doubs, même si de nombreux petits ruchers parsèment le territoire régional. En dix ans, la région a perdu un cinquième de ses ruches. Les petits ruchers disparaissent, sans pour autant que les grands ruchers s'agrandissent ni ne se multiplient. Souvent, il est valorisé localement.

Six ruches sur dix dans le Jura

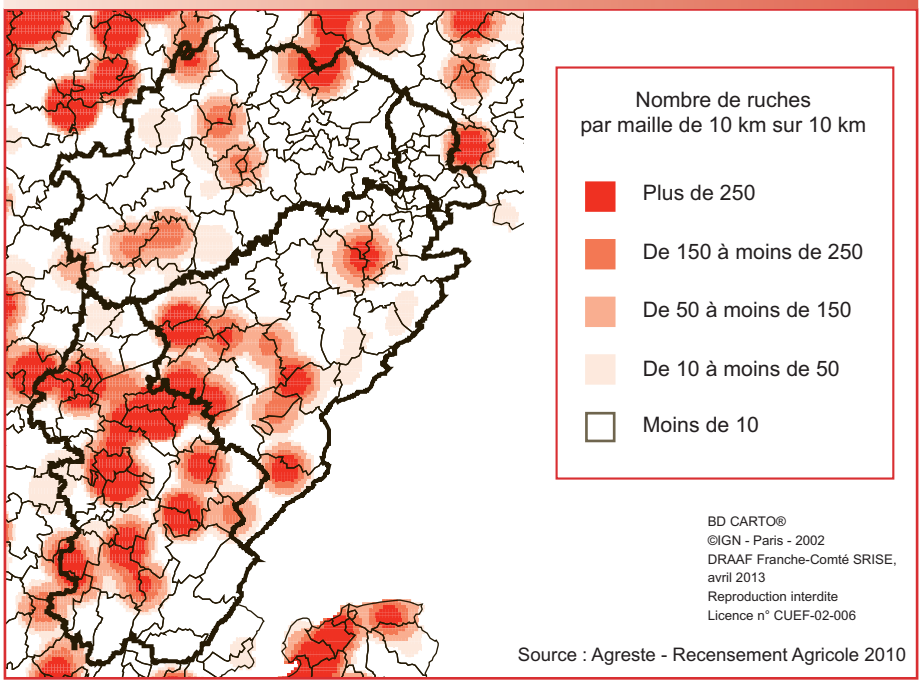

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Avec près de 14 800 ruches détenues par environ 150 exploitations moyennes et grandes, la Franche-Comté se situe au treizième rang des régions françaises. Deux tiers de ces exploitations sont de dimension économique moyenne.

Il existe en fait deux types de ruchers. D'une part, des petits ruchers dont la production est destinée, soit à compléter le revenu, soit à la consommation familiale, sur des structures considérées comme agricoles au titre d'une autre activité, souvent laitière. Plus d'une centaine d'exploitations sont dans ce cas. L'apiculture représente moins de 5% de leur potentiel de production, tous ateliers confondus. D'autre part, 36 exploitations spécialisées apicoles produisent du miel avec au moins 150 ruches. Elles sont à de rares exceptions près de dimension économique moyenne. Pour une exploitation spécialisée, le seuil de 760 ruches pour entrer dans la catégorie des grandes exploitations est en effet difficile à atteindre. Les exploitations spécialisées détiennent 90% des ruches. Ces exploitations obtiennent une productivité plus élevée, reflet d'une meilleure maîtrise technique et du caractère professionnel de l'activité. En moyenne, les exploitations de plus de 150 ruches produisent 20 kg de miel par ruche et par an, contre moins de 10 kg pour les ruchers de moins de dix essaims.

Les exploitations les plus grandes se trouvent dans le Jura

N = exploitations en ayant R = nombre de ruches		2010		Évolution 2010/2000 calculée sur l'ensemble des exploitations
		Moyennes et grandes	Petites	
Doubs	N	68	129	- 35%
	R	3 752	2 680	- 5%
Jura	N	48	84	- 46%
	R	9 005	2 376	- 22%
Haute-Saône	N	29	107	- 41%
	R	2 023	2 384	- 39%
Territoire de Belfort	N	0	13	- 62%
	R	0	168	- 53%
Franche-Comté	N	**145**	**343**	**- 41%**
	R	**14 780**	**7 608**	**- 22%**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 — Champ : ensemble des exploitations

Une majorité d'exploitants individuels

La plupart des apiculteurs sont agriculteurs à titre principal. La majorité choisissent le statut d'exploitant individuel*. 90% du travail est fourni par les exploitants et leur famille. Si un tiers d'entre eux font appel à de la main d'œuvre saisonnière, l'emploi de salariés permanents est exceptionnel.

Les sièges des plus grosses exploitations sont surtout localisés dans le Jura et dans la partie attenante du Doubs jusqu'à la vallée de la Loue. Le Territoire de Belfort ne compte aucune exploitation moyenne ou grande avec ruches. Le siège de l'exploitation ne donne cependant qu'une indication sur la localisation des ruches, qui peuvent en effet être déplacées. En Franche-Comté, une vingtaine

De la ruche à la tartine, pas de détour

Le miel franc-comtois est très souvent commercialisé en circuit court*, c'est-à-dire sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou bien avec un seul intermédiaire. Lorsqu'ils y ont recours, 95% des producteurs pratiquent - entre autres - la vente directe. La moitié du chiffre d'affaires régional lié au miel serait ainsi réalisé en circuit court.

Pour les 180 exploitations qui possèdent moins de dix ruches, la production de miel est généralement destinée à la consommation familiale. Elle est donc rarement vendue, ce qui explique la quasi absence de commercialisation en circuit court. En revanche, parmi les 310 exploitations ayant dix ruches ou plus, les trois quarts commercialisent leur miel en circuit court. Plus de 250 sont en effet des exploitations spécialisées apicoles, chez lesquelles ce mode de commercialisation est la règle. Une bonne moitié des apiculteurs réalisent ainsi plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires en circuit court.

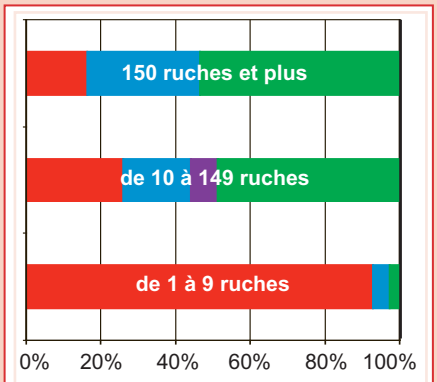

Part des ventes de miel en circuit court

- Pas de vente en circuit court
- 50% du CA et moins
- Plus de 50% à 75% du CA
- Plus de 75% du CA

Note de lecture :
53% des exploitations ayant plus de 150 ruches réalisent plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires lié au miel en circuit court. Les exploitations ne faisant pas de vente en circuit court peuvent soit commercialiser leur miel avec plusieurs intermédiaires, soit se limiter à l'autoconsommation.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 — Champ : ensemble des exploitations

Les exploitations spécialisées apicoles détiennent 90% des ruches.

La moitié du chiffre d'affaires régional lié au miel est réalisé en circuit court.

La majorité des exploitations spécialisées apicoles sont de dimension économique moyenne.

En moyenne, les exploitations moyennes et grandes détiennent 102 ruches.

d'exploitations spécialisées apicoles n'ont pas de Surface agricole utilisée (SAU*). Ces apiculteurs disposent leurs ruches sur des terres qu'ils n'exploitent pas.

En dix ans, la baisse du nombre d'exploitations ayant des ruches a été plus rapide que pour l'ensemble des exploitations : - 29% contre - 19%. Par contre, l'effectif d'exploitations spécialisées apicoles n'a perdu que trois unités. Le rucher moyen atteint en 2010 une centaine de ruches. Il s'est agrandi de 16 ruches, principalement en raison de la disparition des plus petits ruchers. L'augmentation de la taille moyenne n'est cependant pas suffisante pour compenser le repli du nombre de ruchers et l'apiculture franc-comtoise perd 2 600 ruches soit - 15%.

La productivité des ruches augmente avec la taille du rucher

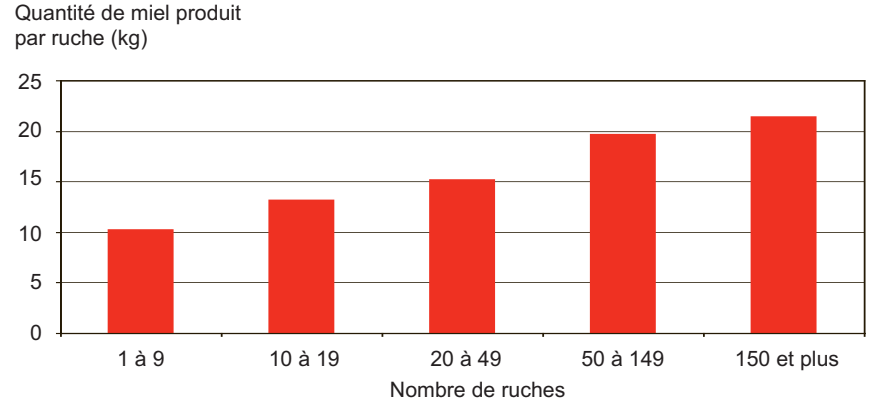

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 — Champ : ensemble des exploitations

Un tiers des ruches sur les petites exploitations

Près de 350 petites exploitations possèdent des ruches, soit 10% des petites exploitations franc-comtoises. 235 d'entre elles sont spécialisées, l'apiculture étant leur principale activité agricole. La plupart ont alors au moins dix ruches.

Ces 350 petites exploitations entretiennent en tout 7 600 ruches, soit le tiers des 22 400 ruches détenues par l'ensemble des exploitations franc-comtoises. En 2010, elles ont récolté 30% des 430 tonnes de miel produit. Leur taille moyenne est de 22 ruches. Une sur dix a plus de cinquante ruches.

En dix ans, les petites exploitations ont connu un repli plus sévère que les exploitations moyennes et grandes. Leur effectif s'est réduit de 45% et les ruches en leur possession d'un tiers. Contrairement à d'autres productions, cette baisse n'a pas été compensée par une progression chez les moyennes et grandes. Le nombre total de ruches s'est ainsi réduit d'un cinquième en dix ans.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PREND RACINE EN CULTURES SPÉCIALISÉES

En 2010, 360 exploitations certifiées Agriculture Biologique mettent en valeur 4,5% de la SAU franc-comtoise. L' Agriculture Biologique est plus développée en cultures spécialisées (maraîchage, viticulture...) gourmandes en main-d'œuvre. Ces exploitations emploient plus de personnel et notamment des salariés. Les exploitants engagés en bio sont plus jeunes et mieux formés que la moyenne.

L'agriculture biologique bien développée dans le Jura

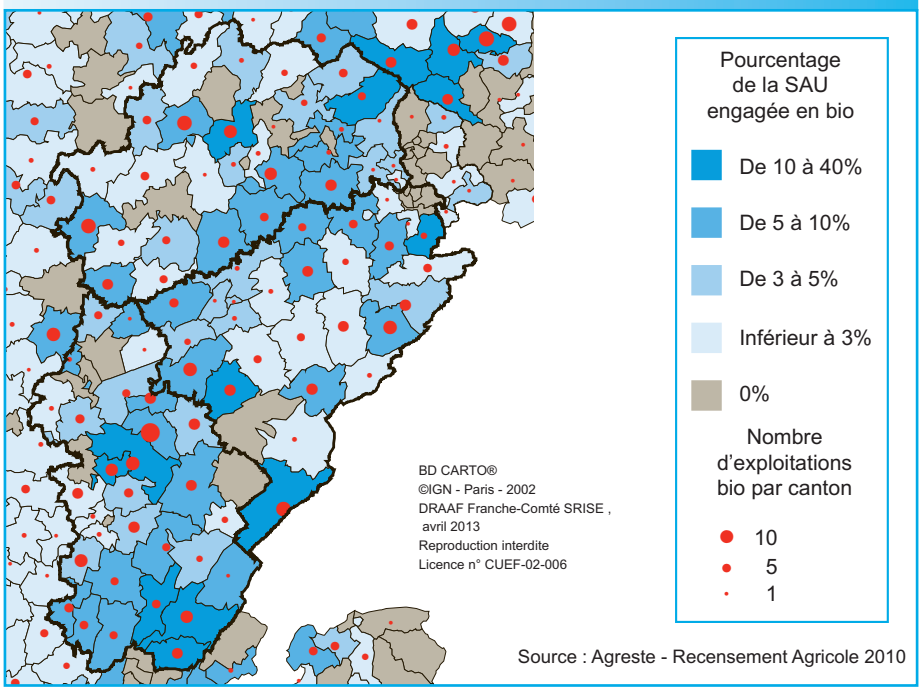

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En Franche-Comté, 5,7% des exploitations sont certifiés Agriculture Biologique* (AB), soit 360 exploitations moyennes et grandes. Les surfaces conduites en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique représentent près de 4,5% de la Surface agricole utilisée* (SAU) par les exploitations régionales, soit 28 000 hectares. La Franche-Comté se place en troisième position derrière les régions méditerranéennes du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle se situe au même niveau que l'Alsace et devant Rhône-Alpes.

Troisième position pour la Franche-Comté

A l'intérieur de la région, le département du Jura se détache avec 7% de ses exploitations agricoles certifiées AB. Les cantons limitrophes de la vallée de l'Ognon dans le secteur de Rougemont sont également bien représentés. Au contraire, l'agriculture biologique est peu développée dans les zones céréalières du Graylois, du Finage ou dans la zone d'élevage laitier des plateaux moyens ou supérieurs dans le Doubs ou encore dans le Territoire de Belfort. L'agriculture biologique régionale est cependant dans une dynamique de développement avec 150 exploitations supplémentaires certifiées depuis 2000. A cette date, moins de 2% des exploitations agricoles régionales avaient opté pour ce mode de production.

Toutes les orientations technico-économiques n'adhèrent pas de manière uniforme au mode de production bio-

Sept hectares sur dix engagés en bio sont des prairies naturelles

	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
Nombre d'exploitations certifiées AB	113	132	109	6	**360**
Part dans l'ensemble	4,6%	7,0%	6,3%	3,2%	**5,7%**
Total sufaces bio (ha)	8 735	9 209	9 592	328	**27 864**
Part dans l'ensemble	4,1%	5,2%	4,3%	1,8%	**4,4%**
Prairies bio (ha)	7 093	6 424	538	255	**20 310**
Part dans l'ensemble	5,0%	8,0%	6,8%	3,1%	**6,2%**
Céréales bio (ha)	776	1 069	2 152	57	**4 054**
Part dans l'ensemble	3,3%	2,7%	3,0%	1,0%	**2,9%**
Bovins (têtes)	6 607	6 012	6 163	200	**18 982**
Part dans l'ensemble	2,8%	4,1%	3,2%	1,1%	**3,2%**
Ovins, caprins (têtes)	756	536	735	82	**2 109**
Part dans l'ensemble	13,2%	4,8%	2,6%	4,6%	**4,5%**

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

logique. C'est dans les secteurs de la culture légumière et fruitière que cette pratique est la plus répandue. En Franche-Comté, 85% des maraîchers et 40% des arboriculteurs cultivent leurs légumes ou leurs fruits en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique. Ainsi, 40% des surfaces légumières destinées au marché du frais et 20% des surfaces en vergers sont cultivées sous le label AB. Une quarantaine de viticulteurs, soit 15% des exploitations régionales produisant du vin, ont également choisi de produire sous le label AB. La part des vignes conduites en agriculture biologique (11,6%) représente plus du double de la moyenne nationale. Au contraire, cette pratique reste rare en grande cultures puisque moins de 3% des exploitations spécialisées sont agréées. De ce fait, seules respectivement 3% et 1% des surfaces consacrées aux céréales et aux oléagineux respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique. A l'inverse, parce qu'elles sont souvent cultivées afin d'enrichir naturellement les sols, un tiers des surfaces en protéagineux est cultivé sous le label AB.

L'agriculture biologique peu développée dans l'élevage

Dans le secteur de l'élevage, l'agriculture biologique est beaucoup moins répandue. Seuls 4,5% des ovins et caprins et 3,2% des bovins sont élevés sous le label agriculture biologique. De même, la production de lait de vache biologique ne représente que 2,3% des livraisons régionales. Néanmoins, la Franche-Comté contribue en 2010, avec 27 millions de litres produits, à hauteur de 11% à la production nationale de lait biologique. Par ailleurs, avec plus de 20 000 hectares, soit 6,2% de celles-ci, près des trois quarts des surfaces en agriculture biologique sont représentées par les prairies.

Parce que l'agriculture biologique est plus développée dans des orientations technico-économiques comme le maraîchage ou la viticulture fortement consommatrices de main d'œuvre, les exploitations qui s'y adonnent emploient en moyenne 0,4 UTA* de plus que les exploitations en agriculture conventionnelle. Ce besoin de main d'œuvre supplémentaire, qui s'explique également par les pratiques de l'agriculture biologique, se traduit pour une exploitation bio sur quatre par l'embauche d'au moins un salarié. En agriculture conventionnelle, elles ne sont qu'une sur six à employer un salarié ou plus.

Le profil des exploitations ayant choisi de produire sous le label AB est également sensiblement différent des agriculteurs conventionnels. Ainsi, la part des femmes et des moins de 40 ans est respectivement supérieur de deux et trois points en agriculture biologique. Surtout, ces agriculteurs sont mieux formés. En effet, 44% d'entre eux ont un niveau de formation agricole au minimum équivalente au bac-calauréat, soit dix points de plus que la moyenne des agriculteurs franc-comtois.

Une exploitation bio sur deux commercialisent en circuit court

Près d'une exploitation certifiée AB sur deux commercialise au moins l'un de ses produits en circuit court alors qu'elles ne sont que 13% en agriculture conventionnelle. L'ancrage dans les territoires des exploitations pratiquant l'agriculture biologique se traduit également par la présence d'une activité de diversification dans près d'une exploitation sur quatre. En particulier, elles représentent une exploitation sur trois qui transforme des produits agricoles (lait, fruit, viande), une sur quatre qui produisent des énergies renouvelables et près d'une sur cinq qui pratiquent une activité touristique (hébergement, restauration ou activités de loisir). ■

28 000 hectares sont cultivés en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique dont 20 000 hectares de prairies

Les exploitations bio emploient en moyenne 0,4 UTA de plus qu'une exploitation conventionnelle

44% des agriculteurs bio ont un niveau de formation supérieure ou égale au Bac

Une exploitation Bio sur deux produit du lait de vaches

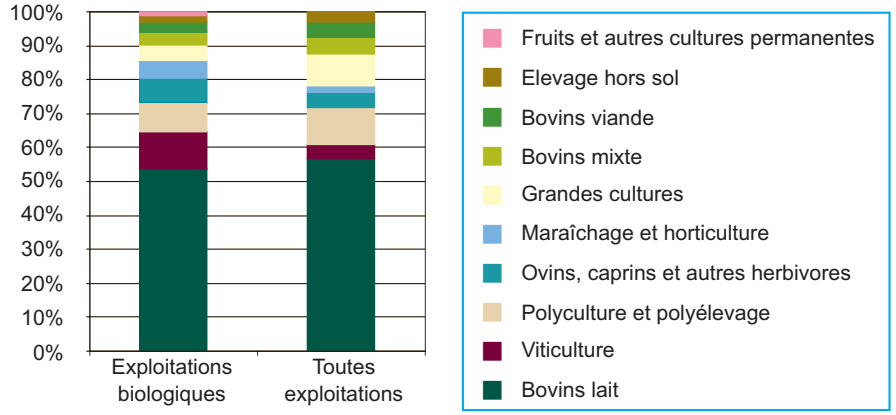

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 Champ : moyennes et grandes exploitations

Le coût de la certification, un frein pour les petites exploitations

En raison du montant de la certification, peu de petites exploitations pratiquent l'agriculture biologique. En effet, moins de 75 petites exploitations sont certifiées. Contrairement aux exploitations de plus grande taille, les deux tiers des petites exploitations bio sont spécialisées dans l'élevage pour la viande (bovins et ovins essentiellement). Ainsi, les surfaces certifiées sont composées 90% de prairies.

UNE AGRICULTURE SOUS SIGNE DE QUALITÉ

Plus de la moitié des exploitations respectent un cahier des charges d'un des signes officiels de qualité de l'agriculture franc-comtoise. Les viticulteurs et les éleveurs laitiers contribuent à la fabrication de produits AOP. Près de 20% de la viande bovine est valorisée sous CCP et deux tiers de la viande porcine l'est sous IGP.

80% des exploitations produisent sous signe de qualité dans le massif du Jura

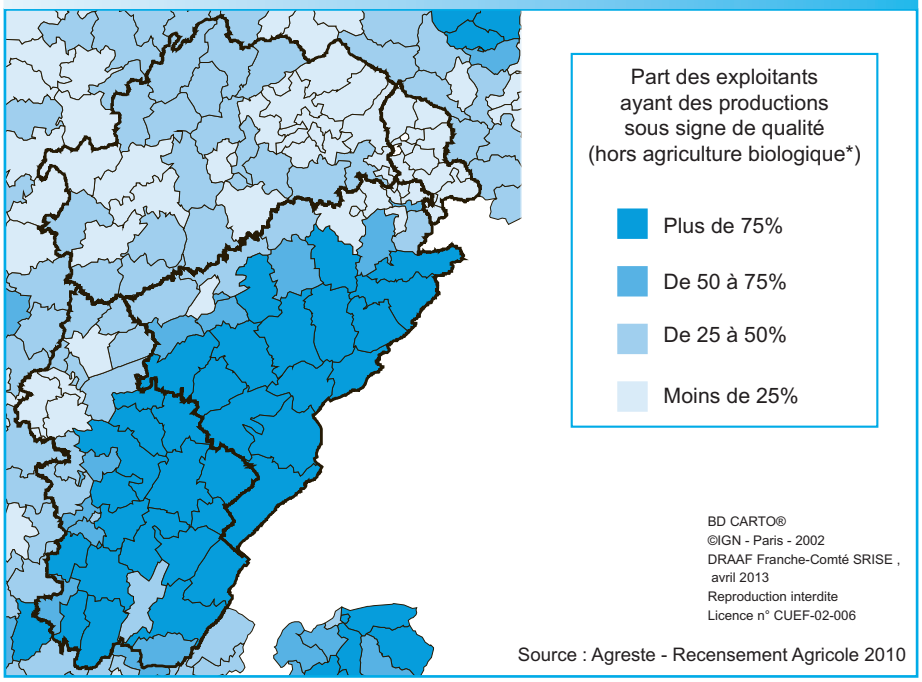

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

La production agricole franc-comtoise est largement placée sous le signe de la qualité. En 2010, 3 700 exploitations moyennes ou grandes respectent un cahier des charges, certaines pouvant adhérer à plusieurs démarches de qualité. Le signe de qualité* le plus répandu est de loin l'appellation d'origine*. En Franche-Comté, on en dénombre 18 qui concernent essentiellement la production laitière et viticole. Quatre indications géographiques protégées*, notamment pour la viande porcine, deux labels* et de nombreuses productions de viande bovine sous certificat de conformité* complètent la gamme des produits franc-comtois placés sous le signe de la qualité.

Les zones d'appellation étant presque entièrement situées dans les départements du Doubs et du Jura, 98 % des exploitations produisant sous appellation d'origine sont localisées dans ces deux départements. Dans le massif du Jura, plus des trois quarts des exploitations moyennes et grandes produisent sous signe de qualité. Ainsi, les départements du Doubs et du Jura concentrent à eux seuls 87 % des exploitations moyennes et grandes respectant un cahier des charges contre 12 % pour la Haute-Saône et seulement 1 % pour le Territoire de Belfort.

80% des élevages spécialisés bovins lait engagés dans une démarche de qualité

Nombre d'exploitations sous signe de qualité et part dans l'OTEX	Doubs		Jura		Haute-Saône		Territoire de Belfort		Franche-Comté	
	Nbre	Part	Nbre	Part	Nbre	Part	Nbre	Part	Nbre	Part
Grandes cultures	s	s	18	8%	35	12%	s	s	56	10%
Maraîchage-horticulture	s	s	s	s	4	8%	0	0	8	7%
Viticulture	5	100%	233	96%	5	100%	0	0	243	96%
Bovins lait	1 842	91%	786	89%	219	37%	5	7%	2 852	80%
Bovins viande	7	16%	13	15%	18	13%	0	0	38	14%
Bovins mixte	65	73%	40	63%	42	28%	4	27%	151	48%
Ovins, caprins et autres herbivores	14	18%	r	r	13	14%	s	s	50	18%
Elevage hors sol	40	59%	20	48%	22	43%	3	23%	85	49%
Polyculture, polyélevage	36	44%	90	41%	104	29%	6	16%	236	34%
Ensemble	**2 013**	**81%**	**1 223**	**65%**	**465**	**27%**	**20**	**11%**	**3 722**	**59%**

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

Image de marque de l'agriculture régionale, la première production valorisée sous signe de qualité en Franche-Comté est le lait via ses produits dérivés. En 2010, près de 3 000 exploitations moyennes ou grandes produisent du lait servant à la fabrication soit de fromages AOP* (Comté, Morbier, Mont d'or, Bleu de Gex Haut-Jura et Munster), soit de fromages AOC (Gruyère, dont l'AOC a été abrogée en 2012), soit de fromages IGP* (Emmental français Est-Central) ou encore de Beurre de Bresse AOC. Ainsi, trois éleveurs de vaches laitières sur quatre respectent un cahier des charges pour sa production de lait. Parce que les aires géographiques des AOP fromagères ne concernent que le Doubs et le Jura, ces deux département concentrent 92% des élevages laitiers produisant sous signe de qualité. Dans le massif jurassien, c'est même neuf élevages laitiers sur dix qui produisent sous signe de qualité, quasi exclusivement pour la fabrication de fromages AOP. En Haute-Saône, seul 15% du millier de producteurs de lait suivent un cahier des charges essentiellement pour la production d'Emmental.

AOP pour le fromage, certificat de conformité pour la viande

Les productions de viande sous certificat de conformité, comme « la vache Montbéliarde » ou « le veau de lait de Franche-Comté » concernent essentiellement la viande bovine. La Franche-Comté compte plus de 1 000 exploitations moyennes ou grandes qui élèvent à elles seules un cheptel de près de 110 000 bovins sous signe de qualité. Elles représentent plus de 20 % du nombre total de producteurs de même dimension économique et concentre 18 % du cheptel. Parmi ces exploitations, près de 900 produisent sous plusieurs cahiers des charges. Notamment, 750 exploitations combinent une production de lait AOP/AOC avec une production de bovin sous certificat de conformité.

Un petit vignoble de qualité

La viande porcine est, quant à elle, plutôt produite sous indication géographique protégée. Cette viande est alors commercialisée sous le label « porc de Franche-Comté » ou transformée en saucisse de Morteau. Si seulement 80 exploitations moyennes et grandes sont engagées dans un cahier des charges, elles concentrent près des 2/3 du cheptel porcin. En effet, plus l'élevage est important, plus l'engagement sous signe de qualité est fréquent : ainsi, deux tiers des élevages de plus de 100 têtes respectent un cahier des charges contre seulement 5% des élevages de moins de 100 têtes. Le département du Jura est concerné par deux AOP portant sur la volaille : la volaille de Bresse et la dinde de Bresse. En 2010, 23 producteurs, soit 2 % des éleveurs de volaille de la région, respectent l'un de ces deux cahiers des charges. De même que pour les élevages porcins, la taille de l'exploitation a son importance, puisque un tiers des élevages de plus de 5 000 volailles respectent un cahier des charges.

En terme d'adhésion à un cahier des charges, le vin est la production la mieux valorisée en Franche-Comté. La totalité des exploitations moyennes et grandes qui commercialisent du vin le font soit en AOP, soit en IGP, avec une très nette prédominance de l'AOP (95%). Parce que les aires géographiques de production de vin d'appellation d'origine protégée (Arbois, Château-Chalon, l'Etoile, Côtes du Jura, Crémant du Jura et Macvin du Jura) sont circonscrits au département du Jura, les exploitations viticoles sont en très grande majorité localisées dans ce département. Seuls une dizaine de viticulteurs produisent du vin IGP « Vin de pays de Franche-Comté » dans le Doubs et en Haute-Saône. ■

3 700 exploitations respectent un cahier des charges en Franche-Comté.

3 000 élevages de bovins produisent du lait transformé en fromage AOP, IGP ou avec label.

1 000 exploitations produisent des animaux destinés à la production de viande sous signe de qualité.

250 exploitations viticoles produisent du raisin destiné à la production de vin AOP du Jura.

A chaque type de produit, son signe de reconnaissance

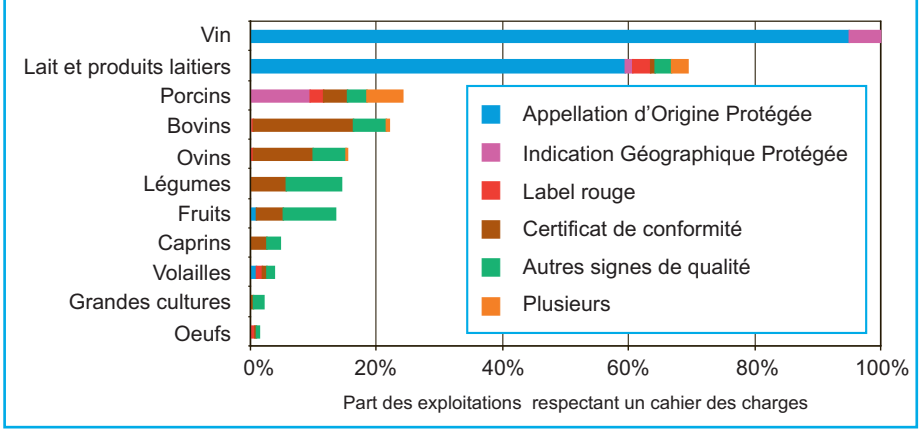

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 — Champ : moyennes et grandes exploitations

Les petites exploitations s'engagent dans la qualité

Sur les 3 466 petites exploitations franc-comtoises, seules 7% d'entre elles produisent sous signe de qualité. Parce que certains petits producteurs de raisin sont adhérents des coopératives vinicoles, ils se doivent de respecter le cahier des charges des AOP du vins du Jura. Au nombre de 144, les viticulteurs sont majoritaires parmi les petites exploitations. Peu de petites exploitations respectent un cahier des charges pour d'autres produits alimentaires. Seuls 33 et 22 petits éleveurs produisent respectivement du lait pour des fromages AOP ou de la viande bovine sous certificat de conformité.

LES CIRCUITS COURTS TIRÉS PAR LA VENTE DIRECTE DE VIN ET DE VIANDE

Près d'un millier d'exploitations franc-comtoises commercialisent une partie de leurs produits alimentaires en circuit court.
La viande et le vin sont les produits les plus commercialisés par ce canal. Les modes de commercialisation privilégiés sont la vente à la ferme et la vente à un commerçant détaillant.

Une répartition géographique influencée par la spécialisation des exploitations

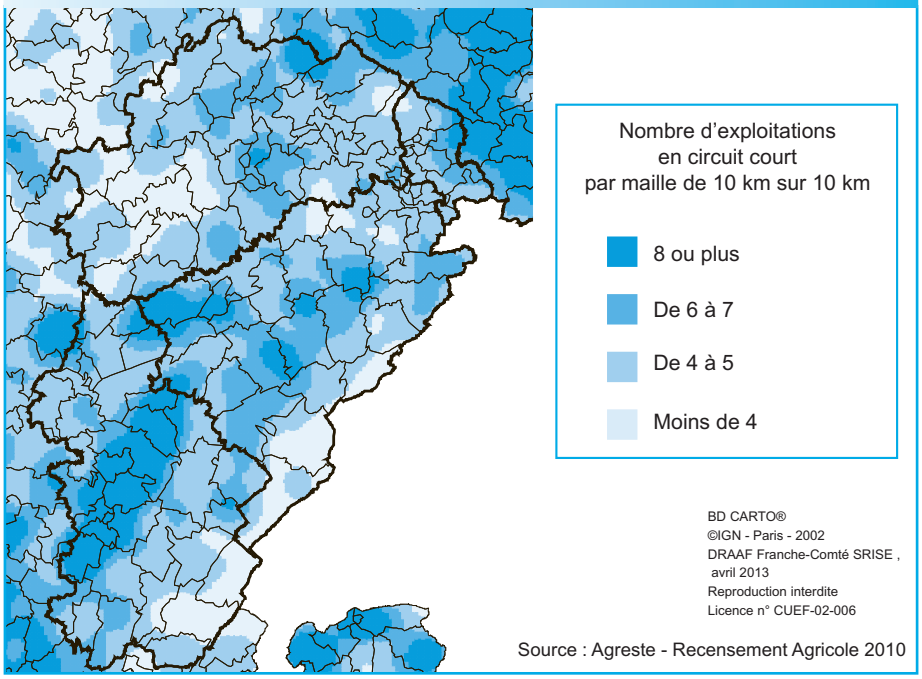

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

En Franche-Comté, près d'un millier d'exploitations pratiquent la vente en circuit court*, soit 15% des exploitations. Cette proportion est inférieure à la part nationale, qui s'élève à 19%.

Près de 5 500 exploitations franc-comtoises élèvent des animaux et sont donc susceptibles de commercialiser des produits carnés en circuit court. C'est pourquoi les produits les plus mentionnés, par près de 500 exploitations, sont les viandes (hors volailles) et les charcuteries. Malgré la place prépondérante de l'élevage laitier dans la région, seules une centaine d'exploitations déclarent vendre des produits laitiers en circuit court. Grâce à ses AOP* fromagères, la filière laitière bovine franc-comtoise est très organisée et rémunératrice pour les éleveurs. Les producteurs laitiers n'éprouvent ainsi pas le besoin d'explorer d'autres voies de commercialisation de leurs produits.

Les catégories de produits qui bénéficient le plus souvent d'une commercialisation en circuit court sont les fruits, le vin, les légumes et le miel : de 59% pour les exploitations ayant des arbres ou arbustes fruitiers à 31% pour les producteurs de miel.

Plus de neuf exploitations sur dix commercialisant du vin en circuit court sont spécialisées viticoles et près de sept exploitations sur dix commercialisant du miel sont spécialisées apicoles. En revanche, les œufs, la volaille et les fruits sont des activités complémentaires plus accessibles aux agriculteurs non spécialistes de ces produits, qui s'engagent alors plus volontiers en circuit court. Moins de la moitié des exploitations en circuit court pour ces produits sont spécialisées et une sur cinq est une exploitation laitière.

Le vin est le produit où le débouché circuit court est le plus développé. Ainsi, neuf exploitations sur dix ven-

La vente à la ferme domine largement

Nombre d'exploitations en circuit court	Ensemble yc vin	Ensemble hors vin	Mode principal de commercialisation en circuit court			
			Vente directe		Vente indirecte	
			Ensemble	*dont vente à la ferme*	Ensemble	*dont commerçant détaillant*
Doubs	298	294	229	*190*	65	*49*
Jura	395	253	181	*126*	72	*51*
Haute-Saône	232	226	172	*140*	54	*48*
Territoire de Belfort	34	34	31	*28*	3	*3*
Franche-Comté	**959**	**807**	**613**	***484***	**194**	***151***

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 — Champ : moyennes et grandes exploitations

Note de lecture :
Dans le Jura, 253 exploitations commercialisent leurs produits (hors vin) en circuit court. Pour 181 d'entre elles, le principal mode de commercialisation en circuit court relève de la vente directe. Pour 126, il s'agit de vente à la ferme. Les 72 autres privilégient la vente indirecte.

dant du vin en circuit court y écoulent plus de la moitié de leur litrage. En fait, hormis pour le vin, la vente par ce canal reste souvent un mode de commercialisation secondaire. En effet, plus de la moitié des exploitations régionales en circuit court déclarent réaliser moins de 10% de leur chiffre d'affaires (hors vin) par ce biais. Seules 20% des exploitations franc-comtoises en circuit court y réalisent plus de 75% de leur chiffre d'affaires, contre près de 30% au niveau national.

Les circuits courts sont très peu développés dans certains secteurs géographiques de la région. Dans ces zones, certaines spécialisations, telles les grandes cultures dans la plaine grayloise ou les bovins lait sur les plateaux supérieurs du Jura, sont dominantes. Or les circuits courts sont peu développés dans ce type de productions. Dans le Finage, les exploitations produisant des légumes livrent toute leur production à un industriel de la conserverie.

Carton plein pour la vente directe

A l'opposé, plus de la moitié des exploitations viticoles étant adeptes des circuits courts, ce mode de commercialisation est particulièrement présent dans la zone viticole du Jura. Bénéficiant de la proximité immédiate des consommateurs, les exploitations situées en zone urbaine* (en ville ou en banlieue) utilisent plus souvent les circuits courts. 23% des exploitations implantées en zone urbaine ont choisi de commercialiser leurs produits par cette voie contre 15% des exploitations franc-comtoises localisées en zone rurale*.

Les exploitations non viticoles, interrogées sur leurs trois principaux modes de commercialisation en circuit court, font massivement le choix de n'en utiliser qu'un seul. Pour les trois quarts des exploitations en circuit court, le mode de commercialisation principal correspond à de la vente directe. La plupart du temps, il s'agit de vente à la ferme. Viennent ensuite la vente sur les marchés et en point de vente collectif. Parmi les débouchés relevant de la vente indirecte via un seul intermédiaire, les commerçants détaillants (boucher, épicier, crémier, …) sont largement majoritaires.

L'agritourisme favorise la proximité entre producteur et consommateur. Cependant seules un tiers des exploitations en proposant choisissent de commercialiser leurs produits en circuit court. En revanche, quand les agriculteurs transforment eux-mêmes leurs produits, ils souhaitent conserver un maximum de valeur ajoutée en assurant eux-mêmes la vente au consommateur. Les agriculteurs franc-comtois poussent cette stratégie à son extrême. Ainsi, 95% de ceux qui transforment leur lait ou d'autres produits agricoles (hors vin) commercialisent une partie de ces produits transformés en circuit court. De même, plus des trois quarts des viticulteurs vinifiant eux-mêmes leur production commercialisent ensuite leur vin en circuit court. Dans la même logique, le circuit court permet probablement de mieux répercuter auprès du consommateur le surcoût lié au cahier des charges de l'agriculture biologique. En effet, 46% des agriculteurs bio sont impliqués dans les circuits courts contre 13% pour les agriculteurs conventionnels. Ce plus fort développement peut également servir à pallier une insuffisance des circuits longs traditionnels pour les produits bio. A moins que cet écart dénote tout simplement une sensibilité différente des agriculteurs bio.

Plus de travail

Parce que la vente des produits et les activités de transformation préalable qui l'accompagnent souvent sont gourmandes en temps, les exploitations en circuit court mobilisent plus de main d'œuvre que celles privilégiant les circuits longs. En moyenne, elles nécessitent 2,6 unités de travail annuel par exploitation contre 1,9 pour les autres. ■

Près de 500 exploitations vendent des viandes (hors volailles) et/ou des charcuteries en circuit court.

La vente à la ferme constitue le principal mode de commercialisation de 60% des exploitations en circuit court.

La quasi totalité des exploitations commercialisant du vin en circuit court sont spécialisées viticoles

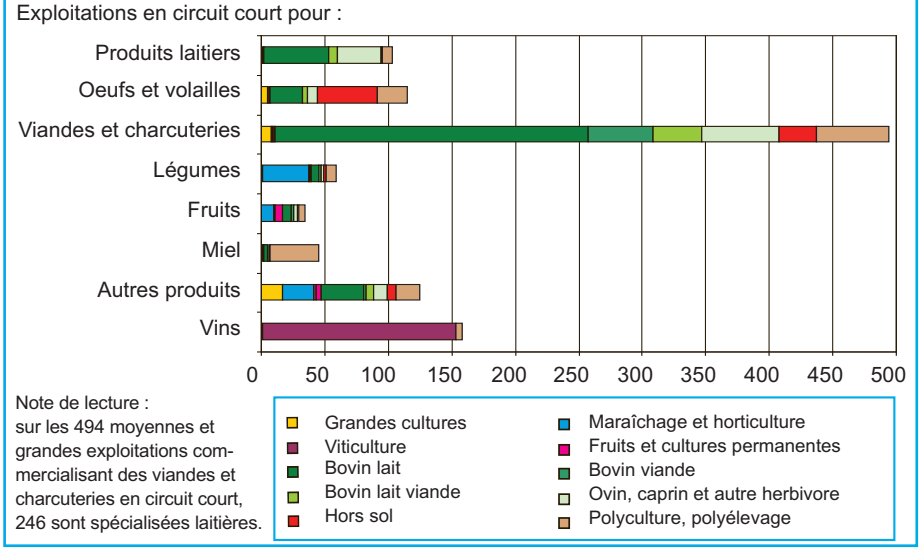

Note de lecture : sur les 494 moyennes et grandes exploitations commercialisant des viandes et charcuteries en circuit court, 246 sont spécialisées laitières.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010 — Champ : moyennes et grandes exploitations

Une petite exploitation sur cinq est en circuit court

760 exploitations, soit plus d'une petite exploitation franc-comtoise sur cinq, vendent au moins une partie de leurs produits en circuit court. Pour plus de la moitié, les ventes en circuit court représentent plus des trois quarts du chiffre d'affaires. Mais, si les petites exploitations comptent pour 43% des exploitations en circuit court, leur part reste très marginale en termes de potentiel de production (4%).

C'est dans la filière miel que leur poids est le plus important. Plus de 80% des exploitations vendant du miel en circuit court sont des petites exploitations. Il s'agit en majorité d'exploitations spécialisées apicoles, sans doute des apiculteurs amateurs.

LA MOITIÉ DES EXPLOITATIONS DIVERSIFIÉES TRAVAILLENT A FAÇON

Les activités de diversification concernent une faible part des exploitations franc-comtoises. Il s'agit surtout de travail à façon, notamment non agricole, originalité de la Franche-Comté. La transformation laitière à la ferme est peu présente, en raison des filières fromagères très structurées. Les exploitations diversifiées mobilisent plus de main d'œuvre et ont plus souvent recours au salariat.

L'agritourisme est surtout présent dans le Doubs et le Jura

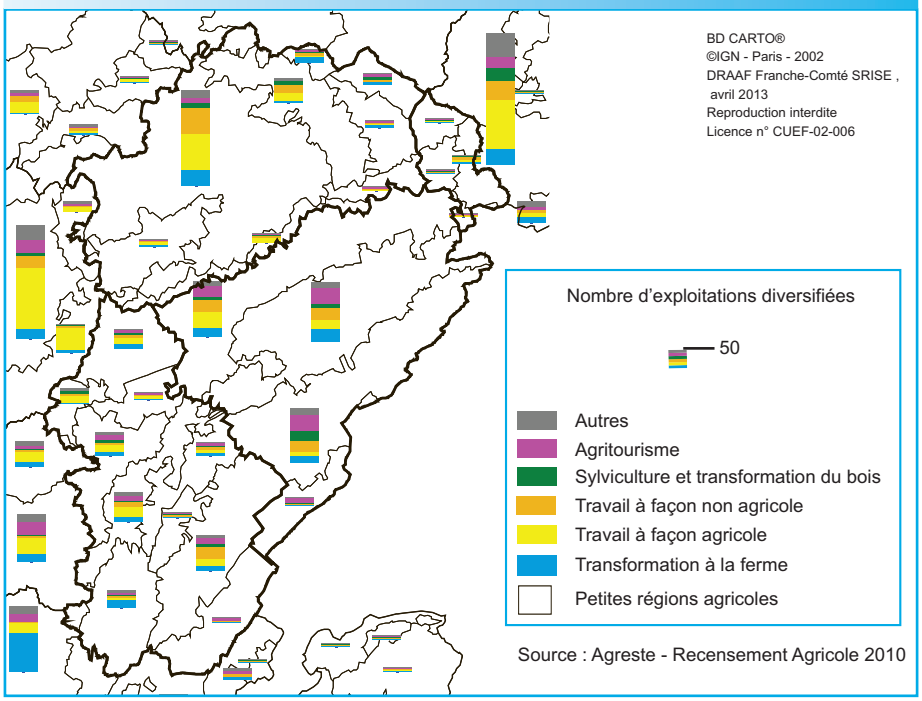

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Avec 800 exploitations, la Franche-Comté compte 2% des exploitations diversifiées de France. Avec 13% d'exploitations pratiquant une activité de diversification*, soit 1 point de moins qu'au niveau national, elle se situe au 15ème rang des régions de France métropolitaine.

Dominants dans l'agriculture régionale, les élevages bovins laitiers, avec plus de 300 exploitations, sont les plus nombreux à être diversifiés. Avec 120 exploitations, c'est dans l'orientation grandes cultures que la diversification est la plus fréquente. Une centaine d'exploitations ovin-caprin et une centaine d'exploitations de polyculture élevage sont également diversifiées. Seules 4% des exploitations viticoles franc-comtoises le sont, contre 13% en France.

Un tiers des exploitations ovines sont diversifiées

A l'opposé, en production ovine, plus d'un tiers des exploitations sont diversifiées, contre un quart en moyenne nationale. C'est la seule OTEX* où l'effectif d'exploitations diversifiées progresse depuis 2000 (+ 21%). Dans la région, le nombre d'exploitations diversifiées en nom propre diminue de plus d'un tiers en dix ans, passant de plus d'un millier à 650. Par ailleurs, pour faire fonctionner leur activité de diversification, 16% des exploitations diversifiées en 2010 disposent d'une entité juridique spécifique.

Quatre exploitations diversifiées sur cinq se « spécialisent » dans une seule activité de diversification. Le travail à façon est de loin la plus répandue en Franche-Comté. Près de

Près de 30% des exploitations diversifiées font du travail à façon agricole

	Nombre d'exploitations diversifiées					
	Total	*dont travail à façon agricole*	*dont travail à façon non agricole*	*dont transformation*	*dont agritourisme*	*dont sylviculture et transformation du bois*
Doubs	269	*54*	*60*	*50*	*82*	*34*
Jura	246	*83*	*60*	*61*	*51*	*20*
Haute-Saône	260	*91*	*77*	*59*	*28*	*23*
Territoire de Belfort	24	*4*	*4*	*6*	*4*	*3*
Franche-Comté	**799**	***232***	***201***	***176***	***165***	***80***

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Champ : moyennes et grandes exploitations

la moitié des exploitations régionales diversifiées réalisent ainsi des prestations de service. Les travaux réalisés pour le compte d'autres agriculteurs permettent de rentabiliser le matériel et de compléter le revenu. Ils sont avant tout effectués par des exploitations qui disposent déjà pour leur propre activité de matériel agricole. Ainsi, près de 80 exploitations spécialisées en grandes cultures et plus d'une cinquantaine de fermes de polyculture-polyélevage font du travail à façon agricole.

Le travail à façon majoritaire

Mais la Franche-Comté se démarque surtout par l'importance du travail à façon non agricole. Un quart des exploitations diversifiées le pratiquent, contre seulement 6% en France. Dans cette région rurale, les agriculteurs apportent des services aux particuliers mais aussi aux collectivités, par exemple par l'entretien des bords de route ou leur déneigement.

La transformation de produits agricoles, notamment la transformation laitière, est moins fréquente qu'au niveau national. Les éleveurs laitiers bénéficiant déjà d'un débouché rémunérateur grâce aux filières fromagères implantées de longue date, seule une trentaine d'exploitations spécialisées bovin lait transforment leur lait. Les autres exploitations fabriquant des produits laitiers sont pour l'essentiel des élevages caprins. La transformation de produits par les ateliers hors sol est deux fois plus développée en Franche-Comté qu'en France. Alors que seulement 15% des exploitations franc-comtoises commercialisent en circuit court*, 95% des exploitations qui se donnent la peine de transformer leurs produits les commercialisent ensuite, au moins pour partie, en circuit court.

L'agritourisme (hébergement, restauration, activités de loisir et artisanat) est le troisième groupe d'activités de diversification. Il est surtout présent dans les zones touristiques de la région, dans le Doubs et le Jura. Il s'agit avant tout d'hébergement et d'activités de loisirs. Plus de 80 exploitations fournissent ces services. La restauration n'est proposée que par une quarantaine d'exploitations, sans doute en raison de son caractère plus contraignant. L'artisanat est anecdotique, avec moins d'une dizaine d'exploitations. L'agritourisme, qui favorise le contact avec la clientèle, est associé à la commercialisation en circuit court par un tiers des exploitations.

La région étant fortement boisée, les exploitations franc-comtoises se démarquent par l'importance relative des activités liées à la forêt. En effet, une exploitation diversifiée sur dix a une activité de sylviculture ou de transformation de bois contre seulement une sur 35 en France. La sylviculture et la transformation du bois forment pourtant le groupe d'activités de diversification qui a le plus régressé en dix ans. Le nombre d'exploitations pratiquant cette activité est divisé par plus de trois en dix ans. Déjà, entre 1988 et 2000, cet effectif avait été divisé par trois. Cette tendance résulte d'une volonté de professionnalisation des métiers de la forêt. Dès lors que les activités forestières dépassent 10% de leur chiffre d'affaires, les agriculteurs sont tenus de créer une entreprise de travaux forestiers. Cette création est entérinée par une commission administrative dont les critères se sont durcis au fil du temps.

Une activité gourmande en main d'oeuvre

La part des activités de diversification réalisées en nom propre dans le chiffre d'affaires de l'exploitation est inversement proportionnelle à la taille économique de la structure. Seulement 5% des grandes exploitations diversifiées y réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires, quand un quart des moyennes le font. Au total, une exploitation franc-comtoise diversifiée sur sept réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires en diversification, contre une sur cinq au niveau national.

Les exploitations diversifiées mobilisent plus de main d'œuvre : en moyenne, 2,4 UTA* par exploitation contre 1,9 pour les autres. Elles ont également plus souvent recours aux salariés. En effet, 23% d'entre elles emploient des salariés, soit dix points de plus que pour les non diversifiées.

Pour autant, les tâches liées à la diversification ne sont pas toujours dévolues aux salariés. Ceux-ci interviennent dans ces activités seulement dans un cas sur deux. 1 800 exploitants ou personnes de leur famille travaillent dans ces exploitations. Les deux tiers interviennent dans les activités de diversification. Elles constituent, pour 30% d'entre eux, leur mission principale sur l'exploitation. Les tâches liées aux activités de diversification sont moins « déléguées » que les autres aux membres de la famille non exploitants. En effet, quatre personnes sur cinq s'y consacrant sont des exploitants agricoles. ■

Une exploitation de grandes cultures sur cinq est diversifiée. Ces exploitations font surtout du travail à façon agricole.

Un quart des exploitations diversifiées pratiquent le travail à façon non agricole.

La diversification est génératrice de travail : un mi-temps supplémentaire en moyenne.

Les petites exploitations étoffent l'offre agritouristique

La diversification est moins fréquente au sein des petites exploitations. Seules 230, soit 7%, sont diversifiées. Quatre-vingt-dix sont des exploitations ovin-caprin et 90 autres sont équitablement réparties entre les OTEX bovin viande, grandes cultures et polyculture-polyélevage.

Faute de matériel adapté, ces petites exploitations font beaucoup moins de travail à façon que les moyennes et grandes. En revanche, près de 90 d'entre elles pratiquent l'agritourisme, soit un tiers des exploitations régionales diversifiées dans ces activités. De même, elles représentent 30% des exploitations qui transforment leurs produits à la ferme.

Annexes

Le déroulement du recensement agricole 2010

Définition de l'exploitation

Classification des exploitations agricoles

Définitions

Le déroulement du recensement agricole 2010

Le recensement agricole 2010 (RA2010) est une obligation statistique qui répond à un règlement européen de 2008. Il a fait l'objet d'un décret du premier ministre le 11 juin 2009. Il a été réalisé par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture et par ses services déconcentrés en région. Le RA2010 est le sixième de l'histoire (1955, 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010).

Un recensement ne se résume pas à la phase de collecte. Sa préparation a commencé dès 2007 et sa diffusion se poursuit bien après la fin de la collecte. En voici les principales étapes :

Construction du questionnaire et mise au point du mode de collecte (2007 - 2010)

Fin 2006, il a été décidé que la collecte des données pour le RA2010 se ferait par saisie mobile en face en face. Cette nouvelle méthode d'acquisition des données pour le SSP a nécessité différentes expérimentations sur les enquêtes du service statistique de 2007 à 2009.
En parallèle, une phase de consultation auprès des principaux utilisateurs nationaux des données a été menée. A compter de janvier 2008, la construction du questionnaire et la rédaction des instructions du RA2010 ont débuté en mettant en adéquation les exigences communautaires avec les demandes des utilisateurs.

Constitution et validation des listes d'exploitation (Automne 2009)

La constitution de la liste complète et à jour des exploitations agricoles à enquêter est une phase très importante afin de garantir l'exhaustivité de l'enquête. Une première version a été réalisée en bureau en appariant différents fichiers. Le fichier statistique des exploitations agricoles du RA 2000 a été croisé avec différents fichiers administratifs (répertoire Sirène et fichier ASP des demandeurs d'aide notamment). Cette première liste a été ensuite validée par une commission communale en mairie consultée soit par téléphone soit en direct par des enquêteurs de la statistique agricole. Cette validation a permis d'aboutir à une liste exhaustive d'unités par commune, exempte au maximum de scories. Elle a également permis de compléter ou de collecter les adresses de contact.

Collecte des informations (Octobre 2010 – Mars 2011)

La phase de collecte a volontairement été concentrée sur une période de quelques mois afin prendre une photographie de l'agriculture française à un instant donné. Durant cette période, toutes les unités identifiées comme susceptibles de répondre à la définition statistique de l'exploitation agricole ont reçu la visite d'un enquêteur équipé d'un Tablet-PC. En Franche-Comté, plus de 13 000 adresses ont été visitées par plus de 70 enquêteurs recrutés, formés et encadrés par les agents du service régional de l'information statistique et économique (SRISE). Au final, près de 10 000 unités de production répondant à la définition statistique de l'exploitation agricole ont été identifiés et autant de questionnaires ont été renseignés.

Validation et enrichissements des données recueillies (Octobre 2010 – Août 2011)

La collecte des données étant informatisée, les données collectées ont été transmis au fil de l'eau. Les questionnaires ont dans un premier temps été vérifiés individuellement dans les SRISE. Des contrôles d'exhaustivité ont ensuite été menés grâce à l'utilisation de fichiers administratifs (fichiers de l'ASP, des établissements d'élevage, de l'agence Bio, le casier viticole). Des enquêtes complémentaires ont ainsi été réalisées au printemps 2011 afin d'assurer l'exhaustivité du recensement.
Une fois la collecte terminée, des contrôles de masse ont été réalisées durant trois mois afin de détecter des incohérences dans les questionnaires. Suite à ces contrôles, certains répondants ont été rappelés afin de confirmer les informations et des corrections manuelles ou automatiques ont été réalisées. Enfin, les données collectées ont été enrichies par calcul de variables (OTEX, UTA, UGB) ou par appariement avec des fichiers administratifs.

Exploitation et diffusion des résultats (depuis septembre 2011)

La diffusion des premiers résultats a débuté en septembre 2011 dans toute la France.
En Franche-Comté, elle a débuté par la diffusion de publications géographiques puis s'est poursuivi par la diffusion de publications balayant les différents thèmes abordés dans le RA2010. Cet ouvrage termine la diffusion du recensement dans la région.
Toutes ces publications ainsi que des fiches géographiques sont téléchargeables sur le site Internet de la DRAAF : http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/
Par ailleurs, le traitement des données se poursuivra afin de répondre à des demandes d'information ou encore de traiter des thématiques particulières.

Définition de l'exploitation

Au sens de la statistique agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité économique et de production répondant **simultanément** aux trois conditions suivantes :

- Elle a une activité agricole;
- Elle atteint ou dépasse une certaine dimension économique (en terme de superficie, de nombre d'animaux, de production…);
- Elle est soumise à une gestion courante indépendante.

L'exploitation a une activité agricole

L'exploitation produit au moins l'un des produits énumérés sur une liste de référence, qui balaie de façon exhaustive les productions agricoles pratiquées en France métropolitaine et dans les DOM. Ces produits agricoles peuvent être des animaux ou des produits végétaux ou animaux (lait, œuf, miel, laine, cire, cocon).

A contrario, certains produits sont exclus du champ du recensement. C'est le cas notamment des produits issus de cueillette et de ramassage dans la nature, de l'herbe lorsqu'elle n'induit pas clairement une activité agricole, des animaux élevés pour le loisir (chevaux de selle), d'agréments (chiens, chats…), destinés à la chasse (gibier d'élevage), sauvages (aurochs, lamas…) ou de laboratoire. Les poissons, les grenouilles, les escargots ou les lombrics sont également exclus du champ du recensement agricole.

L'exploitation atteint une certaine dimension

L'exploitation est une unité économique : elle doit jouer un rôle d'acteur économique, c'est-à-dire atteindre une taille suffisante qui lui permet de participer à un processus de transaction commerciale.

En pratique, des seuils de taille ont été déterminés. Les exploitations enquêtées répondent à l'une des trois conditions suivantes :

- Avoir une superficie agricole utilisée (SAU) supérieure à un hectare. La SAU comprend les céréales, les oléagineux, les cultures industrielles, les surfaces fourragères, les légumes, les vignes, les cultures permanentes, les jachères,
- Sinon, posséder une superficie en cultures spécialisées supérieure à 20 ares. Les cultures spécialisées comprennent le houblon, le tabac, les plantes à parfum, aromatiques ou médicinales, les semences grainières, les cultures maraîchères, florales ou ornementales, les cultures permanentes (vignes, vergers, petits fruits) et les pépinières ligneuses,
- Sinon, présenter une activité de production agricole, animale ou végétale supérieure à un minimum.

Dans ce dernier cas, l'exploitation doit au minimum :

- Posséder un reproducteur mâle faisant régulièrement la monte ou une jument ou une vache ou une truie ou deux bovins âgés de plus de 2 ans, six brebis-mères ou dix lapines ou dix ruches en production ou cent volailles pondeuses, un atelier d'engraissement, une capacité d'incubation de 1 000 œufs,
- Mettre en valeur 5 ares de maraîchage ou de cultures florales, 10 ares de vignes AOP, 15 ares de fraise, 40 arbres fruitiers isolés en rapport,
- Avoir produit durant la campagne agricole 2 chevaux de boucherie, 5 veaux de batterie, 5 porcs, 10 ovins ou caprins de boucherie, 50 volailles grasses, 200 lapins de chair, 500 volailles de chair, 10 000 œufs.

L'exploitation est soumise à une gestion courante indépendante

On appelle gestion courante de l'exploitation le fait de mobiliser des facteurs de production pour la conduite des travaux à réaliser sur l'exploitation. Cette gestion est assurée par un chef d'exploitation qui prend les décisions quotidiennes de fonctionnement pour le compte d'une unité juridique et économique indépendante. Cette unité juridique unique dispose d'un numéro Siren qui lui est propre.

L'unité juridique est une personne physique (le chef) dans le cas d'une exploitation individuelle ou une personne morale dans le cas d'un Gaec, d'une EARL, d'une SCEA ou d'une autre forme sociètaire. Plusieurs exploitations peuvent avoir le même Siren mais à un Siret support d'une activité agricole correspond une et une seule exploitation agricole.

L'exploitation agricole est affectée géographiquement à une commune, siège de l'activité économique. Le siège de l'exploitation est, par convention, le bâtiment principal d'exploitation, ou, lorsqu'il n'y a pas de bâtiment agricole, la parcelle la plus importante sur le territoire de la commune où est située la majeure partie des terres agricoles de l'exploitation.

Classification des exploitations agricoles

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients « standard ». Ces derniers sont déterminés par région selon une nomenclature définie au niveau européen. Ils ne représentent pas des résultats économiques réels mais sont destinés à estimer la **valeur de la production potentielle associée aux surfaces et au cheptel, hors toute subvention**, ce qui permet d'examiner la structure de la valeur de la production au sein de chaque exploitation. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009.

Par sommation, la valorisation des produits de chaque exploitation permet le calcul **de la production brute standard (PBS)**. La PBS décrit ainsi un potentiel de production des exploitations permettant de classer les exploitations selon leur dimension économique. Trois classes de dimension économique ont été définies :
Petites exploitations : PBS inférieure à 25 000 euros,
Moyennes exploitations : PBS supérieure ou égale à 25 000 euros et inférieure à 100 000 euros,
Grandes exploitations : PBS supérieure ou égale à 100 000 euros.
Comme pour toutes les variables liées à l'exploitation, la PBS est ramenée au siège de l'exploitation.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer chaque exploitation selon son activité dominante que l'on appelle **orientation technico-économique (OTEX).**
La nomenclature la plus couramment utilisée est composée de 16 classes :

1500 : Exploitations spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses
1600 : Exploitations spécialisées en autres grandes cultures
2800 : Exploitations spécialisées en culture de légumes et champignons
2900 : Exploitations spécialisées en culture de fleurs et horticulture diverse
3500 : Exploitations spécialisées en viticulture
3900 : Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes
4500 : Exploitations bovines spécialisées - orientation lait
4600 : Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande
4700 : Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés
4813 : Exploitations spécialisées ovines et caprines
4800 : Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores
5100 : Exploitations porcines spécialisées
5200 : Exploitations avicoles spécialisées
5074 : Exploitations avec diverses combinaisons de granivores
6184 : Exploitations de polyculture et polyélevage
9000 : Exploitations non classées

Définitions

Accouveur : aviculteur chargé de l'incubation artificielle des œufs provenant des élevages de sélection ou de multiplication et qui fournit aux producteurs de volailles et d'œufs des poussins d'un jour, des volailles démarrées ou des poulettes prêtes à pondre. Seuls les couvoirs d'une capacité d'incubation supérieure à mille œufs sont pris en compte.

Agriculture Biologique : cf. SIQO

AOC/AOP : cf. SIQO

Cerisiers : parce que les plantations de cerisiers de la région de Fougerolles n'ont pas une densité d'arbres à l'hectare suffisante, ces vergers sont recensés en surface toujours en herbe plutôt qu'en cultures permanentes.

Circuit court : un circuit court est un circuit de commercialisation avec au maximum un intermédiaire entre le producteur agricole et le consommateur. Il peut s'agir de **vente directe** au consommateur (par exemple vente à la ferme, vente sur les marchés, vente par correspondance…) ou de **vente indirecte avec un unique intermédiaire** (par exemple vente à un boucher, à un crémier, à un restaurant…). La commercialisation par le biais des coopératives fromagères ou viticoles n'est pas considérée comme relevant des circuits courts.
Lors du recensement agricole 2010, le questionnement relatif aux circuits courts portait sur l'ensemble des produits de l'exploitation à destination alimentaire, hors vin. L'activité viticole faisait en effet l'objet d'un questionnement à part. C'est pourquoi, dans la présente publication, certaines données relatives aux circuits courts peuvent être présentées hors vin.

Cultures permanentes : les cultures permanentes comprennent les vergers, les plantations de petits fruits, les pépinières ligneuses et les autres plantations ligneuses non forestières. Bien que la vigne fasse partie des cultures permanentes, elle n'est pas traité dans l'article consacré au maraîchage, à l'horticulture et aux cultures permanentes puisqu'elle fait l'objet d'un article spécifique. En revanche, les pépinières viticoles et les vignes mères de porte-greffe sont incluses dans les surfaces horticoles.

Dimension économique des exploitations : Classification des exploitations cf. page 60.

Diversification : ensemble des activités lucratives réalisées par l'exploitant autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles, d'agritourisme, de travaux à façon agricoles ou non agricoles, de sylviculture, de production d'énergies renouvelables… La vinification et la production de miel sont considérées comme des activités agricoles et non comme de la diversification.
Les activités de diversification peuvent s'exercer de deux façons différentes :
- soit au sein de l'exploitation elle-même, c'est-à-dire **en nom propre** ;
- soit dans le cadre d'une **entité juridique spécifique** dans laquelle le responsable économique et financier détient une participation.

Au sens strict employé dans la statistique agricole, la création d'un atelier complémentaire, par exemple un atelier veau de boucherie dans une exploitation laitière, ou un atelier de pondeuses dans une exploitation céréalière, ne constitue pas une activité de diversification.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, elle est plus souple que le Gaec (cf. définition) : la société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

Définitions

Elevage porcin : les systèmes d'élevage naisseurs, naisseurs-engraisseurs et engraisseurs sont définis en fonction des différentes catégories de porcins présents sur l'exploitation.
Les ateliers **naisseurs** sont ceux où l'effectif de truies est supérieur à la moitié de l'effectif de porcs à l'engrais. Les ateliers **naisseurs-engraisseurs** sont ceux détenant des truies mais dont l'effectif de porcs à l'engrais représente plus du double de celui des truies. Les ateliers **engraisseurs** sont ceux n'ayant aucune truie.

Equidés : regroupe les chevaux, poneys et autres équidés (ânes, mulets, bardots). Les mâles et femelles sont recensés, quelles que soient leur race et leur utilisation : reproduction, trait, boucherie, agrément, selle, course.

Espaces artificialisés : sols artificialisés non bâtis, sols revêtus ou sols bâtis.
Les sols artificialisés comprennent les sols bâtis, clos et couverts comme les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, ou couverts seulement comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les serres et abris hauts leur sont rattachés. Les sols revêtus ou stabilisés tels que les routes, autoroutes, voies ferrées, chemins forestiers et agricoles, places, squares, ronds-points, parcs de stationnement, les cours de ferme et les sols stabilisés par le passage fréquent d'engins de chantier leur sont également rattachés. Les autres sols artificialisés comprennent les mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues, ainsi que les espaces verts artificialisés : espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs.

Exploitation individuelle : l'exploitant agricole individuel exploite pour son compte des terres, des bâtiments et éventuellement du cheptel quel qu'en soit le mode de propriété.

Exploitation à activité avicole significative : exploitation dépassant les seuils définis par l'enquête aviculture. Pour les volailles de ponte, il faut au minimum un effectif présent de 1 000 poules pondeuses d'œufs de consommation ou 1 000 poules pondeuses d'œufs à couver ou 1 000 poulettes pour la ponte ou 100 autres volailles pour la ponte ou une capacité de 1 000 places de poulailler de pondeuses. Pour la volaille de chair, il faut un effectif de 1 000 poulets ou 1 000 dindes et dindons ou 500 pintades ou 200 canards à rôtir ou 200 canards à gaver ou 500 pigeons et cailles ou 100 autruches ou 20 oies ou 200 autres volailles de chair ou 200 m^2 de bâtiments de volailles de chair.

Exploitation à activité porcine à activité significative : il s'agit des exploitations détenant au moins 20 porcins ou au moins 5 truies. Les capacités d'élevage ont aussi été prises en compte pour gommer les effets d'un vide sanitaire éventuel sur les effectifs.

Faire-valoir direct : cf. mode de faire-valoir.

Fermage : cf. mode de faire-valoir.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le Gaec se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.
Jusqu'à une date récente, les conjoints, qu'ils soient mariés, pacsés ou concubins ne pouvaient pas être les seuls associés d'un Gaec. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a supprimé cette interdiction.

IGP : cf. SIQO.

Définitions

Installation : dans l'article consacré aux installations-successions, la prise de direction est assimilée à une installation même si les deux concepts ne sont pas totalement identiques. En effet, dans le questionnaire du recensement, on s'intéresse à la prise de direction de la première exploitation agricole qui n'est pas forcément l'exploitation recensée. D'autre part, on ne s'intéresse qu'au chef d'exploitation ou au 1er coexploitant et non à l'ensemble des coexploitants. Enfin, la prise de direction peut être le fait de personnes qui travaillaient déjà sur l'exploitation en tant que main-d'œuvre familiale ou conjoint non coexploitant ou même coexploitant et qui ont ensuite accédé au statut de chef d'exploitation ou de 1er coexploitant.

Jachère : historiquement et étymologiquement, la jachère désigne une terre labourable qu'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de récolte (jachère dite « traditionnelle » ou « agronomique »). Avec la réforme de la PAC de 1992, apparaît la notion de « jachère aidée » (dite aussi « jachère institutionnelle » ou« gel »). Pour avoir droit aux aides sur les Cop (céréales, oléagineux et protéagineux), les agriculteurs doivent mettre en jachère une partie de leurs terres; les surfaces ainsi gelées donnent droit à une aide à l'hectare. Cette jachère aidée peut recevoir des cultures destinées exclusivement à des fins non alimentaires (dont l'exemple type est le colza pour diester). Elle est alors appelée « jachère industrielle » ou « jachère non alimentaire ». La jachère aidée a été supprimée en 2009.

Label rouge : cf. SIQO.

Légumes de plein champ : les cultures de légumes de plein champ sont destinées au marché du frais ou à la transformation. Elles ne font pas partie du **maraîchage** (cf. définition) et sont classées en autres cultures annuelles.

Maraîchage : lorsque les parcelles sont toujours consacrées à des légumes au fil du temps, il s'agit de maraîchage. Celui-ci peut prendre deux formes : en plein air ou sous abri bas ou alors sous serre ou sous abri haut. Lorsque les légumes sont cultivés sur des parcelles aussi affectées à d'autres cultures, on parle de légumes de plein champ (cf. définition).

Métayage : cf. mode de faire-valoir.

Mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de **faire-valoir direct**. Lorsque l'exploitant prend la terre en location, moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de **fermage**. Dans le cas du **métayage**, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire. Le métayage est devenu si marginal depuis quinze ans qu'il a été regroupé, dans cet ouvrage avec les locations provisoires dans la catégorie « Autres modes de faire valoir ».

OTEX : Orientation technico-économique des exploitations : Classification des exploitations cf. page 60.

PAC : politique agricole commune. Mise en œuvre progressivement à partir de 1962, la PAC s'appuyait à l'origine sur un soutien des prix des produits grâce à des mesures d'intervention sur les marchés ou d'aide à l'exportation. Ces mesures étaient financées par le budget européen. Le développement de la production et l'apparition d'excédents sur les marchés européens ont provoqué progressivement une forte augmentation des dépenses budgétaires qui ont obligé à réformer la PAC d'origine. La réforme de 1992 s'est caractérisée par une réduction des prix d'intervention des céréales, des oléoprotéagineux et de la viande bovine pour se rapprocher des prix du marché mondial, avec instauration d'aides directes compensatrices à l'hectare ou par tête d'animal et de jachères obligatoires. L'Agenda 2000 a accentué ces dispositions : poursuite de la baisse des prix d'intervention entre 2000 et 2006 (viande bovine, céréales, produits laitiers), augmentation ou création d'aides directes pour compenser cette baisse, alignement progressif des aides aux oléagineux

Définitions

sur les aides aux céréales, possibilité de modulation de certaines aides, attention accrue portée au développement rural.

En 2003 est institué un découplage partiel des aides à la production, mis en oeuvre en France en 2006, avec la création de droits à paiement unique (DPU). Ceux-ci sont calculés pour chaque exploitation sur une base historique des aides reçues en moyenne sur la période 2000-2002 et activés annuellement. Il existe 3 types de DPU : les DPU normaux, les DPU jachères (supprimés en 2009) et les DPU spéciaux (réservés aux éleveurs sans ou avec très peu de terre).
Le bilan de santé de la PAC de 2008, appliqué en 2010, généralise le découplage des aides. Depuis 2000, le budget de la PAC distingue deux types d'actions ou « piliers » : le premier pilier finance les mesures liées à la production (soutien des marchés, DPU) ; le second pilier finance les mesures des programmes de développement rural.

PBS : Produit brut standard : Classification des exploitations cf. page 60.

Porcins : les effectifs recensés sont ceux des animaux présents, l'atelier pouvant être en vide sanitaire le jour du passage de l'enquêteur. Les porcins regroupent trois catégories :

- **Truies :** truies reproductrices de 50 kg et plus, y compris cochettes de renouvellement, truies de réforme exclues,
- **Porcelets :** porcelets, y compris post-sevrage, non entrés en atelier d'engraissement,
- **Porcs à l'engrais**, porcs en engraissement : jeunes porcs de 20 à 50 kg entrés en bâtiment d'engraissement et autres porcs de 50 kg et plus (y compris verrats et truies de réforme).

Prairies artificielles : il s'agit de superficies ensemencées en légumineuses fourragères (luzerne, trèfle violet, sainfoin) cultivées pures ou en mélanges. Elles occupent le sol généralement plus d'un an.

Prairies temporaires : il s'agit de superficies à base de graminées fourragères semées depuis moins de six ans. Les superficies peuvent être semées en culture pure, en mélanges de graminées ou des graminées mélangées à des légumineuses.

SAU : Superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA : Société civile d'exploitation agricole, régie par les dispositions du code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

SIQO : les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine regroupent les AOP/AOC, les IGP, les labels rouges, les STG et l'agriculture biologique.

1° **L'appellation d'origine contrôlée (AOC)** désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques, et humains conférant au produit une typicité particulière. Trois types de produits sont concernés : les vins et eaux-de-vie, les produits laitiers et d'autres produits agroalimentaires tels l'huile ou les olives.

2° **L'appellation d'origine protégée (AOP)** est la transposition au niveau européen de l'AOC française pour les produits laitiers et agroalimentaires (hors viticulture).

3° Régie par le règlement européen, **l'indication géographique protégée (IGP)** distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.

Définitions

4° **Le Label Rouge** atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques établissant un niveau de qualité supérieur le distinguant des produits similaires.

5° **L'appellation spécialité traditionnelle garantie (STG)** a pour objet de mettre en valeur la composition traditionnelle du produit ou un mode de production traditionnel.

6° **L'agriculture biologique (AB)** est un système de production agricole spécifique qui exclut l'usage d'engrais minéral et de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés. Il s'agit d'un système qui gère de façon globale la production en favorisant l'agrosystème mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

STH : les superficies toujours en herbe sont les superficies utilisées, hors assolement classique, à des productions fourragères herbacées en culture principale. Elles peuvent résulter d'un enherbement naturel ou d'un ensemencement datant de six ans ou plus.

STH peu productive : surfaces toujours en herbe donnant une production inférieure à 1 500 unités fourragères par hectare. En outre, une partie de ces surfaces peut être boisée, sans dépasser un taux de boisement de 10%.

Structure agricole collective : au sens du recensement de l'agriculture, les structures collectives (associations foncières pastorale, groupement pastoral ou autres) mettent à disposition d'éleveurs des superficies pour faire pacager leurs animaux. Ces structures n'ont pas de cheptel en propre. Elles n'ont été recensées que si elles déposent un dossier de demande de la prime herbagère agro environnementale (PHAE).
Remarque : les alpages utilisés uniquement par des exploitations ayant leur siège à l'étranger (Suisse par exemple) n'ont pas été recensés.

Succession : au recensement agricole 2010, on a demandé qui allait succéder au chef d'exploitation ou le plus âgé des coexploitants, si celui-ci était né en 1960 ou avant.

STG : cf. SIQO.

Terres labourables/terres arables : les terres labourables comprennent les superficies en céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves industrielles, plantes textiles, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais et secs de plein champ, cultures fourragères ainsi que les jachères. Par convention, dans nos enquêtes, les terres arables comprennent, en plus des surfaces précédentes, les terres en cultures maraîchères et florales et les jardins familiaux des exploitants.

UGB : Unité gros bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'unité gros bétail alimentation totale (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA). L'unité gros bétail "alimentation grossière" (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores (par exemple, une vache laitière = 1 UGBAG, une vache nourrice = 0,85 UGBAG, une brebis = 0,15 UGBAG). Les répondants au questionnaire du recensement agricole 2010 avaient la possibilité soit d'indiquer le nombre d'animaux à l'estive sur la campagne 2009-2010 par type d'animaux (vaches, équidés, ovins, caprins et autres herbivores), soit de donner un nombre global d'UGB.

Définitions

UTA : Unité de travail annuel, mesure le travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA).

Zone rurale et zone urbaine : pour l'étude de la localisation géographique des exploitations en zone rurale ou urbaine, le zonage 2010 de l'INSEE des unités urbaines a été utilisé. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique et Économique

191, rue de Belfort

25043 BESANÇON CEDEX

Tél : 03 81 47 75 50

Fax : 03 81 47 75 05

Courriel : srise.draaf-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr

Numéro 184 - septembre 2013

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

prix : 20 euros